



**Mémoire Présenté
par : John NKOKO
LIPAMBALA**

**UNIVERSITE DE
KISANGANI FACULTE DES
SCIENCES SOCIALES,
ADMINISTRATIVES ET
POLITIQUES**

**LA TRANSFORMATION DES GROUPES ARMES EN PARTIS
POLITIQUES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO.**

**Expérience du Rassemblement Congolais pour la
Démocratie**

ANNEE ACADEMIQUE 2008 - 2009

UNIVERSITE DE KISANGANI

FACULTE DES SCIENCES SOCIALES, ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES

DEPARTEMENT DES SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

LA TRANSFORMATION DES GROUPES ARMES EN PARTIS POLITIQUES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

Expérience du Rassemblement Congolais pour la Démocratie

Par

John NKOKO LIPAMBALA

Chef de Travaux

MEMOIRE

Présenté en vue de l'obtention du Diplôme
d'Etudes Supérieures en Sciences Politiques et
Administratives.

Promoteur : **Prof. Alphonse MAINDO MONGA
NGONGA**

ANNEE ACADEMIQUE 2008 - 2009

A mes filles Tabitha et Marie- Ange Lipambala

A tous ceux qui se sacrifient pour la jeunesse.

Je dédie ce travail.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

La vie d'un homme ne peut réussir que si les autres la comprennent et participent à sa réalisation. Le proverbe « on ne va pas seul à la chasse » traduit bien le caractère complémentaire de la vie communautaire. Sur le plan scientifique, cela reste vérifiable depuis la conception jusqu'à la présentation d'un travail scientifique. C'est ainsi que nous voulons exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont apporté leurs concours à la matérialisation du présent travail.

Nous disons merci à Dieu, tout puissant, créateur du monde visible et invisible, source de notre inspiration et transformateur de nos faiblesses en forces.

Nous présentons nos vifs remerciements au Professeur Alphonse Maindo Monga Ngonga qui a accepté de diriger la présente étude. Sa rigueur et son dévouement nous ont été un atout indispensable. Le fait qu'il ait mis à notre disposition la documentation nécessaire à la réalisation de ce travail traduit le souci qu'il a toujours manifesté pour notre progrès scientifique.

Que le Professeur Dieudonné Iyeli Katamu, qui a lu ce travail et dont la contribution reste incommensurable, trouve ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Nous sommes reconnaissant à l'égard de tous nos formateurs de D.E.S et tous les Professeurs de la faculté de sciences sociales, administratives et politiques de l'Université de Kisangani. Nous citons nommément les professeurs : Kalala Nkundji, Misenga Mulondwa, Bokanga Itindi, Esiso Asia Amani, Bolinda wa Bolinda, Lokanga Otiikeke, Otemikongo Mandefu, Toengaho Lokundo, Yuma Mandjaliwa, Kuda Pombwa, Bosongo Saile , Mokwinema Bomfie, ainsi que les docteurs Saile Lisombo et Mbate Lupiki.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les membres du comité de gestion de l'Université de Kisangani pour tous les efforts consentis dans l'organisation du programme de D.E.S au sein de la Faculté de Sciences Sociales, Administratives et Politiques.

Que tous les membres du corps scientifique de la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques trouvent ici l'expression de nos sentiments de gratitude pour tous les encouragements. Nous pensons particulièrement aux Chef de Travaux et Assistants :

Ekili Tabu, Mabangi Lubingu, Kalombo Mpolesha, Kimoni Kicha, Malonda Ngongo, Malikidogo Shakali, Musau Bakajika, Losumbe Bondondo, Lipipa Posho, Welepele Elatre, Kango Salawa, Lolesia, Fela Longanga, Ndeke Zamba, Mampeta, Salumu Bibiche. Sur cette liste, nous voulons joindre une marque méritée à nos infatigables amis et collègues Tabin Lissendja, Edocin Ponea, Mathieu Mamiki, Amuri Misako et Kakelengwa Mbilizi. Que ce travail soit pour les uns un motif d'encouragement, pour les autres une raison de satisfaction.

Notre sentiment de gratitude est exprimé au Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) qui non seulement nous a permis de participer à plusieurs rencontres scientifiques, mais surtout pour nous avoir apporté son soutien à travers le Programme de Petites Subventions pour la Rédaction des Mémoires et Thèses. Ce soutien nous a permis de mener à bien notre recherche. Que tous les membres du Centre de Recherches Politiques et Sociales en Afrique Noire (CEREPSAN) trouvent ici l'expression de notre gratitude pour leur contribution et apport à la finalisation de ce travail.

Nous remercions la famille François Alauwa Lobela pour nous avoir accepté et intégré dans sa vie. Qu'elle soit confortée par ce travail et qu'elle sache que son soutien n'a pas été vain.

Que nos parents feu Nicodème Nkoko Moteke et Albertine Mboka Ndoli trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance pour nous avoir les premiers montré le chemin de l'école.

Nous voulons exprimer notre reconnaissance à notre grand frère Fidèle Nkoko Moteke qui nous a soutenu pendant les études universitaires. Que ce travail traduise la continuité dans le parcours qu'il nous a montré.

Nous sommes reconnaissant à l'égard des Révérendes soeurs Georgine Nkoso, Alphonsine Nshole, Anasthasie Mbo et Bernadette ainsi que les Révérends Pères Zénon Sendeke, François Muway, Richard Ntontelo, Willy Samiay, Gauthier Buyidi pour leur esprit de générosité et de compréhension.

Nous ne pouvons pas oublier les familles Bolakonga, Ikombila Iyaba, Richard Etinkum, Benjamin Halu et Guy Mpeti pour tout ce qu'ils ont fait et continuent de faire pour nous. De

même, nous disons merci à la famille Jean Paul Makay pour son sens de compréhension et fraternité.

Que feu Révérend Abbé Léon N'djein qui est resté attentif à notre vie sociale à Kisangani trouve ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Nous disons merci à notre jeune frère Jean Paul Letunita qui, malgré ses multiples occupations, a accepté de traiter le texte de ce travail.

Nous serions ingrats si nous ne mentionnions pas les noms de nos frères et sœurs : Bobunga, Engate, Ngayolo, Bonkonde, Bisele et Eyala pour la vie familiale passée ensemble. De même, nos sentiments de gratitude s'adressent à nos amis et frères Richard Mbo Kenina, Fabien Mbo Nsele, Douze Sidisengi, Huggains Tshienda, Franco Monsengo pour tous les gestes de fraternité posés en notre faveur.

Nous voulons exprimer notre sincère gratitude à notre très chère épouse Nelly Mabela Lipambala et à nos filles Tabitha et Marie-Ange Lipambala pour avoir accepté toutes les privations et consenti de sacrifices pour la réalisation de ce travail. Le fait d'avoir acceptée plusieurs fois nos absences à la maison traduit bien la confiance qu'elles ont en nous. Qu'elles soient rassurées de notre affection et de notre attachement.

Que tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à la réalisation de ce travail soient remerciés pour leur apport respectif.

John Nkoko Lipambala

LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

ACTES : Actions Concrètes pour la Transformation Economique et Sociale.

ADF : Allied Democratic Front (Front Démocratique Allié).

ADP : l'Alliance Démocratique du Peuple.

AFDL : Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération (du Congo).

AGI : Accord Global et Inclusif.

AMF: American Mineral Fields.

AMP: Alliance de la majorité présidentielle.

ANC : Armée Nationale du Congo.

CONADER : Commission Nationale de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion.

CNDP : Conseil National pour la Défense du Peuple.

CNL : Conseil National de Libération.

CNRD : Conseil National pour la Résistance et la Démocratie.

CRISP : Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques.

CSL : Conseil Supérieur de Libération.

DSR : Direction Spéciale de Renseignements.

FAZ : Forces Armées Zaïroises.

FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo.

FDD : Forces pour la Défense de la Démocratie

FDL : Forces de défense locales.

FDLR : Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda.

FLNC : Front National de Libération du Congo.

FNL : Front National de Libération.

FSSAP : Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques.

GECAMINES : Générale des Carrières et de Mines.

HCR : Haut-Conseil de la République.

HCR-PT : Haut Conseil de la République, Parlement de Transition.

INEP : Institut National d'Etudes Politiques.

IRC : International Rescue Committee.

IRSA: Institut de Recherches Sociales Appliquées.

LRA : Lord Resistance Army (Armée de Résistance du Seigneur).

MARC : Mouvement d'Action pour la Résurrection du Congo.

MLC : Mouvement de Libération du Congo.

MPR : Mouvement populaire de la Révolution.

MRLZ : Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Zaïre.

OFIDA : Office des Douanes et Accises.

OGEFREM : Office de Gestion de Fret Maritime.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

OPRP : Office de Protection des Recettes Publiques.

PNDDR : Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion.

PPRD : Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie.

PRP : Parti de Révolution Populaire.

RCD ou RCD-Goma : Rassemblement Congolais pour la Démocratie (Goma).

RCD-KML : Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Kisangani, Mouvement de Libération.

RCD/N : Rassemblement pour la Démocratie/National devenu parti politique sous la dénomination de Rassemblement des Congolais Démocrates et Nationalistes.

RDC : République Démocratique du Congo.

SADC : Southern Africa Development Community (Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe).

SNEL : Société Nationale d'Electricité.

SOMIGIL : Société Minière des Grands Lacs

SPA : Sciences Politiques et Administratives.

TPD : Tous pour la paix et le développement.

UDPS : Union pour la Démocratie et le Progrès Social.

UFDF : Uganda Federal Democratic Front (Front Démocratique Fédéral de l'Ouganda)

ULF : Uganda Liberation Front (Front de Libération de l'Ouganda).

UN : Union pour la Nation.

UNIKIS: Université de Kisangani.

USA: United States of America (Etats-Unis d'Amérique).

INTRODUCTION

1. Etat de la question

La guerre comme phénomène politique renvoie à plusieurs approches et appréhensions. L'on parle de la « guerre juste » pour désigner la guerre de défense. Il s'agit de la guerre qui a pour objectif la protection de la vie des êtres humains. D'où l'expression de guerre humanitaire¹. De toutes les façons, la tendance générale dans la littérature peut se résumer à ce que la guerre est inséparable de la politique ; les deux réalités ne s'excluent pas. Pendant la guerre, on ne peut pas dire qu'il n'y a plus de politique. Si paix et guerre s'excluent², en revanche politique et guerre font bon ménage. Clausewitz souligne que la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens³. Cette définition ne permet pas de comprendre la guerre dans toutes ces dimensions, elle ne réduit pas non plus la seule pensée de Clausewitz à une définition de la guerre. Il s'agit de comprendre tout autant la dimension politique de la guerre que sa logique propre. Celle-ci étant définie comme un acte de violence délibéré s'inscrivant dans un rapport de force⁴.

Raymond⁵ Aron a relu cette œuvre de Clausewitz pour l'appliquer dans le contexte de la bipolarisation des relations internationales. Il constate que la pensée de Clausewitz reste d'actualité. Pour lui donc, Clausewitz appartient à la lignée des Thucydide ou des Machiavel, qui, grâce à leur échec dans l'action, trouvent le loisir et la résolution d'élever au niveau de la conscience claire la théorie d'un art qu'ils ont imparfaitement pratiqué. La guerre ne doit pas être comprise seulement dans ses effets, l'étude de son essence et de ses objectifs la situe dans une situation globale : la guerre doit être appréhendée dans son rapport au système. Analyser

¹ Pour plus de détails, lire H.Grotius., *le Droit de la guerre et de la paix*, trad. par Jean Barbeyrac, Caen, Centre de philosophie politique et juridique, Université de Caen, 1984

² Dans son ouvrage *Paix et guerre entre les nations*, Raymond Aron souligne que la paix est une parenthèse entre les guerres. C'est la doctrine réaliste des relations internationales. Pour plus de détails, lire R. Aron., *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, pp.156-179.

³ C.V. Clausewitz., *De la guerre*, trad. par Denise Naville, Paris, Éditions de Minuit, 1955, p.67.

⁴ Les différentes traductions de ce célèbre ouvrage reviennent sur la conception selon laquelle dans la guerre, il faut voir les deux idées maîtresses, celle de l'anéantissement de l'adversaire et de la primauté de l'intelligence politique sur l'art de guerre. La guerre ne peut être cantonnée dans le domaine de la science militaire ; elle doit également être envisagée comme un phénomène global, incluant une triple dimension (politique, stratégique, idéologique), ce que nous pouvons retrouver dans *De la guerre*, traduction de Nicolas Waquet, Paris, Éditions Rivage poche, 2006. Lire également *De la guerre*, Carl Von Clausewitz, Paris, Perrin, 1999 et 2006, Présentation de Gérard Chaliand traduite par Laurent Mauraviec.

⁵ R. Aron., *Penser la guerre*, Tomes 1 et 2, Paris, Gallimard, 1976.

la guerre implique de la comprendre dans toutes ses dimensions. A l'instar de Raymond Aron, René Girard⁶ pour qui la violence menace la planète estime que Clausewitz n'avait pas achevé sa pensée. Il estime que l'œuvre de Clausewitz avait introduit une rupture radicale dans la conception des rapports humains : la violence, dans ces rapports, n'appartient pas à tel ou tel individu mais elle se situe entre les individus. Ces individus passent leur vie à échanger, l'échange jouant un rôle essentiel dans les rapports humains. Mais cet échange ne se fait pas de manière mécanique, comme des boules de billard, il exige une interprétation de la part de l'un et de l'autre, et l'interprétation de chacun est différente. Pour Girard, si jadis des mécanismes ont pu contenir la violence des rapports humains, aujourd'hui "la guerre étant comme un caméléon", l'homme est en capacité d'utiliser l'énergie nucléaire comme arme contre ses semblables. Face à la menace de la violence sur la planète terre, il préconise de penser globalement la situation par des mécanismes susceptibles de rendre la guerre impossible. Ainsi donc, il faut repenser le commerce et la production dans la mesure où ils sont capables de générer la concurrence et donc la rivalité.

Il ressort de ce qui vient d'être évoqué que Clausewitz a posé les termes du débat sur la nature de la guerre et son impact sur la société, avec la phrase célèbre selon laquelle « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ». Aujourd'hui, pour penser la guerre, on ne peut ignorer Clausewitz. On se positionne par rapport à lui, tout simplement, peu importe le domaine dans lequel l'on se trouve : l'histoire, la philosophie du pouvoir ou la sociologie. La guerre peut donc être étudiée du point de vue de sa finalité, de son organisation et de son terme (une situation de paix). Pour ce dernier cas, il est question d'analyser la guerre en jetant le regard principalement sur la situation créée par la fin de la guerre.

Norberto Bobbio précise que la guerre peut remplir trois fonctions : la guerre comme sanction, la guerre comme établissement d'un ordre nouveau et la guerre comme antithèse du droit⁷. Dans l'optique de la guerre comme sanction, la guerre se justifie par le fait qu'elle a comme objectif le rétablissement du droit enfreint ; la considération de la guerre comme moyen pour établir l'ordre lui attribue le caractère de sanction. La guerre comme établissement d'un ordre nouveau renvoie à la révolution. La guerre se conçoit comme une

⁶ R.Girard., *Achever Clausewitz. Quand la violence menace la planète*, Paris, Carnets du Nord, 2007.

⁷ N.Bobbio., « Esquisse d'une théorie sur les rapports entre guerre et droit », in *La guerre et ses théories*, *Annales de philosophie politique*, Institut de philosophie politique, Paris, P.U.F, pp.10-15

force mise non pas pour porter quelques modifications à l'ordre ancien mais comme une force susceptible de créer un ordre nouveau.

Comme antithèse du droit, la guerre est considérée comme « *soluta legibus* » (c'est-à-dire au-delà et au-dessus de toute possibilité de contrôle juridique). La guerre est donc une force primordiale, qui partout où elle apparaît, renverse le royaume du droit. Dans cette perspective, par droit, il faut entendre l'ensemble des règles prescrites dans le but de la paix, la paix étant définie comme l'élimination de la guerre. La paix n'est pas seulement la simple absence de guerre. Elle désigne habituellement un état de calme ou de tranquillité comme une absence de perturbation, d'agitation ou de conflit. Elle est universellement considérée comme un idéal⁸. La manifestation de la guerre se fait dans le contexte de la violence par l'utilisation des armes, la guerre prend alors la signification de conflit armé. La guerre est intrinsèquement un conflit armé⁹. On ne peut donc pas parler de la guerre sans usage de la force.

Depuis quelques années, l'on assiste à un certain nombre de conflits armés dans le tiers-monde dont le règlement se fait, pour la plupart des cas, par voie de négociation. L'Afrique apparaît parmi les continents les plus touchés par ces conflits. Le Burundi, le Libéria, la Sierra Leone et la République démocratique du Congo en sont des exemples. En effet, malgré leur variété et leur complexité, les conflits armés en Afrique se résolvent davantage par un accord politique que par la victoire militaire. Il se pose toujours la question de la sortie de la violence et de ses obstacles éventuels auxquels il faudrait trouver des réponses pour la gestion de la transition de la guerre à la paix. En effet, les effets de la guerre sont encore vivaces dans plusieurs cas. La signature de l'accord de paix en décembre 2002 en Afrique du Sud par les différentes parties en conflit en République Démocratique du Congo relève de la quête des voies de sortie de la guerre pour pacifier la compétition politique.

En ce qui concerne la transition de la guerre à la paix, plusieurs études ont déjà été menées par bon nombre de chercheurs. A ce sujet les travaux des historiens de la grande guerre (J. Horne, G. Mosse et A. Becker) sont d'une contribution remarquable. Sur cette liste, il convient d'ajouter les études de R. Marchal et Ch. Messiant, N.j. Colletta et alii, D. Garibay, la Banque Mondiale, A. Maindo Monga Ngonga, Mehdi Belaid, Gebanga

⁸ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Paix> consulté le 12 mai 2009.

⁹ Le conflit armé donne lieu à la lutte armée. La lutte armée dans le présent cadre est un état de conflit où l'action militaire s'avère comme un moyen pour faire respecter son opinion ou contraindre l'adversaire soit à partir soit à accepter quelques changements. C'est ainsi que ce travail utilise de temps en temps la lutte armée à la place de la guerre et du conflit armé et vice versa.

Yangongo, Nathalie Duclos, Lissendja Bahama et Nkoko Lipambala. Les uns ont focalisé leurs analyses sur l'Europe (historiens de la grande guerre), les autres sur l'Afrique en général, d'autres encore sur l'Amérique latine et un groupe s'est penché sur la République Démocratique du Congo.

Dans leur tentative d'expliquer la guerre de 1914-1918 et ses reproductions dans la société européenne, J. Horne, G. Mosse et A. Becker ont mobilisé la notion de la culture de guerre. Ils ont mis en évidence les aspects culturels de la guerre pour penser l'après-guerre. C'est ainsi que J. Horne¹⁰ utilise l'expression de « démobilisations culturelles » qui consiste à revenir sur les caractéristiques des cultures de guerre et à suivre leur devenir dans l'après-guerre. G. Mosse¹¹ évoque l'expression de « brutalisation » pour expliquer les effets produits par l'exposition prolongée à la violence de guerre, lesquels effets sont perceptibles dans la situation de paix. A. Becker¹² soutient que c'est la banalisation et l'intériorisation de la violence de guerre qui permettent d'accepter durablement tous ses aspects, même les plus paroxystiques, et de les investir dans le champ politique d'après-guerre.

R. Marchal et Ch. Messiant¹³ ont analysé les obstacles au processus de restauration de la loi et de l'ordre dans les sociétés marquées par la guerre. Leurs études avaient plus porté sur l'Angola, le Mozambique, la Somalie et l'Erythrée. Ils ont affirmé, s'agissant des mouvements rebelles, que c'est au moment de la disparition (ou non) de l'aile militaire que tous les mouvements rebelles révèlent des pans de la réalité qu'on ne soupçonnait pas toujours. Ces pans de la réalité se manifestent surtout par l'hostilité de certains chefs rebelles à abandonner la lutte armée qui constituait pour eux une source d'enrichissement indispensable¹⁴.

De leur côté, N.J. Colletta et alii¹⁵ ont soutenu, à l'issue de leur étude dans des pays postconflit au Sud du Sahara, que dans les transitions de la guerre à la paix les questions de

¹⁰ J. Horne, *Démobilisations culturelles après la Grande guerre, 14-18* Aujourd'hui, Today, Heute, (5), Ed. Noésis, 2002.

¹¹ G. Mosse., *De la grande guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999.

¹² S. Audoin-Rouzeau et A.Becker, *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2003.

¹³ R. Marchal et Ch.Messiant ., *Les chemins de la guerre et de la paix. Fins de conflits en Afrique Orientale et Australe*, Paris, Karthala, 1997.

¹⁴ Même si leurs revendications semblent être prises en compte, ces groupes rebelles ont difficile à abandonner la guerre par le fait de pouvoir perdre certains avantages que leur procurait la poursuite des hostilités.

¹⁵ N.J.Colletta et alii , *The Transition from war to peace in Sub-Saharan Africa*, directions in Development, series Region Africa, Washington, World Bank,1996

réintégration devraient être abordées aux toutes premières étapes du processus de négociation de paix. Un engagement politique ferme et un leadership efficace sont essentiels pour la réalisation d'un programme satisfaisant.

D. Garibay¹⁶ a abordé le même problème dans ses différentes études sur les Etats centraméricains et la Colombie. Pour lui, c'est la capacité d'un ex mouvement rebelle de se déconnecter du contexte de la transition qui explique sa réussite dans le temps. Quant à la Banque Mondiale¹⁷, elle souligne que le passage de la guerre à la paix dépend de la réussite du programme d'appui et de réintégration des ex combattants.

Nathalie Duclos¹⁸ a fait une réflexion sur les différentes approches susceptibles de permettre la compréhension de la période post-conflit qui s'ouvre par la conclusion d'un cessez le feu ou la signature d'un plan de paix, en se penchant sur les trajectoires d'acteurs essentiels de ce conflit, à savoir les anciens combattants. Pour elle, l'on peut se pencher soit sur les travaux des historiens analysant les guerres mondiales soit sur ceux des politologues se penchant sur les guerres contemporaines. En dépit des évolutions de ces différentes approches elle affirme que, parmi les points de convergences, on trouve la survivance de la guerre dans l'après guerre. Elle préconise une combinaison de ces des approches historiques et politologiques pour une meilleure compréhension de la transition de la guerre à la paix. La présente étude se situe donc dans l'optique de la combinaison de ces deux approches. A travers une étude sur le Mouvement de Libération du Congo et les *Mai-Mai* en République Démocratique du Congo, A. Maindo Monga Ngonga¹⁹ a présenté la reconversion de Jean Pierre Bemba de chef de guerre en entrepreneur politique. Il conclut que le « reversement » des anciens combattants dans la vie politique à partir d'une réintégration dans les institutions étatiques montre ses limites en termes de refondation sociale et politique.

¹⁶ D. Garibay, « De la lutte armée à la bataille électorale, itinéraires divergents d'une trajectoire insolite, une comparaison à partir des cas centraméricains et colombien », in *Revue Internationale de politique comparée*, Vol.12, n°3, 2005, pp.283-297.

¹⁷ Lire à ce propos l'étude sur la transition de la guerre à la paix au Mozambique : le programme d'appui à la réintégration disponible sur <http://www.worldbank.org/afr.findings/frnch/ffing> consulté le 10 février 2008

¹⁸ Introduction générale du colloque sur les anciens combattants à Lyon du 10 au 11 avril 2008 disponible sur <http://triangle.ens.lsh.fr/spp.php?consulté> le 25 avril 2009.

¹⁹ A. Maindo Ngonga, La transformation du Mouvement de Libération et des groupes *Mai-Mai* en partis politiques : de la lutte armée à la bataille électorale en République Démocratique du Congo, communication tenue lors du Colloque International *Les anciens combattants dans les transitions de la guerre à la paix*, Toulouse Septembre 2007 disponible sur <http://triangle.ens.lsh.fr/spp.php?> Consulté le 2 Décembre 2007.

Quant à Mehdi Belaid²⁰, il s'est appesanti sur la trajectoire du MLC en analysant sa transformation de mouvement de guérilla en parti politique. Son étude atteste que cette mutation n'était pas automatique ; il a fallu plusieurs efforts pour qu'on parle du MLC comme parti politique en dépit du fait que les statuts fondateurs du mouvement armé prévoyaient déjà cette reconversion politique. De leurs analyses, nous relevons le fait que ces groupes ont fait partie du processus de paix, mais ne posent pas les mêmes problèmes que le Rassemblement Congolais pour la Démocratie compte tenu de la situation qui prévaut à l'Est de la République Démocratique du Congo, jadis sous son contrôle.

De son côté, Gebanga Yangongo²¹ a analysé l'implication de la transformation des mouvements rebelles en partis politiques pendant la transition en République Démocratique du Congo. Elle s'est intéressée à déceler l'incidence de cette transformation sur le processus de transition et à faire sortir ce que la population pensait de cette transformation. A l'issue de ses investigations, elle a affirmé que la transformation des mouvements rebelles en partis politiques a entraîné une perte progressive de commandement direct sur les factions armées respectives, atténuation de la tendance de recours aux armes et l'ouverture d'une lueur d'espoir de résolution pacifique de conflit. Aussi, la population ne croit-elle pas que les anciens mouvements rebelles devenus partis politiques seront démocratiques. Ils agiraient plus en faveur de leur ancien mouvement rebelle devenu entité sous la transition. Cette étude aborde le problème de la transformation des mouvements rebelles en partis politiques dans un angle très général. Elle met plutôt l'accent sur les incidences et les perceptions populaires de cette transformation, sans pourtant soulever la spécificité de chaque mouvement.

Dans une étude sur le processus de paix en République Démocratique du Congo, Lissendja Bahama et Nkoko Lipambala²² ont examiné la transformation du Rassemblement Congolais pour la Démocratie en parti politique. Il s'est agi de mettre en lumière des stratégies de transformation du Rassemblement Congolais pour la Démocratie en parti politique, la manière dont cette transformation s'est faite et les difficultés majeures rencontrées par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie à cette fin. De leur analyse,

²⁰ M. Belaid., *Le MLC : de la guérilla au parti politique*, Paris, L'Harmattan, 2008.

²¹ F. Gebanga Yangongo, *Implication de la transformation des mouvements rebelles en partis politiques pendant la transition en République Démocratique du Congo, cas du RCD, MLC, RCD/K-ML, et RCD/N*, mémoire de licence en SPA, FSSAP, UNIKIS, 2004-2005.

²² T. Lissendja Bahama et J. Nkoko Lipambala ., « La transformation du Rassemblement Congolais pour la Démocratie en parti politique », in *Revue de l'IRSA*, Numéro 12, Août 2006, pp13-27.

il ressort que l'implantation des structures du parti dans les provinces, la séparation d'avec sa branche armée, la réduction de l'influence extérieure sont les stratégies mises en place pour sa transformation en parti politique et que cette transformation s'est faite progressivement et non de façon automatique. Aussi, les comportements de certains membres du parti laissent planer de doutes quant à la sincérité de la transformation du Rassemblement Congolais pour la Démocratie en parti politique.

Notons cependant que cette étude n'aborde pas le problème de l'acceptation de la nouvelle donne politique postconflit. L'article n'avait pas abordé la participation électorale du RCD et ses implications sur les stratégies et la survie de l'ancien groupe rebelle. Il n'avait pas traité non plus de la posture ambiguë de parti d'opposition au niveau national et de participation gouvernementale au niveau local. Par ailleurs, cette étude a ignoré la manière dont le RCD a géré sa transition de parti de gouvernement vers un parti d'opposition politique. La présente dissertation se présente ainsi comme un approfondissement de la question.

2. Problématique

Le multipartisme politique avait été instauré en République Démocratique du Congo en 1960. En dépit de leur coloration ethnique, ces partis ont tenté de respecter la règle du jeu démocratique à travers une compétition non armée centrée sur les débats politiques. Toutefois, cette expérience fut rapidement arrêtée par la violence. En effet, le pouvoir central a été vite contesté violemment d'abord par des Katangais et des Sud-Kasaïens, ensuite par les partisans du Premier Ministre Lumumba à la suite de son assassinat. Le Congo avait ainsi fait face à la violence politique armée au lendemain de son indépendance²³. Les premières années de l'indépendance ont été marquées par la violence politique : la mutinerie de la force publique, les sécessions katangaise et kasaïenne, les rébellions mulelistes ... En 1965, le pays était presque entièrement pacifiée à l'exception des troubles à l'est : c'est pourquoi le gouvernement Tshombe avait pu organiser des élections générales dans tout le pays sauf au Kivu. C'est en attendant l'investiture de Tshombe, grand vainqueur de ces élections que Mobutu avait fait son coup d'état. Le régime installé par Mobutu est également resté marqué par des violences jusqu'au changement intervenu par les rébellions²⁴.

²³ Ici nous voulons nous référer aux mutineries de la Force publique du début juillet 1960 et aux sécessions (katangaise et sud kasaïenne)

²⁴ En 1969, les étudiants sont violemment réprimés. En 1977 et 1978 ce sont les guerres de Shaba 1 et 2. Viennent les guerres de Moba 1 et 2 en 1980 et 1982. L'AFDL et les différentes factions rebelles ont eu marqué l'histoire politique avec les guerres de 1996-97 et 1998-2002, enfin la poursuite des conflits armés, voire la guerre aux Kivu et en Ituri.

La prise du pouvoir par un coup d'Etat militaire en Novembre 1965 a donc mis fin au système multipartisan sous prétexte qu'il était la source de tous les maux du pays. En effet, le régime installé consacra au fil du temps un système monopartisan par l'institutionnalisation du Mouvement Populaire de la Révolution comme parti-Etat. Le système du parti unique a donc été caractérisé par le verrouillage de l'espace politique, ce qui n'a pas permis à la population de jouir de ses droits et libertés politiques. Les voix dissonantes étaient soit réduites au silence à l'intérieur du pays soit forcées à la clandestinité ou à l'exil.

C'est avec le discours politique du 24 Avril 1990, prononcé par le Président Mobutu, qu'une lueur d'espoir de démocratisation a pointé à l'horizon congolais. Ce discours avait consacré le pluralisme politique et social sur toute l'étendue du territoire national. Ce discours fut donc prononcé dans la logique des transitions démocratiques déclenchées en Afrique dans le tourbillon du vent de la Perestroïka. Cette transition politique conçue et imposée par le «haut» a buté sur les résistances et pressions du «bas». Pour les dirigeants politiques, cette transition politique n'était qu'une libéralisation de l'espace politique par l'intégration de certains opposants dans le jeu politique. Par contre, le peuple la comprenait dans le sens de la démocratisation de l'espace politique dans son ensemble²⁵. C'est ainsi que sa compréhension pose le problème de l'économie politique des contraintes de démocratisation en Afrique, selon l'expression de Sindjoun²⁶. Malgré l'ouverture apportée par ce discours, la période de transition s'est transformée en un moment d'incertitude aggravant ainsi la souffrance de la population sur tous les plans.

Longtemps restés dans la clandestinité et profitant de cette incertaine et longue transition, certains opposants prirent les armes et s'organisèrent en mouvement rebelle, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo. Appuyé par des armées étrangères, principalement rwandaises et ougandaises, ce mouvement a eu à conquérir le pouvoir le 17 mai 1997 en renversant ainsi le régime installé depuis Novembre 1965. Suite à des désaccords entre les anciens alliés au sein de l'AFDL, une nouvelle guerre visant à renverser le régime Kabila est déclenchée en août 1998. Elle oppose le pouvoir de Kinshasa

²⁵ Lire pour les amples détails J.P. Dalloz et P.Quantin., *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997, G. O'Donnell et Ph. Schmitter., *Transition from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1986, M. Diouf., *Libéralisations politiques ou transitions démocratiques : perspectives africaines*, Dakar, CODESRIA, 1998.

²⁶ L.Sindjoun., *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, Dakar, CODESRIA ; série état de la littérature, 1999, p.23

soutenu par l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie et le Tchad à des groupes armés appuyés par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. Ces groupes armés comprennent le Rassemblement Congolais pour la Démocratie, ses différentes dissidences et le Mouvement de Libération du Congo. D'autres groupes armés participent également aux hostilités : des milices Mai Mai, les FDLR et autres groupes étrangers. La rébellion armée paraît alors un moyen banal et sûr pour accéder au pouvoir, souligne Otemikongo Mandefu²⁷. C'est dans cette perspective que Julien Freund parle de l'utilisation de la force en politique :

*la force apparaît en politique comme moyen de la contrainte, soit que le pouvoir étatique réussisse à faire vivre dans la concorde des forces hétérogènes qui s'agitent au sein de la collectivité et à faire respecter son intégrité, soit au contraire l'une des forces intérieures jusque là contenue et matée arrive à briser la résistance du pouvoir établi, à s'en emparer et devenir à son tour maîtresse des autres forces internes ou qu'une force extérieure triomphe de la collectivité interne en lui imposant des conditions.*²⁸

De tous les groupes armés de la rébellion d'août 1998-décembre 2002, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie a pu conquérir militairement et gérer environ la moitié du territoire national. Sous son règne, l'autorité militaire avait primauté sur toutes les autres autorités dans les territoires conquis. On était donc en face d'une militarisation de l'espace politique.

La militarisation de l'espace politique ne devrait donc pas favoriser une participation politique démocratique. La participation politique démocratique suppose de démilitariser l'espace politique pour asseoir les règles de la compétition politique acceptée par tous. La transition de la guerre à la paix pose le problème de la démilitarisation de l'espace politique et de la démobilisation²⁹ des anciens combattants. Ceci passe par la conversion des organisations armées en partis politiques dont le statut n'est pas aisé dans les pays Africains.

C'est ce que confirme la pensée d'Isaac Nguema, voulant situer la résolution des conflits dans les différents contextes des sociétés :

²⁷ J.Otemikongo Mandefu., « la transition démocratique à l'épreuve des faits en R.D.C : examen critique de l'exercice du pouvoir pendant la transition », in *Congo-Afrique*, n°344, Avril 2000, p.238. Notons dans sa réflexion, Otemikongo avait utilisée l'expression de code de bonne conduite ce que nous avons traduit par un moyen banal. De toutes les façon, il s'agit de la banalisation de la violence pour la conquête du pouvoir.

²⁸ J.Freund., *Qu'est-ce que la politique*, Paris, du Seuil, 1967, p.118.

²⁹ J. Horne, *Op.cit*, p.46.

La violence est universelle, de tout temps, dans toutes les sociétés, elle coexiste avec la vie dont elle est inséparable. Chaque société, chaque civilisation, chaque culture possède dans les limites de temps déterminées et par delà des facteurs géostratégiques, politico-démographiques, techno-économiques et socio-culturels, sa propre manière de résoudre ses problèmes de violence correspondant aux objectifs et aux enjeux de son modèle de développement, de son projet de société et de sa vision du monde.³⁰

C'est dans cette logique que plusieurs sommets ont été organisés, sous la pression et avec l'aide de la communauté internationale, à différents endroits pour mettre fin à la guerre qui ravageait et caractérisait le Congo. De nombreux accords ont été signés : Accord de cessez-le-feu de Lusaka, Accord de Nairobi, Accord Global et Inclusif, etc. Ce dernier signé en décembre 2002 a mis fin à la guerre et consacré le partage de pouvoir entre les belligérants, les forces vives de la nation et l'opposition politique. Aux termes de cet accord, les mouvements politico-militaires devaient se transformer en partis politiques pour permettre la normalisation de la vie politique et la concrétisation du pluralisme politique censé régir la période de transition devant aboutir à la troisième République. En effet, dans sa résolution n°DIC/CPJ/04 du 18 Avril 2002 relative à la libération effective et totale de la vie politique en RDC, le dialogue intercongolais³¹ avait chargé, d'une part, le gouvernement de transition d'assurer la libéralisation effective de la vie politique et associative sur tout le territoire national et, d'autre part, le parlement de transition d'élaborer à cette fin une nouvelle législation.³²

La période de transition acceptée de tous avait les objectifs principaux ci-après :

- la réunification, la pacification, la reconstruction du pays, la restauration de l'intégrité territoriale, et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ;
- la réconciliation nationale ;
- la formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée ;

³⁰ I.Nguema., « L'Etat, Violence et Droits de l'Homme en Afrique », in *Les Cahiers Alternatives du Sud, l'Avenir de l'Etat-Nation.*, Paris et Louvain-la -Neuve, L'Harmattan et Centre Tricontinental, p136.

³¹ Pour mettre fin à la situation de guerre et en application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de juillet 1999, les différents mouvements rebelles, la partie gouvernementale, l'opposition politique ainsi que les représentants de la société civile s'étaient réunis, sous pression de la communauté internationale, à Sun city en Afrique du Sud du 25 février au 19 avril 2002.

³² Lire la loi n°04 /003 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques (en RDC)

- l'organisation d'élections libres et transparentes à tous les niveaux permettant la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique ;
- la mise en place des structures devant aboutir à un nouvel ordre politique³³.

Malgré la fin officielle de la guerre et la réunification du territoire qui ont permis la tenue des premières élections générales multipartites et libres depuis quarante ans, la paix n'est pas encore revenue à l'est du pays. Outre l'activité des milices (étrangères et congolaises), l'insécurité persistante est due au refus de certains chefs de guerre de démobiliser et de désarmer. Cette attitude semble bénéficier, en particulier au Nord-Kivu, du soutien du RCD qui, avons-nous constaté, avait multiplié des revendications durant la transition politique et le processus électoral. Ces revendications se présentaient sous forme de menaces de rupture d'avec le processus de paix et se résumaient principalement au problème de la minorité « Tutsi » dont des membres dominaient l'ancien mouvement armé. Le refus de certains officiers de l'ex mouvement rebelle d'intégrer l'armée nationale pose le problème des comportements des acteurs et de l'adaptation du RCD à une situation post conflit.

Cette étude sur la transformation du Rassemblement Congolais pour la Démocratie en parti politique s'oriente sur deux axes : l'engagement politique du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (combattants et cadres politiques) et les obstacles à sa reconversion d'un mouvement politico-militaire à un parti politique. Il s'agit pour nous de répondre à la question principale ci-après : comment s'est faite la mutation du Rassemblement Congolais pour la Démocratie en parti politique dans le contexte de sortie de guerre en RDC alors même que ses statuts ne prévoyaient pas sa transformation politique? Plus précisément, la réflexion sur ce questionnement central s'articule autour de trois points suivants:

- quel a été le répertoire d'actions de la lutte armée en RDC ? Comment la lutte armée du RCD s'inscrit-elle dans ce répertoire ?
- comment le Rassemblement Congolais pour la Démocratie contribue-t-il à la légitimation du jeu politique dans l'après guerre et du nouvel ordre politique? Comment s'engage-t-il durablement dans une dynamique de combat politique policé ?
- quels sont les obstacles à la reconversion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie en parti politique? Qu'est- ce qui a favorisé ce processus ?

³³ Accord Global et Inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo, Titre 2.

3. Hypothèses

Proposition de réponse à la question posée, l'hypothèse aide à sélectionner les faits observés, les interpréter, leur donner une signification qui, vérifiée, constituera un élément possible de début de théorie.³⁴

Des préoccupations ci-haut énumérées, nous formulons le présupposé principal selon lequel l'implantation des structures du Rassemblement Congolais pour la Démocratie dans toutes les provinces, la révision de ses objectifs et moyens d'action, la modification de ses statuts, le recrutement de nouveaux cadres et l'envoi de ses troupes au brassage pour la formation d'une armée nationale participeraient de sa reconversion en parti politique.

L'histoire post-coloniale est marquée par la violence armée. La lutte armée du RCD s'inscrirait dans la continuité de cette violence politique. Le RCD se serait comporté en Etat, exerçant de facto et de manière autoritaire toutes les prérogatives régaliennes dans les territoires sous son contrôle.

Malgré tout, à la faveur de l'accord de Pretoria, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie aurait contribué à la légitimation de l'ordre politique postconflit par sa participation au gouvernement de transition et aux élections générales de 2006 (présidentielles, législatives, provinciales et sénatoriales) dont il a accepté les résultats.

Il s'est même efforcé de dissoudre sa branche armée. Cependant, sa transformation politique semble inachevée et bute sur divers écueils. En effet, le mouvement politique peinerait encore à s'émanciper de la tutelle de son parrain rwandais et de la logique combattante. En témoigneraient le refus de certains officiers d'expression rwandaise d'intégrer l'armée nationale et l'opposition des combattants rwandophones à être déployés en dehors de leurs territoires. Des ex combattants du RCD transposeraient un habitus guerrier dans l'après guerre, notamment à travers différentes revendications liées au problème « tutsi » à l'Est de la République Démocratique du Congo.

L'habitus s'entend comme « un système de dispositions durables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principe de génération et de structuration de pratiques et représentations qui peuvent être

³⁴ M. Grawitz., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11^{ème} éd., 2001, p.398

objectivement « réglées » et « régulières » sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente des fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre et, étant tout cela, collectivement orchestrées sans être le produit de l'action organisatrice d'un chef d'orchestre »³⁵. C'est donc un système structuré de dispositions psychologiques durables et transposables dans des situations différentes de l'existence ; forgé par la socialisation et intégrant, consciemment ou non, toutes les expériences du passé, il fonctionne comme une matrice de perceptions, d'appréciations et d'actions, c'est-à-dire tel un dispositif de sélection des informations recevables, des jugements de valeur légitimes et des choix de comportements possibles.³⁶ La socialisation dont il est question dans ce travail est celle qui s'est faite par la guerre. Il faut donc entendre par habitus un ensemble de dispositions résultant de l'expérience et appelées à guider l'action humaine sans pourtant la téléguider.

4. Objectif et intérêt de l'étude

La présente étude vise à circonscrire le répertoire de la guerre menée par le RCD, à analyser les voies de sa reconversion politique et à en dégager les obstacles en posant le problème de la démilitarisation et de la démobilisation des anciens combattants.

Sur le plan scientifique, notre étude est une contribution à la compréhension des voies et mécanismes de la reconversion politique de mouvements rebelles dans le cadre de la normalisation politique post conflit, c'est-à-dire la transition de la guerre à la paix. Elle s'inscrit dans la suite des études qui, en science politique, particulièrement en sociologie politique, analysent les sorties de conflits contemporains³⁷. Il est question d'analyser la capacité de l'Etat à revendiquer de nouveau avec succès le monopole de la contrainte légitime après la guerre. Elle est également à situer dans la continuité des travaux des historiens de la Grande guerre comme G. Mosse, J. Horne et les autres qui s'interrogent sur les effets de l'exposition à la guerre dans la situation postconflit.

³⁵ P. Bourdieu., *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, du Seuil, 2000, p.257.

³⁶ G. Hermet et alii., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, 3^e édition, Armand Colin, 1998, p.117.

³⁷ Les travaux ci-après peuvent être cités: I. W. Zartman (Eds), *Collapsed States. The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Boulder (Co.), Lynne Rienner Pub., 1995 et M. R. Berdal., *Disarmament and Demobilization after Civil Wars. Arms, Soldiers and the Termination of armed Conflicts*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

Sur le plan pratique, cette étude participe à l'effort collectif de documenter l'histoire politique de la RDC. Elle permet une lecture de différents mouvements et, en l'occurrence, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie, dans le cours des événements politiques en République Démocratique du Congo. Cette étude permet donc à tout lecteur de s'informer sur la transformation du mouvement rebelle RCD en parti politique en mettant en lumière les facteurs de succès et les obstacles liés à ce processus.

5. Délimitation de l'étude

La présente étude couvre la période allant de 2003 à 2008. Toutefois, un recul vers les années de guerre nous a permis de nous fixer sur la manière dont le RCD avait mené la guerre. En effet, les années de rébellion, c'est-à-dire de 1998 à 2002 ont été également prises en compte pour une meilleure explication de notre objet d'étude. Puisqu'il s'agit d'une étude de cas, l'espace concerné est aussi bien celui occupé par le mouvement rebelle sous examen que l'autre non occupé mais dans lequel il s'est installé lorsqu'il est devenu parti politique. Ainsi, nous avons réalisé des entretiens à Kisangani et à Kinshasa.

6. Démarche méthodologique et cadrage théorique

La mutation du Rassemblement Congolais pour la Démocratie en parti politique pose le problème de la dynamique de ses structures et des relations qu'il est appelé à entretenir à travers ses acteurs. Ainsi, pour l'explication de notre objet d'étude nous avons fait recours l'analyse dynamiste de G. Balandier. La référence à cette se justifie par le fait que nous nous intéressons à toutes les forces qui agissent de l'intérieur ou de l'extérieur du RCD soit pour sa redynamisation soit pour le maintien du statu quo. Elle conviendrait pour répondre à la question de savoir comment le Rassemblement Congolais pour la Démocratie assure sa continuité après la guerre alors qu'il était créé pour la guerre. Nous nous sommes intéressés à la fois aux forces qui agissent de l'intérieur du système social (les cadres politiques et militaires du RCD) ou de l'extérieur (la pesanteur du Rwanda et de la communauté internationale) dans la reconversion politique du RCD. Il s'agit de répondre aux exigences de l'adaptation dans un environnement post-conflit. Cette méthode nous a permis de saisir à la fois les facteurs du changement social (reconversion politique) et les ressorts de la résistance au changement (obstacles à la reconversion). Signalons que ce changement ne se réalise pas de manière brutale, mais plutôt d'une façon accommodante aux enjeux de normalisation de la

vie politique. Il implique également la révision de ses structures et objectifs en tenant compte du contexte créé par la signature de l'Accord de paix. C'est ainsi que Balandier précise :

L'une des premières règles de méthode que doit respecter la science sociale, comme toute science, est la recherche des niveaux « privilégiés » d'observation et d'analyse ; elle peut tenter alors de déceler des agencements réels, des liaisons dynamiques et non seulement des rapports logiques, des « choses sociales en mouvement » plus que des structures fixées ; elle s'impose de le faire, si elle entend saisir la société dans sa vie même et dans son devenir, à l'occasion de circonstances ou de conjonctures qui mettent cette dernière en cause, dans sa totalité ou presque.³⁸

Le paradigme relationnel de Bajoit permet l'explication de notre objet en misant sur l'aspect relationnel. En effet, ce paradigme affirme que certaines conditions déclenchent certains processus, lesquels stimulent les échanges compétitifs, conflictuels ou contradictoires, échanges qui transforment les conditions et engendrent celles de temps.³⁹ Dans cette appréhension, il faut donc tenir compte de la conjonction des dynamiques du « dehors » et ceux du « dedans ».

Appliqué à notre étude, nous ne pouvons comprendre la transformation du Rassemblement Congolais pour la Démocratie qu'en relisant les relations qu'il entretient avec les autres acteurs collectifs (ancien allié, gouvernement, partis politiques...). Par sa mutation politique, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie est obligé de nouer un certain type de relations qui la différencie de son ancienne structure politico-militaire. Les nouvelles relations qui sont appelées à se matérialiser dans la reconversion politique du RCD doivent se comprendre en termes de facteurs internes au RCD (ce que nous analysons en termes de dynamiques internes au sein du parti) et les facteurs externes (ce que nous qualifions de la pesanteur du Rwanda et également la pression de la communauté internationale). Ce qui permet de déceler les différents obstacles à la reconversion politique du mouvement rebelle en parti politique.

Pour besoin de compléter notre arsenal explicatif, nous avons mobilisé la théorie des « Points Nodaux »⁴⁰. En effet, dans le fonctionnement d'une organisation appelée acteur

³⁸ G. Balandier., « Phénomènes sociaux totaux et dynamique sociale », in *Cahiers internationaux de sociologie*, Volume 30, Paris, PUF, Janvier-juin 1961, pp.23-34.

³⁹ G. Bajoit, *Pour une sociologie relationnelle*, Paris, PUF, 1992, p295.

⁴⁰ R. Rezsóhazy, *Pour comprendre l'action et le changement politiques*, Louvain –la neuve, Duculot, 1996, pp18-19.

collectif, le cheminement peut avoir deux options eu égard au but poursuivi. Lorsque le cheminement prend un sens unique, il ne se pose pas de problème dans la réalisation des objectifs. Cependant, lorsque le cheminement rencontre des croisements, des ronds-points et des carrefours, l'acteur collectif est appelé à choisir la direction qu'il trouve susceptible de lui permettre de poursuivre son parcours, ce qui peut conduire au changement d'itinéraire. Ce sont donc des points nodaux. Par points nodaux, il faut entendre ce moment crucial ou période (relativement courte) où l'acteur est confronté à une difficulté grave, où il doit dénouer une situation dramatique, résoudre un dilemme d'une portée considérable et il a des choix devant lui. Il doit donc assumer les conséquences de chacun des choix qu'il aura à opérer.

Ainsi le Rassemblement Congolais pour la Démocratie, à un moment donné, a dû prendre la décision d'accepter la fin de la guerre. Par conséquent, il assumerait ainsi les effets de sa décision de mutation en parti politique. En observant encore ce qui se passe à l'Est de la République Démocratique du Congo, l'on peut également soulever ce que Mosse appelle « brutalisation »⁴¹ de la société induite par la guerre. Cette « brutalisation » permet de rendre compte du processus d'imprégnation de la société par la violence. La poursuite de la violence à l'Est de la RDC après la signature de l'Accord de paix peut être analysée en termes de reproduction de la culture de guerre qui s'est mise en place pendant le conflit, laquelle consiste en des changements dans les représentations afférentes à l'ennemi (animalisation, déshumanisation). Cette culture de guerre constituerait un levier essentiel de la mobilisation guerrière. Il n'est donc pas automatique d'abandonner ce qu'on a été pendant la guerre. Ce qui justifie la difficile mutation du RCD en parti politique. Les effets de la guerre sur les opérateurs politiques et militaires continuent à alimenter leurs rhétoriques et leurs comportements dans la situation post-conflit.

Ce qui nous permet d'expliquer les obstacles que le Rassemblement Congolais pour la Démocratie est entrain de poser dans son engagement à poursuivre la compétition politique dans un espace pacifié et « civilisé ». Comme il est difficile de se débarrasser de l'expérience de la violence, il convient de rappeler ici ce que John Horne⁴² appelle la démobilisation culturelle ; il s'agit en fait de ne pas se limiter à la démilitarisation (physique), il faut tenir compte des effets induits de la guerre sur les comportements des acteurs qui s'investissent dans la lutte politique. Pour le cas du RCD, nous pensons que la démobilisation culturelle des effets de la guerre est facile pour certains cadres (civils et militaires). Pour d'autres, la

⁴¹ G. Mosse., *Op.cit*, pp.181-182.

⁴² J. Horne, *Op.cit*, pp.43-196.

continuité de la guerre est une mesure de leur sécurité, car la situation post-conflit étant incertaine.

Pour la collecte des données, nous avons eu recours à l'observation libre et désengagée, à l'entretien non directif et à la technique documentaire. L'observation désengagée nous a été utile en ce sens que nous habitons le territoire jadis occupé par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie et avons assisté à l'application des accords qui ont consacré sa transformation en parti politique. Pour cette technique,, nous avons fait preuve d'une assez grande prudence pour ne retenir que les informations susceptibles de donner une objectivité, quoique relative, à notre étude. Notre sens critique a été mis en œuvre en retenant certains faits vécus pendant la guerre et après la signature de l'accord de paix. C'est dans ce sens que J. Massonat soutient que l'observation est une démarche d'élaboration d'un savoir, au service de finalités multiples, qui s'insèrent dans un projet global de l'homme pour décrire, comprendre son environnement et les événements qui s'y déroulent⁴³.

Nous avons réalisé quinze entretiens avec des cadres civils et militaires issus du Rassemblement Congolais pour la Démocratie à Kisangani et à Kinshasa pour autant que le siège national de ce parti y est installé. Notre entretien est donc qualitatif, il nous a permis de choisir nous-mêmes les unités à interroger, selon qu'elles sont, à notre avis, des personnes susceptibles de nous fournir les informations dont nous avons besoin pour notre étude. Ces entretiens ont joué un rôle de complément aux données recueillies par la technique documentaire. Luc Albarrelo définit l'entretien qualitatif comme « celui où le chercheur interroge telle personne parce qu'elle possède telle caractéristique, ou par ce qu'elle appartient à telle couche sociale, par ce qu'elle a connu tel type d'expérience ou telle histoire ».⁴⁴ C'est ce qu'affirme Remy Le Saout lorsqu'il précise que l'entretien est également utilisé pour compléter, confirmer ou bien illustrer certains résultats obtenus avec d'autres outils (questionnaire, recherche documentaire).⁴⁵

Certaines illustrations obtenues ont permis de confirmer les informations obtenues par les techniques d'observation et documentaire. Ces entretiens ont été semi- directifs dans la mesure où les enquêtés pouvaient s'exprimer assez librement possible mais dans le cadre des points que nous leur avons proposé. Notre vigilance leur faisait revenir dans les lignes de

⁴³ J. Massonat., « Observer », in A. Blanchet et alii., *Les Techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2005, p.17

⁴⁴ L. Albarrelo., *L'acteur social et la recherche scientifique*, Bruxelles, 2è ed. , de Boeck, 2005, p.7.

⁴⁵ R. Le Saout., *Guide pour connaître la sociologie*, Paris, coll.Guides, Vuibert, 2002, p.45

l'entretien au cas où ils s'en seraient écartés, cela sans les gêner dans la poursuite de l'entretien. Le guide d'entretien nous servi de garde-fou à cette fin.

Pour ce qui est de la technique documentaire, nous avons exploité les études déjà réalisées à travers les documents spécifiques ainsi que les ouvrages généraux pour construire et théoriser notre objet d'étude. Les discours et déclarations politiques de certains cadres du Rassemblement Congolais pour la Démocratie ont constitué également nos sources d'informations. Il sied de préciser que nous avons également recouru à l'Internet pour autant que seule la fouille bibliographique n'a pas suffi. C'est ce qui explique la présence de la webographie dans ce travail.

Les données ainsi recueillies ont été analysées et traitées grâce à l'analyse de contenu. En effet, les informations recueillies dans les documents, l'observation et les entretiens sont passés à notre sens critique au moyen d'une analyse systématique de leur contenu. Nous avons principalement fait recours à l'analyse qualitative en privilégiant plus l'importance accordée à chaque concept ou thème en référence à son intérêt particulier, à son poids sémantique et à sa nouveauté dans le contexte de notre étude. Nous avons mis en œuvre notre « réflexivité critique »⁴⁶ pour ainsi les interpréter. Nous avons fait également usage, de manière subsidiaire, de l'analyse quantitative en faisant appel au calcul de pourcentage pour donner un sens à certaines données recueillies par la technique documentaire. Cela a été fait afin d'affiner notre analyse.

7. Difficultés rencontrées

La poursuite de cette étude n'a pas été sans obstacles. Les principaux sont ceux rencontrés lors des entretiens. L'indisponibilité et le refus de certaines personnes ciblées pour des entretiens sont à classer dans ce rang. Pour les uns, il fallait d'abord justifier tous les contours de l'étude y compris le promoteur afin qu'elles comprennent le caractère apolitique de l'étude. Pour les autres, une telle étude ne pouvait pas se réaliser avec leurs concours.

Pour surmonter ces difficultés, nous avons procédé soit à des explications détaillées auprès des personnes qui étaient réceptives et au changement d'enquêtés pour celles qui refusaient toute coopération. Nous avons également donné la garantie d'anonymat pour celles qui l'avaient

⁴⁶ Par « réflexivité critique », il faut entendre la critique à laquelle l'intellectuel peut et doit se soumettre lui-même. Pour de plus amples explications, lire P. Bourdieu, Pour un savoir engagé in contre feu2, Paris, Liber Raisons d'agir, 2001, pp33-40

exigée, ce qui explique que certains extraits d'entretien cités ne comporte pas l'identité de l'enquêté.

8. Subdivision de travail

Outre l'introduction et la conclusion, la présente étude est subdivisée en trois chapitres. Le premier examine la lutte armée du RCD en essayant de mettre en perspective les rébellions en République Démocratique du Congo avant de parler du RCD comme un mouvement politico-militaire. Le deuxième traite de la reconversion politique du RCD à travers l'acceptation de la nouvelle donne politique et la reconstruction post-confliktuelle. Le dernier analyse la mutation incertaine du groupe armé RCD en parti politique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE PREMIER : LE RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DEMOCRATIE ET LA LUTTE ARMEE

Dans ce chapitre, il s'agit d'apporter des réponses aux questions de savoir quel a été le répertoire d'actions de la lutte armée en RDC et comment la lutte armée du RCD s'inscrit dans cette logique combattante. Les violences dans la scène politique congolaises ont caractérisé toute la période post-coloniale. La lutte armée du RCD ne serait que la continuité de ces violences post-coloniales. La façon dont le RCD a mené sa lutte ne laissait pas envisager la probable mise en place d'un système démocratique : le RCD a fonctionné de manière autoritaire dans tout le territoire conquis.

Nous abordons tour à tour le répertoire des actions de la lutte armée en RDC à travers les différentes périodes de son histoire et la lutte armée du RCD. S'agissant de la lutte armée du RCD, sont examinés ici sa création, ses objectifs, son organisation et sa gestion des territoires conquis.

I.1. Répertoire d'actions de la lutte armée en RDC : de la fin de la colonisation à l'avènement du RCD

La lutte armée sur la scène politique congolaise s'inscrit dans la continuité de la violence politique apparue dès les premiers jours de l'indépendance. Telle est l'hypothèse que nous voulons démontrer tout au long de cette section. En effet, la violence comme moyen de conquête de pouvoir au Congo indépendant n'a pas commencé avec la rébellion menée par le mouvement dont nous faisons l'analyse de la transformation en parti politique. Elle remonte aux premiers mois de l'accession de notre pays à la souveraineté nationale et internationale. La résurgence des rébellions en RDC s'explique par ce qu'on peut qualifier des jours ratés de son indépendance. Si la rébellion peut se comprendre comme le refus individuel ou collectif d'une règle qui se traduit par une inertie ou une action violente contre celle-ci⁴⁷, il s'agit pour nous d'un acte par lequel un groupe d'individus, militaires ou civils, se soulèvent contre l'autorité établie et mènent une action violente en vue de remplacer les dirigeants en place. Les raisons avancées dépendent de la situation politique du pays au moment de la décision. La forme que prend ce soulèvement à travers ses structures est qualifiée de mouvement rebelle. Ce soulèvement disposant à la fois d'une branche militaire et d'une branche politique, nous le

⁴⁷C. Debbasch, et Y.Daudet., *Lexique des termes politiques*, Paris, Dalloz, 1974, p.38.

qualifions de mouvement politico-militaire. C'est ainsi que nous utiliserons indistinctement ici rébellion, mouvement rebelle ou mouvement politico-militaire.

1.1.1. Pendant la première République

La mort de Patrice Emery Lumumba, premier Premier Ministre du Congo indépendant constitue la principale cause de l'exacerbation des actions de la lutte armée en République démocratique du Congo. Toutefois, la violence dans la scène politique remonte bien avant avec les mutineries de la Force Publique dès la première semaine de juillet et les sécessions katangaïse et sud-kasaïenne que Lumumba a tenté d'écraser militairement. En effet, la mort de Lumumba en 1961 avait provoqué la colère et la révolte de ses amis et alliés au sein des partis unitaristes. Ainsi, la majorité d'entre eux s'étaient organisés en une coalition armée pour l'instauration d'un nouvel ordre politique. Ce nouvel ordre politique n'était que la restauration du gouvernement issu des élections de 1960. Le Conseil National de Libération de Libération (CNL) fut donc créé à Brazzaville le 03 Octobre 1963 à l'issue d'une Assemblée extraordinaire des Partis Lumumbistes qui s'est tenue du 29 Septembre au 3 Octobre de la même année. Tout est parti de la dissolution des deux chambres du Parlement par le chef de l'Etat, Joseph Kasavubu, en date du 29 Septembre 1963. En effet, au-delà des tensions et frustrations qui avaient déjà élu domicile dans le chef des partisans de Lumumba, cette situation a contribué à l'aggravation de la situation politique du pays.

L'objectif assigné à ce conseil fut le renversement du gouvernement Adoula et la réalisation de la « décolonisation » du Congo dominé par une coalition des puissances étrangères.⁴⁸ Le CNL fut en fait un cartel des partis unitaristes et nationalistes lumumbistes. Pour ces partis, la meilleure façon de restaurer le gouvernement légal et légitime de Lumumba était l'utilisation de la violence. Le Manifeste créant le CNL proclama donc la déchéance de toutes les institutions régies par la Loi Fondamentale. Ce fut donc une rébellion qui ne devrait plus cacher son nom.

La lutte armée entreprise par le CNL a très rapidement conquis près de deux tiers du territoire national en fin 1964. Pour les tenants de cette lutte armée, le pays ne pouvait pas être dirigé par un pouvoir qui ne soit pas légitime. Il fallait à tout prix restaurer le régime issu

⁴⁸ G.Beys, Ph. Gendebien et B.Verhaegen, *Congo 1963*, , Bruxelles et Kinshasa, CRISP et INEP, 1963, p.232

des urnes et donc légitime. Quelques mois auparavant, au Kwilu, Pierre Mulele⁴⁹ avait déclenché une autre lutte armée dès juillet-août 63 avant la rébellion de l'est débutée l'année suivante, plus exactement le 15 avril 1964. Allié du Mouvement National Congolais/Lumumba lors des consultations de 1960, Mulele s'était entouré des partisans formés dont la majorité était constituée de moniteurs (enseignants) et d'agriculteurs⁵⁰.

L'objectif principal de Mulele était de contrôler le Kwilu, puis, progressivement, s'emparer du pouvoir à l'échelle nationale et y installer un régime révolutionnaire, socialiste et populaire⁵¹. Pour les partisans de Mulele, c'est l'approche marxiste qui devrait conduire à la victoire. Ainsi dans le maquis et dans toutes les localités conquises, des enseignements fondés sur la révolution furent dispensés dans l'optique marxiste. Il s'est agi de conquérir l'indépendance du peuple congolais confisquée par la classe dirigeante. Celle-ci travaillant au profit des impérialistes occidentaux. Les Mulelistes considéraient le gouvernement de Léopoldville comme impopulaire et l'armée congolaise comme un instrument au service des impérialistes⁵². La rébellion muleliste fut handicapée par sa composition ethnique limitée et par les dissensions entre les cadres pende et Mbunda⁵³, les deux tribus qui ont donné l'essentiel des troupes à l'action muleliste.

Toutes ces rébellions ont eu comme soubassement idéologique la restauration de la légitimité issue du peuple par le rétablissement du gouvernement Lumumba. L'adhésion populaire fut donc remarquable dans toutes ces rébellions lumumbistes surtout à cause de leurs discours anti-impérialistes⁵⁴.

Parmi les acteurs principaux de ces rébellions, l'on peut noter Pierre Mulele, Théodore Benguila et Kandaka pour le groupe de maquis de Kwilu ; Christophe Gbenye, Gaston

⁴⁹ Pierre Mulele fut un ancien Secrétaire général du PSA (Parti Solidaire Africain) et ministre de l'éducation dans le gouvernement Lumumba. Il représenta le gouvernement Gizenga au Caire. Avec l'arrestation de celui-ci, il est parti dans les pays de l'Est notamment en Chine où il apprit des techniques de guérilla qu'il vint appliquer au maquis de Kwilu.

⁵⁰ Musau Bakajika., *Rébellions et Changement social. Application de la théorie de Guy Rocher aux luttes armées de 1963 à 1965 et de 1977 à 1978 en République Démocratique du Congo*, Mémoire de DES en SPA, FSSAP, UNIKIS, 2005-2006, inédit, p35

⁵¹ G.Beys, Ph. Gendebien et B. Verhaegen, *Op.cit*, p.280

⁵² H.Weis., *Congo 1964*, Bruxelles et Kinshasa, CRISP et INEP 1964, pp.7-8

⁵³ B.Verhaegen., « La première République », in J.Vanderlinden (sous la direction de)., *Du Congo au Zaïre.1960-1980*, Bruxelles, CRISP,1980,pp115-137.

⁵⁴ A ce propos, il convient de signaler que la majorité de la population congolaise avait mis son espoir en Lumumba comme l'homme capable de tenir tête aux impositions occidentales après l'indépendance. Il bénéficia d'une popularité interne capable de galvaniser les aspirations populaires autour de l'idéal de l'indépendance. Sa disparition constitua un coup majeur dans l'opinion tant national qu'international.

Soumialot, Vital Pakassa, Norbert Olonga et Bocheley Davidson pour le compte du CNL. Dans ce dernier groupe, le nom de Laurent-Désiré Kabila peut également être cité. Notons que, au de-là de leurs conquêtes, ces rébellions s'étaient caractérisées par une terreur sans précédent. En effet, en voulant détruire tout ce qui pouvait représenter l'impérialisme occidental, de graves violations des droits de l'Homme furent commises.

Ainsi par exemple, en novembre 1964, Christophe Gbenye avait pris en otage tous les occidentaux habitant la ville de Kisangani. Il avait ensuite menacé de les tuer en ces termes : « nous fabriquerons des fétiches avec les cœurs des Américains et des Belges et nous nous habillerons de peaux des belges et des Américains ». ⁵⁵ Si tous les Occidentaux n'étaient massacrés, il faut bien reconnaître que plusieurs expatriés furent victimes de la rébellion dans la ville de Kisangani. Face à la menace des troupes loyalistes, les rebelles prenaient en otage les occidentaux pour s'en servir comme bouclier. C'est ce qui avait motivé l'opération aéroportée conjointe américaine et belge dans la ville de Kisangani le 24 novembre 1964.

Toutes ces rébellions n'ont pas pu conquérir le pouvoir pour diverses raisons, internes et externes. ⁵⁶ Parmi les facteurs internes, se trouvent le déplacement des buts, les dissensions internes, la carence des élites politiques, etc. Par ailleurs, la faiblesse des relations extérieures ⁵⁷ et l'intervention des armées étrangères comme soutien au gouvernement légal figurent parmi les causes externes de l'échec des rébellions lumumbistes. En effet, n'ayant pas de soutiens suffisants de la part des pays amis pour faire face aux attaques des forces gouvernementales, les rebelles ont dû surtout se contenter des moyens de fortune disponibles, alors que l'armée gouvernementale bénéficiait d'une aide adéquate des puissances occidentales.

Si les rébellions de la Première République ont eu de façon générale le fondement marxiste et la restauration du gouvernement légitime comme base de leurs actions, elles ne se sont donc pas comportées sur le terrain en tenant compte de cet objectif et du contexte international et national du déroulement de la guerre. Elles ont manqué de développer en elles un certain nombre de mécanismes susceptibles de tenir compte du contexte mondial de

⁵⁵ J. Kanyarwunga., *République Démocratique du Congo, les générations condamnées. Déliquescence d'une société précapitaliste*, Paris, Publibook, Paris, 2008, p.116.

⁵⁶ Musau Bakajika, *mémoire déjà cité*, pp49-64.

⁵⁷ En dépit du fait que les rebelles se soient faits accepter par certains pays dits progressistes dont l'URSS, Cuba, Egypte, Chine, Yougoslavie et tout le bloc communiste... ils n'ont pas pu bénéficier d'une aide militaire et logistique officielle comme cela était reconnu par le gouvernement légal.

l'époque. Ainsi, elles ont été réprimées et leurs leaders ont été soit neutralisés soit forcés à l'exil.

La victoire de l'armée gouvernementale appuyée par les forces étrangères sur les différentes rébellions renforça le prestige du Lieutenant Général Mobutu. Après l'adoption de la constitution de Luluabourg en 1964, Tshombe réussit le pari d'organiser des élections législatives libres et acceptables sur l'ensemble du pays à l'exception du Kivu où elles firent reportées pour cause de persistance des troubles. Ces élections ont été remportées haut la main par Tshombe et sa coalition, mais avant de convoquer l'assemblée pour élire le Président de la République qui devait naturellement être Tshombe, le vainqueur des élections, Kasa-vubu le démet le 13 octobre 1965 pour proposer Evariste Kimba. Celui-ci qui n'arriva pas à rallier une majorité parlementaire autour de son gouvernement lorsque Mobutu fit son coup le 24 novembre 1965.

Il sied de préciser que les rébellions sous la première République résultent des affrontements et des divisions des élites congolaises ayant entraîné notamment l'assassinat du premier ministre Patrice Lumumba. C'est la rébellion qui peut provoquer la brutalisation de la société, notamment par le reversement dans la société des anciens combattants ou par une longue exposition des civils à la violence : tout cela entraînant la reproduction d'un habitus guerrier.

1.1.2. Sous la deuxième République

Les rébellions sous la deuxième République constituent une riposte à l'autoritarisme installé après le coup du 24 Novembre 1965. Le verrouillage à outrance de l'espace politique a poussé les forces politiques à utiliser les armes comme moyen de combat politique. Telle est l'hypothèse que nous voulons démontrer dans cette section. En effet, le régime installé par Mobutu s'est caractérisé, deux ans après, par l'instauration d'une constitution non favorable à l'émergence d'une participation politique démocratique.

Après avoir créé, en 1967, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), Mobutu a institué le monopartisme et s'est adonné à unifier les mouvements des étudiants et les syndicats. Ceci dans le but de mâter toute opposition et de verrouiller systématiquement

l'espace politique. Cette stratégie lui a permis de contenir toute forme d'opposition pendant les premières années de son règne.

Notons que le régime de la deuxième République a eu à faire face à une rébellion d'abord d'anciens gendarmes katangais et ensuite des mercenaires qu'il avait utilisés pour mater les rébellions de la Première République, sous la direction de Jean Schramme et de Bob Denard. En effet, fort de l'appui de ses amis et de ses gendarmes, Tshombé aurait été en complicité avec les gendarmes katangais pour la reconquête du pouvoir par les armes. Son plan visait une nouvelle sécession katangaise et une insurrection des gendarmes intégrés au sein des Forces régulières⁵⁸. C'est ce qui a justifié la révolte du régiment des gendarmes katangais du colonel Tshipola à Kisangani le 23 juillet 1966. Il s'agit de ce qu'on appela la mutinerie des Diabos. Dans leur fuite, ils auraient bénéficié du soutien de Jean Schramme qui contrôlait le Maniema après sa victoire sur les rebelles Simba. Jean Schramme et Bob Denard organisèrent les mercenaires dont le contrôle échappait au gouvernement congolais. Ils ont tenté de s'emparer de la ville de Kisangani le 5 juillet 1967. Ils furent appuyés par d'anciens gendarmes katangais⁵⁹ envoyés à l'est du pays pour y combattre les rebelles lumumbistes.

La tentative de prise de Kisangani se solda par un échec, ce qui les poussa à aller assiéger la ville de Bukavu au mois d'août de la même année. Repoussés par les Forces armées congolaises, ils ont abandonné Bukavu vers la fin du mois de décembre pour se réfugier au Rwanda. Isidore Ndaywel précise que la tentative de Jean Schramme et de Bob Denard fut motivée par la crainte de voir leurs unités fusionnées dans l'Armée Nationale Congolaise. Elles ont été soupçonnées d'avoir des agendas cachés et surtout d'être en contact avec les mercenaires de Tshombé.⁶⁰

La mise en place d'un système autoritaire, avec des méthodes de répression musclées, a permis à Mobutu de réduire l'opposition au silence. Par conséquent, tout autre son de cloche différent de celui du régime en place n'était donc plus accepté. Tout le monde était donc appelé à soutenir le pouvoir et à ne point émettre des critiques sur les actions du « guide de la

⁵⁸ I. Ndaywel è Nziem., *Histoire générale du Zaïre, de l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Duculot, Louvain-la-neuve, 1997, p.650.

⁵⁹ Certaines sources parlent de la deuxième tentative de Moïse Tshombé après l'échec de la rébellion de 1966 avec l'appui du colonel Tshipola qui commandait le régiment Baka, composé spécialement par les gendarmes katangais.

⁶⁰ I. Ndaywel è Nziem., *op.cit.*, p.651-653. Pour organiser son plan dont la première tentative a eu lieu en juillet 1966, Tshombé avait déjà recruté un certain nombre de mercenaires depuis son exil. Ces mercenaires provenaient de la France, de la Belgique et de l'Afrique du Sud.

révolution ». Les hommes politiques qui ne voulaient pas se soumettre à cet ordre politique choisissaient donc la voie de l'exil. Certains se réfugièrent dans les pays voisins, d'autres prirent le chemin de l'Occident. Une autre catégorie est celle de ceux qui, partis en Europe, abandonnèrent purement la politique.

Le régime en place se contenta de cet état de choses en le prenant pour un gage de stabilité politique. J.J.A. Malumalu précise à ce propos qu'à l'intérieur du pays, la stabilité n'était qu'apparente⁶¹. Car, quelques événements ont démontré à suffisance le caractère superficiel de la stabilité politique. Le régime pouvait croire qu'il avait assuré la sécurité du territoire, au contraire il a été la source de plusieurs frustrations qui ont été traduites par les actions de soutien aux rébellions. Après avoir maté les deux tentatives de Moïse Tshombé avec les mercenaires, le régime a cru se débarrasser de toutes forces susceptibles de contrecarrer ses actions. Cela n'était qu'une illusion de l'ivresse du pouvoir.

En effet, les deux guerres de Shaba en sont un exemple. Face à la dictature et au régime de terreur installé au Zaïre, certains opposants, qui se trouvaient dans les pays voisins, optèrent pour la violence comme moyen d'action politique. En effet, en 1975, un mouvement politico-militaire d'opposition vit le jour en Angola. Il est donc la fusion entre les mouvements des réfugiés politiques de la deuxième République et le groupe des réfugiés Katangais en Angola. Il fut dénommé le Front National de Libération du Congo (FLNC). Parmi les réfugiés katangais d'Angola, il faut distinguer les « gendarmes Katangais », qui étaient majoritaires, des « flèches noires ». Les premiers sont des ex-gendarmes Katangais qui avaient pris part à la sécession tshombiste peu après l'indépendance et qui s'étaient réfugiés en Angola en 1963. Les seconds, quant à eux, sont l'ensemble des forces auxiliaires que le pouvoir colonial portugais avait utilisés pour contrecarrer la guérilla des mouvements nationalistes angolais⁶².

Les combattants du FLNC n'avaient qu'une seule revendication, à savoir l'installation de la démocratie au Zaïre⁶³. Ainsi, en mars 1977, sous le commandement de Mbumba Nathanaël, le FLNC se livre pour la première fois à une lutte armée contre le régime de Mobutu. Plusieurs cités et localités du Katanga passèrent très vite sous le contrôle de la

⁶¹ J.J.A. Malumalu, *Le Congo-Kinshasa*, Paris, Karthala, 2002, p. 184.

⁶² L.M. Musau., mémoire déjà cité.

⁶³ J.J.A. Malumalu, *Op.cit.*, p. 185.

rébellion. Cette guerre, appelée « guerre de 80 jours », démontra les limites des Forces Armées Zaïroises qui s'étaient caractérisées par la fuite devant l'ennemi en pillant les populations autochtones.

L'on peut donc affirmer que l'on a assisté à la démystification des FAZ dont on ne cessait de vanter la force de frappe à travers les défilés et autres manifestations. Les défaites subies par les FAZ ont terni le prestige d'un chef d'Etat qui se croyait à l'abri de toute lutte armée. Le pouvoir de Mobutu était menacé, il avait fallu une intervention étrangère pour sauver le régime. En effet, Mobutu avait demandé l'aide du roi Hassan II du Maroc. Grâce aux troupes marocaines auxquelles les U.S.A, la France et la Belgique apportèrent un soutien logistique, les rebelles avaient subi de lourdes pertes en hommes et en matériels avant d'être chassés des zones passées momentanément sous leur contrôle. C'est donc le 28 mai 1977 qu'on déclara la fin de la guerre et la défaite de la rébellion⁶⁴.

Notons que le FLNC avait bénéficié de l'encadrement cubain et de l'assistance des troupes gouvernementales angolaises. L'Angola était l'un des pays où les opposants Zaïrois étaient mieux organisés et avaient une liberté de réunion et de rencontre.

Après cette guerre, Mobutu voulait donc tirer les conséquences directes qui s'imposaient. Il déclara ce qui suit : « De mon vivant, il n'y aura pas de Shaba II ». Par cela, il avait voulu démontrer à la face du pays et du monde qu'il avait la maîtrise de la situation. Malheureusement, pour lui, la suite des événements apporta un démenti. Voulant de nouveau lancer un défi au propos du timonier, le FLNC attaqua de nouveau la province du Katanga en 1978. Même si cette attaque fut de courte durée, six jours, la ville de Kolwezi fut détruite et les installations de la GECAMINES furent sabotées. Nous pouvons affirmer que ce fut un coup dur à l'économie nationale car la GECAMINES était alors le poumon économique de la République du Zaïre.

Les premiers objectifs rebelles étaient de s'emparer de Kolwezi, Mutshatsha et Lubumbashi, couper l'approvisionnement de Kinshasa par la GECAMINES et obliger ainsi le chef de l'Etat à démissionner sous la pression populaire⁶⁵. Si tous les autres objectifs ont réellement été atteints, il n'en fut rien de la démission de Mobutu.

⁶⁴ J.J.A. Malumalu, *Op.cit.*, p.186.

⁶⁵ J.Kanyarwunga., *Op cit.*, p.192.

Pendant la deuxième guerre du Shaba ; les forces du FLNC sont venues de la Zambie et furent neutralisées grâce à l'intervention des parachutistes français. Faute d'avoir réussi à renverser le régime, le FLNC a démontré que le régime mis en place le 24 novembre 1965 était fragile et que tous le prestige et la bravoure que son armée clamait n'étaient qu'une illusion. Tout en gardant le système, Mobutu avait tiré les leçons de cette guerre et procéda à quelques aménagements institutionnels dont la révision constitutionnelle du 15 février 1978⁶⁶ qui libéralisa tant soit peu le système et amorça également le processus de la décentralisation au niveau des collectivités et zones urbaines.

A ce sujet, Jean Padioleau affirme que les circonstances de lutte avertissent un système et singulièrement les institutions de pouvoir qu'il oriente, de la nécessité de s'adapter à son environnement⁶⁷. Le régime Mobutu avait donc compris que la scène politique congolaise est caractérisée par une série de violence dont les rébellions constituent la voie d'expression privilégiée pour certains opposants dont les activités politiques sont interdites à l'intérieur du territoire national.

S'agissant de la rébellion sous la deuxième République, il convient de faire mention du MARC (Mouvement d'action pour la résurrection du Congo) de Monguya. En effet, ce mouvement a dû mener quelques attaques armées en passant par Bolobo mais c'est surtout le manque d'accord avec le FLNC qui l'avait affaibli davantage.

A côté du MARC, l'on a noté l'activité du PRP (Parti Révolutionnaire du Peuple) de L.D Kabila. En effet, fondé en 1967, le PRP apparaît comme l'héritier des rebelles lumumbistes du front Est de Gbenye et Soumialot. En dépit de l'effondrement de la résistance militaire du CNL, le P.R.P. continua donc ses actions dans le nord du Shaba et dans le Sud-Kivu. Il aurait même connu son apogée vers les années soixante-dix. Ce qui l'avait amené à signer en date du 26 Août 1977 un protocole d'accord avec le FLNC, créant ainsi le Conseil Supérieur de Libération (C.S.L). Cette alliance ne fut que de courte durée ; le PRP accusa donc les dirigeants du FLNC d'opportunistes. Ils n'accordaient pas assez d'importance aux autres alliés pour la bataille du Shaba. Ils étaient rassurés seuls de gagner cette bataille. L'aide des alliés ne pourrait intervenir que lors de la lutte vers les autres provinces.

⁶⁶ Pour de plus amples détails, lire l'ordonnance-loi n°78-010 du 15 février 1978 portant révision constitutionnelle.

⁶⁷ J.Padioleau, *L'ordre Social. Principes d'analyse sociologique*, Paris, l'Harmattan, 1986, p.200

J.M. Balencie et A. De la Grange précisent que le P.R.P, durant ses actions dans le nord Shaba et au Sud-Kivu, avait bénéficié du soutien de la Chine populaire, de la Tanzanie et de la Libye, car il se référait à l'idéologie marxiste⁶⁸. Il avait également bénéficié de la visite de Ernesto Guevara Lynch dit Che Guevara en 1965, laquelle visite se solda par une déception de part et d'autre. Pour Che, l'état d'ivrognerie et de paresse qui caractérisait les membres du P.R.P n'inspirait pas confiance pour espérer une victoire de la rébellion. Du côté des unités de Kabila, il n'avait rien à leur apprendre car ils connaissaient bien le milieu et le pays. C'est en 1984 et 1985 que le mouvement de L.D.Kabila infligea quelques défaites au régime de Mobutu lorsque les forces du PRP s'emparèrent durant plusieurs heures de la ville de Moba. Les deux attaques furent baptisées de guerres de Moba 1 et 2. Cependant, deux ans après, plusieurs de ses partisans s'étaient ralliés aux autorités zaïroises et dès lors, ses activités opérationnelles ne se limitaient plus qu'à des actes de banditisme dans les régions d'Uvira et de Fizi. Le Mouvement ne regroupait plus que quelques hommes lorsque la guerre de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) fut déclenchée.⁶⁹

Malgré quelques correctifs apportés à son régime, le pouvoir de Mobutu s'est donc servi pendant tout son règne de ces actes de violence comme prétexte pour renforcer son autorité et mâter toute tentative d'opposition politique. C'est ici qu'il faut comprendre l'affirmation de Philippe Braud lorsqu'il soutient que la crainte du désordre intérieur, la peur d'invasions étrangères ont toujours constitué la justification la plus efficace du renforcement du pouvoir central⁷⁰.

Les rébellions sous la deuxième République sont le reflet de la banalisation de la violence pour la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir dans la période postcoloniale. Cette violence remonte dès les premiers jours de l'indépendance de la RDC. Le répertoire des actions de rébellion se situe, avons-nous souligné, dans la continuité de la violence issue de premiers de l'accession de notre pays à la souveraineté nationale et internationale.

⁶⁸ J.M.Balencie et A.De la Grange, A., *Mondes rebelles, acteurs, conflits et violences politiques, 1, Amériques Afrique*, Paris, éd.Michalon, 1996,p.398.

⁶⁹ Ibidem, p.390.

⁷⁰ Ph. Braud., *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004, p.9.

1.1.3. De la transition démocratique aux guerres dites de libération

Etant donné la violence politique prégnante qui s'est traduite par des rébellions récurrentes depuis l'indépendance, la transition démocratique était entaché par les contradictions et conflits politiques à l'origine des rebellions durant le régime précédent. La volonté de démocratisation n'était que formelle. Au contraire, les pratiques en cours sous la deuxième République continuèrent de plus belle. Ainsi, les rébellions qualifiées de guerres de libération s'inscrivent dans la continuité de la violence politique qui avait endeuillé le pays au lendemain de l'indépendance.

Le régime de Mobutu a géré la République de manière autoritaire. Le M.P.R était un parti-Etat. Il se définissait comme la nation zaïroise organisée politiquement. Le pouvoir de Mobutu survécut longtemps à des attaques rebelles comme évoquées antérieurement. La construction nationale, le développement économique étaient les objectifs affichés en instituant le parti unique. Cependant, l'on a assisté au contraire à l'enrichissement d'une classe dirigeante à la solde du « guide », à la destruction du tissu économique national. La fonction publique se paupérisa à telle enseigne que la pauvreté lui fut collée comme synonyme. La destruction du tissu économique se fit concomitamment avec la lente agonie du régime. Les libertés individuelles et collectives furent bafouées alors même que le régime revendiquait la promotion de la citoyenneté et du patriotisme. Toute critique était considérée comme une action anti-révolutionnaire.

L'unité nationale tant revendiquée par le régime était compromise par des discriminations basées sur les origines provinciales et ethniques. Mobutu détruisit systématiquement les fondations d'une République au nom d'une idéologie dénommée l'authenticité⁷¹. Au lieu d'inciter les masses au travail, c'était plutôt l'heure de slogan creux dont le « salongo »⁷² qui se résumait facilement à une mobilisation des masses et l'enthousiasme politique de la foule, quoique souvent issue de la crainte qu'inspirait le

⁷¹ Mobutu définissait cette idéologie comme une philosophie ou une antidote à toute forme d'aliénation. Lors de son fameux discours aux Nations- Unies en 1973, il précisa la portée de ce concept en ces termes « l'authenticité est une prise de conscience du peuple zaïrois de recourir à ses sources propres, de rechercher les valeurs de ses ancêtres, afin d'en apprécier celles qui contribuent à son développement harmonieux et naturel. C'est le refus du peuple zaïrois d'épouser aveuglement les idéologies importées. C'est l'affirmation de l'homme tout court, là où il est, tel qu'il est, avec ses structures mentales et sociales propres ». Lire à ce sujet I. Ndaywel, op.cit, p.670.

⁷² Ce slogan peut se traduire par le travail et faisait plus référence au travail manuel qui devrait se faire une fois par semaine. Ce travail était devenu parmi les obligations d'un militant. En réalité, ce travail se limita à des présences idéologiques.

pouvoir. Pour mater toute opposition ou tout autre alternative politique, le Maréchal autoproclamé faisait recours aux cultures africaines. En effet, en Afrique, il n'y a jamais deux chefs dans un village. Ce qui devrait se matérialiser également dans la gestion de la République du Zaïre. Malgré les objectifs affichés et proclamés, le Zaïre de Mobutu a échoué à assurer le développement économique.

Après environ 25 ans de pouvoir sans partage, Mobutu accepta de libérer l'espace politique qu'il avait longtemps verrouillé. Aussi, s'est-il conformé ou adapté aux contingences internationales issues de la Perestroïka. Le 24 avril 1990, il prononça un discours lors duquel il annonça la libéralisation politique par l'introduction du multipartisme d'abord à trois puis intégral suite aux pressions tant internes qu'externes. Il mit ainsi fin au monopole politique du M.P.R et à son rôle dirigeant. Ce fut donc le début d'une période de transition qui devrait aboutir en 1995 à l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes.

Loin d'être une période de préparation de mise en place des institutions démocratiques, la période de transition déclenchée est devenue un moment d'incertitude sociale et d'instabilité politique sans précédent. Plusieurs remaniements gouvernementaux eurent lieu, la conférence nationale souveraine organisée. L'assemblée nationale, ancienne formule de M.P.R laissa place d'abord au Haut Conseil de la République (HCR), ensuite au HCR-PT où certains commissaires du peuple du M.P.R furent incorporés. Tout cela dans le but de chercher le compromis politique qui était difficile.

Au lieu d'être réellement une transition démocratique, ce qui devrait exclure la présence de la violence, cette période fut marquée par plusieurs actions violentes conduites soit par l'Etat soit contre l'Etat. Ce qui s'est traduit par des pillages, des manifestations estudiantines, la répression des opposants, le plasticage de la presse privée libre, le massacre des étudiants de Lubumbashi, le massacre des chrétiens, des affrontements interethniques aux Kivus et en Ituri, etc. Cette violence a culminé dans la guerre dite de libération face au refus de Mobutu de démocratiser véritablement le pays qui était en ruine. La guerre de libération s'est faite en deux phases : d'abord avec l'AFDL, puis avec le RCD et le MLC.

En effet, profitant de la situation chaotique qui avait caractérisé la transition déclenchée le 24 avril 1990 et forts du soutien actif du Rwanda et de l'Ouganda, certains opposants, jadis oubliés, prirent les armes sous la couverture d'un mouvement politico-militaire dénommé Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo. Il sied

de signaler que cette rébellion fut d'abord présentée au public comme une révolte des jeunes Banyamulenge. Après quelques jours, l'on a aperçu que l'on était en face d'une rébellion. L'AFDL comprenait quatre partis dont l'Alliance démocratique du peuple (ADP) dirigé par Deogratias Bugera, le Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Zaïre (MRLZ) de Masasu Nindaga, le Conseil National pour la Résistance et la Démocratie (CNRD) avec Kisase Ngandu, neveu du général Olenga, un dirigeant de l'ancienne rébellion lumumbiste, le conseil National de libération (CNL). Le parti de la Révolution Populaire (PRP) fut le quatrième parti de l'Alliance avec L.D Kabila comme leader.

Selon les articles 10 et 11 de ses statuts, l'AFDL s'était engagée à restaurer les institutions démocratiques issues de l'indépendance et à favoriser le développement intégral et rapide de la société en plaçant l'homme au centre de l'activité politique et sociale. A cette fin, la lutte armée et le combat politique étaient des moyens d'action⁷³. Si l'ADP et le MRLZ avaient la confiance des Rwandais, le CNRD et le P.R.P. semblaient en revanche bénéficier de l'appui Ougandais. Cette confiance par rapport aux Rwandais et Ougandais a donc justifié le fait que ces deux pays ont eu un rôle important dans le déclenchement des hostilités.

La guerre menée par L'AFDL a bénéficié d'un large et important soutien des armées étrangères dont les principales ont été le Rwanda et l'Ouganda⁷⁴. Outre les raisons d'ordre sécuritaire, la présence ougandaise et rwandaise pourra bien se justifier par des mobiles d'ordre économique. Joignant la cause politique d'insécurité aux frontières à la cause économique, H. N'gbanda Nzambo souligne que le président Kagame voulait réaliser un double objectif : se débarrasser de l'armée et de l'intelligentsia hutu d'une part et étendre l'espace rwandais sur les terres fertiles de l'Est du Zaïre, d'autre part⁷⁵. En effet, après la chute du régime d'Habyarimana au Rwanda en avril 1994, la majorité des partisans du régime déchu et de ses forces armées a pris l'option de se réfugier à l'Est de la République Démocratique du Congo. Ce tragique épisode, à en croire J.M. Balencie et A. De la Grange,

⁷³ Statuts de l'AFDL, art.10 et 11,1996.

⁷⁴ L'Erythrée, l'Ethiopie, l'Angola, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont été également parmi les alliés de l'AFDL.

⁷⁵ H.Ngbanda Nzambo., *Ainsi sonne le glas !les derniers jours du Maréchal Mobutu*, Paris, éd.Gideppe, 1998, p.87.

allait donc engendrer de nouveaux rebondissements non seulement pour le Rwanda et la RDC, mais aussi pour toute la région de grands Lacs⁷⁶.

Pour l'Ouganda, le Président Museveni s'est préoccupé de mettre hors de combat les différents mouvements rebelles qui avaient trouvé refuge à l'Est de la RDC. En effet, C. Braeckman précise que l'armée Ougandaise a eu à faire face à quatre mouvements de guérilla : le Front Démocratique Allié (ADF), le Front de Libération de l'Ouganda (ULF) et l'Uganda Federal Democratic Front (UFDF)⁷⁷. Les raisons d'ordre politique ont été combinées avec les ambitions personnelles de Museveni basées sur l'économie. A ces raisons, il convient de faire également mention de l'affairisme de certains officiers ougandais dont le général Saleh qui voyaient en RDC un terrain propice d'accumulation des richesses, ce qu'ils ne pouvaient pas avoir en Ouganda. Le Président ougandais a donc toujours rêvé de voir naître un jour les « Etats –Unis d'Afrique », une vaste zone de libre échange dont son pays serait la plaque tournante commerciale et la RDC la zone d'exploitation des matières premières⁷⁸.

Ce soutien fort des armées rwandaises et ougandaises a permis à l'AFDL d'aller de conquête en conquête. Parmi les facteurs du succès politico-militaire de l'AFDL, il faut épinglez le large soutien populaire dont a bénéficié le mouvement. Tout au long de la guerre, les forces Armées Zaïroises ne voulaient pas se battre. Elles étaient démotivées par le fait que le régime qu'elles protégeaient ne leur assurait pas une situation sociale et économique assez confortable. Au bout de huit mois, les Forces de l'AFDL avait conquis l'ensemble du territoire national, presque sans résistance et combat. Toutefois, plusieurs personnes conviennent en soulignant que seule la bataille de Kenge peut être considérée comme le plus grand obstacle rencontré dans leur marche vers la conquête du pouvoir.

La population déjà paupérisée par le régime dictatorial mobutiste était disposée à soutenir n'importe quel mouvement visant à le renverser. Cela devrait concrétiser le désir populaire de liberté et de démocratie.

⁷⁶ J.M.Balencie et A. De La Grange, *Op.Cit*, p.401.

⁷⁷ C. Braeckman., *L'enjeu Congolais. L'Afrique Centrale après Mobutu*, Paris, éd. Fayard, 1999, p.181.

⁷⁸ *Ibidem*, p.39.

Durant toute la campagne militaire, l'AFDL a organisé des séminaires idéologiques visant à rallier la population à la cause qu'elle défendait. Elle s'est dotée des structures tant nationale, provinciale que locale. Tout était fonction de l'occupation de l'espace territorial.

A moins de deux le nouveau pouvoir a dû à faire à nouvelle rébellion soutenue par une partie de ses anciens alliés. En effet, en août 1998, le Rwanda et l'Ouganda ont eu à soutenir la rébellion déclenchée par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie qui accusa le régime L.D. Kabila d'installer une nouvelle dictature. Minée par les intérêts de ses alliés/parrains, cette rébellion donna naissance à plusieurs factions rebelles dont le RCD, le RCD /KML, le RDC/N et le MLC.

Contrairement à l'AFDL, la rébellion déclenchée par le RCD n'a pas pu conquérir tout le territoire national. Elle a également duré plus longtemps, soit près de cinq ans, et causé beaucoup de dégâts tant matériels qu'humains. Selon l'ONG américaine, le nombre de décès causés directement et indirectement par cette guerre est estimé à plus de six millions des personnes⁷⁹. La population est restée hostile à la rébellion. En effet, la campagne de mobilisation populaire contre cette guerre organisée par le régime de Kinshasa a eu des résultats positifs même dans le territoire occupé par la rébellion. A travers tous les médias tant nationaux qu'internationaux, cette guerre a été présentée comme une affaire du Rwanda et de l'Ouganda. Les Congolais n'étaient que de marionnettes. C'est dans cette logique qu'il faut situer les activités des milices *Mai-Mai* à l'Est de la République du Congo.

La rhétorique développée par plusieurs groupes *Mai-Mai* était celle de lutter contre l'occupation étrangère. Il a fallu donc une organisation à la base non seulement pour protéger le territoire mais aussi pour lutter contre l'exploitation des richesses de ce territoire. Les actions de ces milices ont eu un impact négatif sur la continuité de la guerre menée par le RCD⁸⁰. Aussi, le fait que L.D. Kabila ait été soutenu par certains Etats de la SADC n'a pas permis au RCD de répéter l'aventure de l'AFDL. Par ailleurs, la population n'a pas adhéré à cette rébellion qu'elle trouvait inopportune. Signalons que la présence des militaires tutsi et l'hégémonie des certains cadres rwandophones pendant la guerre a davantage contribué au discrédit de la rébellion.

⁷⁹ www.theIRC.org consulté le 20 décembre 2008.

⁸⁰ Amuri Misako en parle dans son travail avec plus de détails. Pour plus d'informations lire F.D. Amuri Misako., *Les milices Mai-Mai au Maniema (Août 1998- Juin 2003) : un mode d'affirmation politiques des masses rurales*, mémoire de Diplôme d'Etudes Supérieures en Science Politique, FSSAP, UNIKIS, 2008, inédit, pp.76-106.

J. Padioleau affirme ce qui suit :

la clarté des buts d'une lutte sociale influence sa durée. Le devenir d'un conflit dépend des images réciproques construites par les protagonistes sur ce que constitue une défaite ou une victoire. L'ignorance ou la méconnaissance des situations de victoire et de défaite prolongent le déroulement d'un conflit : les acteurs sociaux doivent les découvrir « coups par coups » et « coups pour coups ». Par ailleurs, la durée d'une lutte résulte de la capacité des leaders d'une part, à apprécier les bénéfices et les inconvénients des rapports conflictuels et, d'autre part, à faire prévaloir auprès des groupes qu'ils représentent la nécessité de mettre un terme à un conflit⁸¹.

A ces exigences, nous pensons qu'il convient également de faire mention également du contexte des hostilités.

C'est grâce aux Accords signés entre le gouvernement et les factions rebelles que la fin de la guerre fut matérialisée en dépit du fait que cette fin n'était pas totale et immédiate. Il y a eu plusieurs violations des Accords justifiées par la méfiance des uns envers les autres. Aussi, toutes les zones jadis contrôlées par les différents mouvements rebelles n'étaient pas passées au même moment sous le contrôle du gouvernement de consensus. Cela variait d'un mouvement rebelle à un autre de par la composition de ses membres, son origine et son allié. Il faut comprendre la création du MLC en septembre 1998 à Kisangani, comme moyen de contrecarrer la mainmise rwandaise dans la rébellion en RDC. Il fallait donner une autre image à la rébellion présentée comme une revanche du Rwanda à la décision de faire rentrer tous les militaires étrangers ayant aidé l'AFDL.

I.2. La lutte armée du RCD

Le RCD qui se voulait démocratique en qualifiant le régime mis en place par L.D. Kabila de dictatorial devait en principe donner les signaux de démocratisation pendant la lutte armée. La présente section se propose de faire une lecture analytique du RCD dans le territoire conquis. Il s'agit de répondre à la question de savoir comment la lutte armée du RCD a été menée. Ce qui nous permet de démontrer notre présupposé selon lequel la démocratie prônée par le RCD est restée une illusion plutôt qu'une réalité. Ce mouvement

⁸¹J. Padioleau, *Op.Cit.*, p.202.

disposait de tous les attributs de l'Etat. Rien n'a été observé comme signe de démocratie dans la gestion du territoire conquis.

Le RCD a justifié la guerre déclenchée le 02 Août 1998 comme une correction aux erreurs commises par l'AFDL, qui ne s'est pas conformé aux objectifs de la révolution tels que fixés au début de la lutte. La lutte armée fait référence à une situation conflictuelle pouvant subvenir entre deux ou plusieurs individus ou groupes d'individus. Lorsque les parties en conflit font usage des armes entendues comme tout instrument destiné à faire triompher son point de vue, son opinion, la lutte armée peut faire référence à un conflit où l'usage des armes est un principe pour triompher de son adversaire.

1.2.1. De la création du RCD

L'arrivée de L.D. Kabila au pouvoir avec ses alliés ougandais et rwandais avait été vivement critiquée par certaines forces politiques internes. Ces dernières voyaient en ces alliés des envahisseurs et prédateurs des richesses nationales. Aussi, le comportement des alliés sur le terrain a suscité beaucoup d'inquiétudes de la part de la population craignant l'hypothèque de la souveraineté nationale. En effet, les Rwandais s'étaient comportés en véritables conquérants après la prise du pouvoir par l'AFDL. Ils expédiaient des biens de valeur congolais au Rwanda comme du butin de guerre. Ils ne voulaient pas recevoir d'ordre des Congolais contraints à jouer les seconds rôles. Ce qui a conduit certains politiciens à affirmer que L.D. Kabila était pris en otage par ses alliés. Au sein même de l'AFDL, aucun débat n'était autorisé. L.D. Kabila se comportait en maître absolu refusant de tenir compte des circonstances qui l'avaient porté au pouvoir.

Par rapport aux anciens alliés de l'AFDL, deux raisons majeures ont justifié leur prise de position en faveur de la lutte armée du RCD. Nous pouvons noter les raisons d'ordre sociopolitique et celles liées aux considérations économiques. En effet, le rôle dévolu au Président L.D. Kabila au sein de l'AFDL se limitait en principe à celui d'un simple porte-parole. Mais dans son parcours, L.D. Kabila avait doublé ses alliés. Il s'est notamment autoproclamé Président de la République outrepassant ainsi ses attributions de porte-parole. Ce qui constitua une source supplémentaire d'inquiétude pour les parrains ougandais et rwandais qui doutaient déjà de sa soumission. Par ailleurs, le comportement versatile du nouveau leader a été présenté comme l'une des raisons de son désaveu par des

multinationales. Il s'agit plus pratiquement du fait que L.D. Kabila avait souhaité la révision des contrats miniers signés lorsqu'il était chef rebelle, alors que les avances monétaires lui avaient déjà été versées. Une fois devenu Président de la République, il a estimé que certaines clauses étaient défavorables aux intérêts du Congo. Parmi ces multinationales, Pierre Baracyetse⁸² cite la Consolidated Eurocan Ventures et l'American Mineral Fields (AMF). Cette dernière firme est un partenaire de longue date des régimes rwandais et ougandais. Elle avait fourni des armes à l'AFDL par l'entremise de ces deux pays. C'est cette multinationale qui aurait apporté un appui considérable à la guerre du RCD. Il convient de noter que le problème d'insécurité aux frontières de l'Est de la RDC est resté sans solution. Pour le Rwanda et l'Ouganda, le régime de L.D. Kabila, au lieu de se préoccuper du problème de la sécurité aux frontières de l'Est, se serait plus adonné à résoudre les exigences internes de sa population négligeant ainsi le problème de la sécurité du Rwanda et de l'Ouganda.

Au rang des mobiles économiques, l'on peut signifier le fait que L.D. Kabila a donc, quelques mois après la prise du pouvoir, constitué un obstacle à la réalisation des ambitions économiques de ses alliés. Ainsi, par exemple, le régime de Kigali voyait que L.D. Kabila n'était pas favorable à toute forme d'investissement rwandais au Congo. Olivier Lanotte précise à ce sujet :

la dégradation des relations entre de L.D.Kabila avec ses parrains résultent de la tentative du nouveau président congolais de s'affranchir vis-à-vis de ses « parrains » de l'Est. Kinshasa s'attache à remettre en question le permis d'exploitation que se sont arrogé Kigali et Kampala dans l'Est du Congo. Le président congolais vise en particulier le demi-frère du président Museveni, Salim Saleh, lequel tire de juteux profits du trafic de bois précieux de la région de l'Ituri, de l'exploitation des mines d'or du Haut Congo⁸³.

Le président congolais doutait bien de la volonté de ses alliés de se soumettre à certaines charges fiscales dues à l'Etat congolais. Pour lui, le fait de l'avoir aidé ne leur donnait en aucun cas un laisser-faire sur les richesses de la RDC. Les alliés voulaient au

⁸² P.Baracyetse., *L'enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République Démocratique du Congo*, Buzet, pp.6-11.

⁸³ O. Lanotte, *République Démocratique du Congo. Guerre sans frontières. De Joseph-Désiré Mobutu à Joseph Kabila*, Bruxelles,éd. GRIP et Complexe, 2003, p.94.

contraire profiter de la prise du pouvoir par Kabila pour se payer les butins de guerre en exploitant les richesses du pays.

Prenant en compte la détérioration de relations avec ses alliées et voulant satisfaire à la pression interne et à ses ambitions de nationaliste, L.D. Kabila prit une décision courageuse le 27 Juillet 1998 selon laquelle tous les militaires étrangers ayant aidé l'AFDL devraient regagner leurs pays respectifs. Si les autres alliés de l'AFDL n'ont pas réagi négativement à cette décision, les Rwandais et les Ougandais, par contre, ont qualifié cette décision d'acte de haute trahison et d'ingratitude.

Ainsi, à la date du 02 août 1998, la dixième brigade dirigée par Jean Pierre Ondekane se déclara en rébellion contre le pouvoir de Kinshasa et ce fut le début des affrontements militaires entre le pouvoir et une branche de l'armée soutenue par le Rwanda et Ouganda. Après la défaite sur le front Ouest, précisément dans le Bas-Congo, la rébellion s'organisa à l'Est et ses structures officielles furent connues le 12 août 1998. A en croire les grandes lignes de son protocole d'accord, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie fut créé comme un mouvement politico-militaire.

Plusieurs versions coexistent à propos de la date de création du RCD : on peut citer celle qui soutient sa création au Rwanda au début du mois de mai 1998, une autre parle du 1^{er} ou le 2 Août selon ses fondateurs. Certaines sources affirment que sa création remonte au 12 août 1998, date de la déclaration politique des fondateurs, d'autres cependant disent que le RCD serait né à Kigali le 16 août 1998⁸⁴. Nous retenons le 2 août 1998 pour la principale raison que c'est la date officiellement retenue par le RCD pour commémorer l'anniversaire de sa création.

1.2.2. Des objectifs et projet de société

L'article 4 du protocole d'accord créant le RCD comme mouvement politico-militaire résume ses objectifs en ces termes :

- mettre fin à toutes les formes de dictature ;
- promouvoir le processus de démocratisation et de la reconstruction nationale ;

⁸⁴ P. Bouvier et F.Bamboko., *Le Dialogue Inter Congolais. Anatomie d'une négociation à la lisière du chaos. Contribution à la théorie de la négociation*, Cahiers Africaines, n°63-64 (série 2003), Paris, L'harmattan, 2004, p.83.

- promouvoir la paix et la sécurité au niveau national, sous-régional, continental et mondial.⁸⁵ La réalisation de ces objectifs ne pouvaient être atteinte qu'en optant pour le combat politico-militaire. En effet, le RCD avait estimé que le pouvoir en place à Kinshasa ne pouvait pas fléchir si l'on ne recourait qu'à la lutte politique non violente. Pour ses initiateurs, le RCD est un mouvement qui n'a eu recours aux armes que comme ultime moyen de faire prévaloir la démocratie au Congo. Cette option s'étant avérée la seule susceptible de mettre fin à la dictature de Monsieur Laurent Désiré Kabila.⁸⁶ En optant pour la combinaison de deux options, le RCD n'avaient pas envisagé l'abandon un jour de l'option militaire. La victoire militaire était un acquis. Lunda Bululu, alors coordonnateur du mouvement, avait illustré cette logique de la victoire militaire certaine. Il avait juré au mois de septembre 1998 que le RCD arriverait à Kinshasa au plus tard au mois de décembre de la même année.⁸⁷

Les objectifs ainsi assignés se sont traduits par le projet de société dont voici les grandes lignes :

- En ce qui concerne la nature et la finalité de l'organisation, ses fondateurs la présente comme une « plate-forme de personnalité politiques, d'organisations politiques et de la société civile, ouverte à toutes les forces vives de la nation Congolaise. Le RCD est une structure d'actions politico-militaires visant le démantèlement de la dictature de L.D. Kabila et l'établissement d'un régime démocratique fondé sur une légitimité réellement populaire.
- Dans le domaine politique, le mouvement s'est engagé à restaurer les valeurs morales et républicaines ainsi que l'éradication de la corruption et des autres antivaleurs. La démocratie, le fédéralisme, les élections transparentes et honnêtes sont les principes institutionnels adoptés par le RCD.

Afin de préserver un climat pacifié dans la sous-région de Grands Lacs, le RCD avait préconisé l'organisation d'une conférence sous-régionale portant sur la sécurité dans la sous-région et en Afrique centrale.

- L'établissement d'un système libéral fut l'option économique adapté par le mouvement politico-militaire. Ce principe devrait être fondé sur la libre entreprise. L'Etat devant conserver un rôle de régulateur et de garde-fou. Le RCD préconisa

⁸⁵ P. Bouvier et F.Bamboko, *Op.cit.*, p.83. Voir aussi Protocole d'accord du RCD/Goma, 1998.

⁸⁶ Déclaration politique du RCD, Département de la mobilisation et propagande, Goma, 1998.

⁸⁷ A Kisangani, lors d'un meeting populaire devant l'esplanade de la grande Poste, en Septembre 1998 Lunda Bululu avait promis de démissionner si le RCD n'arrivait pas à conquérir la capitale avant le mois de Décembre 1998.

aussi le renouement des relations avec les institutions de Bretton Woods et de favoriser l'intégration économique et financière aux niveaux sous-régional et continental.

- Dans le domaine social et culturel, un très vaste éventail de secteurs d'activités est pris en considération : éducation (y compris pour les jeunes filles et femmes) santé, travail, lutte contre la petite délinquance, défense du patrimoine culturel, etc.

Ces grandes lignes de projet de société devraient se matérialiser en principe dans la gestion des territoires conquis pour donner le ton d'une bonne marche dans le changement prôné par le RCD. Ainsi convient-il de mettre en lumière la façon dont le RCD a eu à gérer les territoires comme mouvement rebelle. Avant d'en arriver là, nous pensons qu'il est nécessaire de présenter la structure organisationnelle du mouvement politico-militaire.

1.2.3. Des organes et du fonctionnement du RCD

Le mouvement politico militaire s'est doté des structures pour son fonctionnement. Ces dernières, au nom du dynamisme et de la contingence politique, ne sont pas restées immuables. Elles ont subi des modifications visant à les adapter aux problèmes auxquels le mouvement a fait face pendant la lutte armée. A sa création, le mouvement s'était doté des organes ci-après :

- l'Assemblée des membres ;
- le Comité exécutif ;
- la coordination
- les comités provinciaux.

L'assemblée des membres fut l'organe suprême du mouvement. Elle se composait des membres fondateurs, du comité exécutif et des comités provinciaux ainsi que des représentants de chaque formation politique qui avait adhéré au mouvement. Ses décisions ont été consacrées d'exécutoires et imposables à tous les organes. Notons que Mbusa Nyamwisi fut le Président de l'Assemblée jusqu'à la crise du mois de mai 1999.⁸⁸

⁸⁸ La crise du 20mai 1999 consacra la scission du RCD en deux branches dont le RCD/Goma et le RCD/Kisangani devenu par la suite le RCD-KML. Cette scission fut donc à l'origine de différentes guerres entre les alliés de ces branches pour le contrôle de la ville de Kisangani et de richesses de la Province Orientale.

Le comité exécutif comprenait un directoire et différents départements. Le directoire, composé de sept membres, était l'organe suprême proprement au sommet de l'Exécutif. Le président du mouvement en assumait automatiquement la direction. La coordination était dirigée par un coordonnateur dont le rôle fut sans contours précis. Il lui a été attribué la coordination des activités de l'exécutif. Cet organe n'avait pas de raison d'être. Car, le directoire faisait office de la coordination des activités de l'exécutif.

Les comités provinciaux furent installés à travers les différentes provinces passées sous le contrôle du mouvement. Chaque entité territoriale avait une représentation du RCD. Ainsi, il y avait des comités provinciaux, urbains ou de districts, territoriaux, etc.

Avec la restructuration de ses organes motivée par la mise en place d'un acte relatif aux dispositions constitutionnelles devant régir le territoire sous contrôle du RCD de février 1999, le Bureau politique remplaçait l'Assemblée des membres alors que le comité exécutif laissait sa place au Conseil politique. Cette restructuration consacra le principe selon lequel tout responsable d'une entité territoriale devenait d'office Président du mouvement dans la juridiction concernée. Ainsi par exemple, le gouverneur de province nommé par le mouvement était le président provincial du RCD. Il en était de même pour les autres entités territoriales.

Cette restructuration fut à la base d'un premier climat de mécontentement qui a abouti à la crise de mai 1999 dont nous avons parlé plus haut. La création du collège des fondateurs n'était pas acceptée par un groupe des membres. Ces derniers voyaient le pouvoir accordé à cet organe comme une confiscation de la libre expression au profit d'un groupe. Faut-il souligner qu'ils voyaient également la main noire renforcée du Rwanda dans cette restructuration. Plusieurs autres restructurations ont émaillé le mouvement jusqu'à la signature de l'Accord Global et Inclusif en décembre 2002. Avant sa transformation en parti politique, les organes ci-après ont constitué ses principaux canaux de fonctionnement :

- le congrès
- le collège des fondateurs
- le conseil politique
- le comité exécutif

Le président du RCD fut le président du conseil politique et du comité exécutif. Il pouvait également présider le collège des fondateurs. Il était le chef suprême de l'armée dénommée l'Armée Nationale du Congo (ANC). Le congrès devint l'instance suprême du mouvement. Il

avait pour tâche principale d'évaluer la marche générale du mouvement. Le collège des fondateurs était composé de membres co-fondateurs et de ceux cooptés. Il nommait le Président et le Secrétaire général du mouvement. Le conseil politique, quant à lui, était chargé de contrôler le comité exécutif. Ses membres comprenaient le Président du mouvement, le Secrétaire Général, les membres du collège des fondateurs, les gouverneurs des provinces, les présidents urbains et les autres présidents responsables des entités territoriales. Le Comité exécutif fut l'organe de gestion quotidienne du mouvement. Il fut placé sous la supervision du Secrétaire général du mouvement. Tous les départements faisaient donc partie de ce comité.

Les différentes mutations qui ont caractérisé les structures du RCD traduisent les différents problèmes qui ont ruiné ce mouvement. De ces problèmes, nous pouvons bien épinglez celui du leadership. Un groupe de cadres avait fustigé ce qu'il qualifia de dictature du Rwanda dans la gestion du RCD. Pour avoir droit au chapitre dans le fonctionnement du mouvement, il fallait bénéficier de la «grâce» du Rwanda ou de ceux qui lui sont très proches. Ce qui s'est traduit par la défection de certains membres dont Lunda Bululu, Arthur Z'haidi Ngoma, Alexis Tambwe Mwambe, KinKey Mulumba et tant d'autres. Sur la liste de ces problèmes, nous pouvons également citer le poids sociologique de la minorité Tutsi et la mainmise du pouvoir de Kigali dans le fonctionnement du mouvement. Ce qui n'a pas permis à certaines personnalités de continuer à œuvrer comme cadres au sein du RCD. Le mouvement, qui se réclama de rectification par rapport à la guerre de l'AFDL, a été un clone de l'Alliance au regard des comportements des alliés. Le rôle joué par les congolais se résumait plus à leurs intérêts propres. Chacun avait essayé de s'affirmer comme force politique afin d'avoir droit au partage du gâteau pendant et après la guerre tout en comprenant les enjeux de la lutte du RCD.

De façon générale, le mouvement s'est comporté en pouvoir politique étatique de fait dans le territoire sous son contrôle. L'administration publique était de ce fait un instrument au service du pouvoir politique représenté par le RCD. Ce qui avait des conséquences directes sur la gestion des territoires conquis. Cette gestion ne devrait se justifier que dans le cadre du pouvoir du RCD, une forme d'Etat dans l'Etat. Comment était alors géré le territoire sous contrôle du mouvement ?

1.2.4. De la gestion du territoire conquis⁸⁹

Dans cette sous-section, nous répondons à la question de savoir comment le RCD qui se voulait démocratique dans son action a géré le territoire qu'il avait conquis pendant la guerre. En d'autres termes, nous voulons examiner à travers les lignes qui suivent l'exercice du pouvoir par le RCD dans l'espace territorial passé sous son contrôle. Le RCD a-t-il exercé le pouvoir conformément aux discours proclamés, aux ambitions affichées ?

En effet, la gestion du territoire pendant la lutte armée était faite selon le principe d'un pouvoir politique organisé. Le mouvement représentait le pouvoir politique et, par conséquent, il a organisé tous les services publics. Les services privés étaient obligés de se soumettre à ses injonctions et directives pour un fonctionnement paisible. Au cas contraire, ils étaient voués à la fermeture.

Comme mouvement politico-militaire, le RCD a eu à gérer plus d'un tiers du territoire national. Il a occupé en totalité ou en partie les provinces suivantes : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Maniema, la Province Orientale, le Katanga, les deux Kasai (oriental et occidental) ainsi que l'Equateur. Avec l'apparition d'autres mouvements rebelles, il a perdu la gestion d'une partie de la Province Orientale et d'une partie du Nord-Kivu au profit du MLC de Jean Pierre Bemba, du RCD-KML de Wamba dia Wamba puis de Mbusa Nyamwisi et du RDC/N de Roger Lumbala. Toutes ces factions dissidentes ont été des créations de l'Ouganda. Plusieurs observateurs s'accordent en affirmant que l'Ouganda, en soutenant d'autres factions rebelles à côté du RCD, a voulu affaiblir celui-ci et avoir également le contrôle sur les ressources naturelles de ces territoires. Dès lors, le RCD devait mener la guerre sur deux fronts : d'une part, contre le régime de Kinshasa qu'il cherchait à renverser et, d'autre part, contre des mouvements rebelles concurrents en vue de se protéger contre leurs appétits territoriaux. Les affrontements et malentendus entre le RCD-KML et le RCD pour la conquête de la partie nord de la province du Nord-Kivu, appelée Grand nord, témoignent des conflits de territoire entre groupes rebelles.

⁸⁹ Dans la présente étude, nous avons utilisé les expressions territoire conquis, territoire occupé et zones rebelles pour exprimer l'espace territorial passé sous contrôle du mouvement rebelle. Le territoire conquis trouve de la justification par le fait que ce contrôle est fait par la conquête militaire. L'expression territoire occupé fait référence à la présence des armées rwandaise et ougandaise comme actrices principales dans les opérations militaires. C'est sous cet argument que l'on a parlé de la guerre d'agression ou de l'occupation d'une partie du territoire congolais par les armées étrangères. Par zones rebelles, allusion est tout simplement faite à une partie contrôlée par le gouvernement appelée zone gouvernementale et une autre partie contrôlée par plusieurs factions rebelles. D'où l'expression zones rebelles.

A la signature de l'Accord de Pretoria, le RCD gérait une partie de la Province Orientale, une partie de l'Equateur, une partie du Nord-Kivu, toute la province du Sud-Kivu, toute la province du Maniema, une partie de Kasai Oriental et du Kasai Occidental ainsi qu'une bonne partie du Nord de la province du Katanga.

Sur l'étendue du territoire conquis, le RCD régna en maître absolu, exerçant une souveraineté de fait sur toutes les personnes morales et physiques qui habitaient l'espace conquis. Il sied de constater que pendant la conquête militaire, la souveraineté n'appartenait pas au peuple. Le RCD s'était donc arrogé tous les attributs de l'Etat à l'exception de quelques signes de souveraineté dont la monnaie. La capitale des territoires conquis était établie à Goma, tandis que les administrations provinciales étaient installées dans chaque province contrôlée partiellement ou totalement. Le RCD-Goma avait pris la direction de toutes les administrations publiques dans les zones sous son contrôle. Les impôts et droits de douane perçus étaient remis directement au groupe rebelle...le mouvement rebelle avait pris certaines mesures radicales qui consistaient à prélever l'impôt sur les matières qui n'étaient pas imposables avant la guerre. Ainsi, l'aide humanitaire apportée aux populations de l'Est par les ONGs internationales n'était pas exemptée de droits de douane.⁹⁰

Les entreprises publiques furent donc gérées en référence aux instructions de Goma. Les équivalents des mandataires publics furent nommés. Les comités de gestion des entreprises publiques reçurent l'appellation de coordinations. Ces dernières avaient à leur tête des coordonnateurs qui répondaient de la gestion quotidienne de toutes directions provinciales de ces entreprises. Ainsi, il y a eu des coordonnateurs pour la Société Nationale d'électricité, la Régie de distribution d'eau (Régideso), la Régie des Voies Aériennes (RVA), etc. Tous ces mandataires résidaient donc dans la ville de Goma, le siège des institutions pour le territoire conquis. Les contrats furent à cet effet signés avec les partenaires étrangers pour l'exploitation des ressources naturelles dont les dividendes ont servi à financer la guerre. Tous ces contrats n'avaient pas profité à la population dudit territoire. Les infrastructures de base (les routes, les hôpitaux et les écoles) sont restées délabrées.

La justification qui a caractérisé l'expression des tenants de la violence politique (nous voulons dire la lutte armée dont il est question ici), c'est le fait de vouloir faire face au coût de la guerre. Ils avaient demandé à la population habitant le territoire conquis de leur accorder du

⁹⁰ Nations unies, Conseil de sécurité, Additif au Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, S/2001/1072 du 13 novembre 2001, p.26

temps avant de pouvoir tenir compte de leurs préoccupations. Au contraire, les conditions sociopolitiques de la population sont allées de mal en pire pendant que la guerre avançait. Ce qui a conforté la conviction populaire selon laquelle le temps dont il est question n'a été qu'un argument de distraction. On a dû attendre jusqu'aux calendes grecques. Ainsi, au lieu d'attendre, certaines personnes qui avaient des moyens se sont déplacées vers les zones sous contrôle gouvernemental. Dans la vie quotidienne, en vue d'endormir la population, l'expression « effort de guerre » était devenue un slogan pour expliquer la mauvaise gestion des fonds ou carrément leur détournement.

La rébellion coûte cher. Plusieurs milliers de gens vont devoir y travailler à plein temps pour l'organisation et ce, pendant plusieurs années. Il faudra les nourrir, les habiller et les loger ainsi que les personnes à leur charge. Il faudra les équiper en matériel. Selon son degré de sophistication, l'équipement militaire peut atteindre des prix très élevés et, en période de combat, il demande à être fréquemment remplacé. Or, les activités militaires ne génèrent aucun revenu direct, de sorte que l'organisation rebelle est confrontée à un difficile problème financier. Si elle ne parvient pas à y faire face, elle ne pourra pas survivre...⁹¹

La situation dans les provinces sous contrôle du RCD n'était pas susceptible de laisser croire à une amélioration si les mesures conséquentes n'étaient pas prises. Les gouverneurs des provinces « libérées » par le RCD ont passé en revue cette situation. Dans leur analyse, ils n'ont pas épargné le RCD comme responsable de certains problèmes qui ne permettent pas la bonne marche des affaires publiques. Ainsi, ils avaient déploré le fait que le RCD n'arrivait pas à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens dans les zones occupées. Sur le plan social, ils ont épinglé le non paiement des salaires des fonctionnaires à qui une surfacturation était imposée sur la consommation d'eau et d'électricité, le pillage des hôpitaux et centres de santé, la destruction de certaines écoles rendant difficile la problématique de la scolarisation des enfants, l'intervention du RCD dans toutes les entreprises publiques semant une confusion entre le patrimoine de ces entreprises et celui du RCD.⁹²

⁹¹ Banque Mondiale, *Briser la spirale des conflits. Guerre civile et politique de développement*, Paris et Bruxelles, Nouveaux Horizons et de Boeck 2005, p.95-96.

⁹² Pour plus d'informations lire mémorandum des gouverneurs des provinces sous contrôle du RCD à leurs excellences monsieur le Président et les membres du directoire du RCD, Goma, 30 décembre 1998. Les gouverneurs ci-après avaient signés ce mémorandum ; Léonard Kanyamuhanga Gafundi pour le Nord-Kivu, Norbert Basengezi Katintima pour le Sud-Kivu, Théo Baruti Amisi pour la Province Orientale et Nestor Kiyimbi Mutangi pour le Maniema.

Pendant toute la durée de la guerre, le RCD n'a pas pu payer les salaires aux fonctionnaires de l'Etat, alors qu'au nom de la continuité de services publics, ils ont continué à œuvrer sous le régime militaro-politique. Pour établir un lien entre le social de la population et la guerre du RCD, la population de la ville de Kisangani avait utilisé certaines expressions pour traduire la souffrance leur apportée par la guerre. Ainsi par exemple, le « RCD » ou « Ondekane » était le nom attribué à une lampe traditionnelle où un morceau d'habit tenant lieu de mèche est trempé dans un récipient contenant l'huile de palme, les trous du pantalon d'un fonctionnaire étaient baptisés les « lunettes du RCD »⁹³. Les explications fournies par les leaders du mouvement lors de rencontres avec la population souvent représentée par une élite n'avaient pas convaincu. Selon ces explications, la rébellion ne pourra payer qu'après sa victoire dans certains territoires et que la population devrait attendre. Les unités combattantes sur le terrain ne vivaient que de l'espoir. Ils ont été, par exemple, incités à se battre contre les Zimbabwéens pour la prise de la ville de Mbuji-Mayi, contre la promesse d'une solde considérable une fois le diamant de Mbuji-Mayi tombé sous leur contrôle. Les propos d'un administrateur de territoire sous contrôle du RCD sont éloquentes à ce sujet :

*Comme administrateur du territoire, je n'ai jamais été payé par le RCD. Je vivais de petites taxes dont celles sur l'étalage, sur le colis-portage, sur le taxi-vélo... Pour sécuriser la population contre les exactions des unités combattantes, j'avais organisé des collectes des produits vivriers pour les militaires au front. Ce qui m'a permis de ne pas abandonner ma population à la merci de toute violence des hommes en uniformes*⁹⁴

Le rapport des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles⁹⁵ de la RDC pendant le conflit armé met en cause le mouvement rebelle en ce qui concerne la gestion de son territoire. A en croire ce rapport, les soldats du RCD et de ses alliés ont dépouillé « de tous leurs stocks : stocks de minerais, de produits agricoles et forestiers et bétails » les zones occupées. Les banques locales étaient également prises pour cible.⁹⁶

⁹³ Lire pour plus de détails, J. Bosongo Saïle Abisa., *Le comportement administratif du fonctionnaire Congolais. Une sociologie de stratégies de survie et de réadaptation à la crise salariale (étude réalisée dans la ville de Kisangani. De 1990-2003)*, mémoire de DES en sociologie, FSSAP, UNIKIS, 2004-2005, inédit, pp.115-116.

⁹⁴ Entretien avec Ngoy Mwana Bwanga, ancien administrateur du territoire de Lubao sous le RCD, dans la province du Kasai- Oriental, à Kisangani 15 Novembre 2008.

⁹⁵ Nations unies, Conseil de sécurité ; Additif au Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, rapport déjà cité.

⁹⁶ P. Bouvier et F. Bomboko, op.cit, p.86

Le RCD n'a pas pu concilier les exigences de la guerre et le social des populations du territoire passé sous son contrôle. L'importance fut plutôt accordée aux dépenses militaires⁹⁷ et surtout à l'enrichissement de hauts dignitaires de la rébellion. Les autres dépenses qui n'entraient pas dans ces catégories furent mises de côté. C'est à juste titre que Jean-Bernard Veron affirme que toute guerre engendre en effet ses « profiteurs » et ses laissés-pour-compte, lesquels ne sont pas tous des victimes, dans leur chair et dans leurs biens, des hostilités.⁹⁸ Il convient de préciser que le RCD avait organisé certains voyages au profit d'hommes d'affaires dans les capitales rwandaise et ougandaise pour les mettre en contact avec le marché de ces pays et surtout leur montrer les opportunités qu'offraient ces villes sur le plan économique en rapport avec le marché asiatique. Mathieu Mamiki Kebongobongo et John Nkoko Lipambala précisent cette ouverture accordée aux ressortissants des territoires occupés en ces termes:

*Pour obtenir le soutien populaire et la sympathie des congolais, les Ougandais et les Rwandais organisèrent des expéditions d'exploration commerciales gratuites à Kampala et à Kigali. Quelques commerçants courageux acceptèrent l'aventure et se rendirent dans ces capitales, profitant ainsi de la gratuité du voyage. Cette décision changea donc le tournant de la vie de nombreux commerçants à Kisangani dont certains allaient devenir de grands patrons.*⁹⁹

Cette ouverture a concerné les habitants des grandes villes dont Kalémie, Kindu, Kisangani, Lodja, etc. A l'issue de ces voyages, plusieurs opérateurs économiques avaient donc compris la nécessité de se pencher plus à l'Est, car la capitale n'étant plus accessible. Par ce marché de l'Est, il faut surtout entendre le marché asiatique dont Dubaï, Hongkong et Thaïlande.

C'est donc cette nouvelle donne économique qui a permis à tout l'espace conquis par le RCD de survivre. Car, avant cela les produits manufacturés de première nécessité se faisaient rares. On peut, par exemple, citer le cas du sel iodé, du carburant et des matériaux de construction ainsi que des vêtements. Aussi, faut-il souligner que les opérateurs économiques

⁹⁷ Ces dépenses militaires ont concerné principalement l'achat des armes et quelques fois la ration pour les militaires. Ces derniers n'ont pas bénéficié de solde pendant la guerre.

⁹⁸ J.B. Veron., « A propos des économies de guerre », in J.M. Châtaigner et H. Magro (sous la dir.de)., *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, p.143.

⁹⁹ M. Mamiki Kebongobongo et J. Nkoko Lipambala., « La guerre et l'émergence de nouveaux businessmen à Kisangani », in A. Maindo Monga Ngonga (coord)., *Des conflits locaux à la guerre régionale en Afrique centrale. Le Congo-Kinshasa Oriental 1996-2007*, Paris, L' Harmattan, 2007, p.197.

qui ont tenu tête pendant cette période de guerre sont, pour la majorité des cas, ceux qui avaient tissé des relations avec certaines autorités militaires et certains cadres influents de la rébellion.

Pendant la guerre du RCD, une économie de guerre s'était mise en place. Tout conflit a, par définition, un impact économique, puisque les activités guerrières sont consommatrices de ressources qui sont prélevées sur celles qui existaient antérieurement au déclenchement des hostilités, soit spécifiquement produites pour ce faire. La création de l'Office de protection des recettes publiques (OPRP) est éloquent dans la mesure ce service a été mis en place en vue de permettre au mouvement armé d'avoir d'autres ressources par un contrôle exercé par ce service sur les autres services déjà existant avant la guerre.

Nous pouvons dire avec Jean-Bernard Veron¹⁰⁰ que les activités économiques dans une situation de conflit peuvent être regroupées en quatre catégories, tout en reconnaissant une faible démarcation entre ces catégories à cause de traits qui les rapprochent les uns des autres.

La première catégorie comprend les activités qui soit financent les hostilités et en permettent la poursuite, soit seraient la cause de leur déclenchement. Il s'agit des activités qui donnent à la rébellion les moyens de faire la guerre ou encore qui justifient le déclenchement des hostilités. Au Nigeria, les rebelles du delta du Niger parlent de la bonne redistribution du revenu du pétrole comme raison d'être de leurs actions. Ainsi donc, l'exploitation du pétrole au Nigeria rentrerait dans cette catégorie. Pour le cas du RCD, nous pouvons citer l'exploitation du Coltan et du diamant ainsi que d'autres matières précieuses dans la partie orientale de la RDC. L'exploitation de Coltan au Nord et Sud-Kivu avec la participation des entreprises qui facilitent l'achat des armes font que la guerre ait sa raison d'existence. Sur cette liste nous pouvons citer la mise en circulation de nouvelles plaques minéralogiques, obligatoires pour toutes les automobiles anciennes et nouvelles. Ces activités furent productrices d'emplois, de revenus, de patronage.

La deuxième catégorie inclut toutes les activités qui, sans être directement liées au conflit, tirent partie du désordre que ce dernier engendre, en l'occurrence le délabrement des

¹⁰⁰ J.B. Veron., *Op.cit.*, pp.143-145

appareils publics de contrôle du territoire et de répression des activités délictueuses. Ce sont tous les trafics illicites qui normalement devraient être poursuivis lorsque l'Etat possède les moyens de faire respecter la loi sur le territoire concerné par ces activités. L'abattage des éléphants et d'autres espèces protégées dans les différents parcs sur le territoire occupé peut être classé dans cette catégorie. Le commerce clandestin des pointes d'éléphant et de rhinocéros est la fin poursuivie par l'abattage des ces espèces. Ces activités illégales peuvent participer au financement de la guerre, par le biais de « taxes » ou « d'impôts révolutionnaires »¹⁰¹ et, d'autre part, qu'elles aussi créent emplois et revenus en nombre non négligeable.

La troisième catégorie relève de l'économie de survie. Cette catégorie concerne des populations fort nombreuses, dérangées par la guerre dans leurs activités traditionnelles et condamnées à la « débrouille » pour s'en sortir. Ces économies sont présentes dans tous les pays pauvres touchés par la guerre. Elles sont nées de la désorganisation du champ économique par le fait du conflit. Notons que l'économie de survie existait déjà avant la guerre. Pendant la guerre, on a plutôt noté l'exacerbation de cette survie par l'ampleur qu'avaient prise toutes les activités économiques du secteur informel. Le domaine de l'artisanat a eu un essor par le fait qu'il a été un attrait pour la recherche de la survie : ce fut notamment le cas de la fabrication artisanale du savon et autres produits de première nécessité.

La quatrième catégorie de l'économie de guerre résulte de son insertion dans l'économie internationale. Cette insertion est évidente quand les différents types de trafics relevant de catégories précédentes trouvent leurs origines ou leurs débouchés sur le marché mondial. Elle concerne également toutes les opérations économiques ayant trait à l'approvisionnement en biens et services nécessaires à l'exercice de la guerre, armes, munitions, véhicules, carburants... Une rébellion pour survivre doit avoir des partenaires avec lesquels ils doivent coopérer pour une insertion dans le marché international par l'échange des biens et services. Pour ce qui concerne le RCD, tous les achats d'armes par l'entremise de son parrain le Rwanda font partie de cette catégorie. Les réseaux des multinationales ont été cité

¹⁰¹ Par impôts révolutionnaires, il faut entendre les impôts qui n'ont d'existence que pendant le conflit. Dans les situations normales, ils n'auront pas raison d'être, car elles seront illégales. Les matières imposables dépendent plus de la politique du mouvement rebelle à créer des recettes que des exigences réelles de la nature de l'impôt.

par plusieurs rapports des Nations Unies et des ONGs¹⁰². Ainsi par exemple le commerce du coltan transite par le Rwanda, le pays entrepôt. Puis la production est envoyée au Kazakhstan, en Thaïlande et au Japon. Ensuite, ces pays renvoient le coltan vers des raffineurs occidentaux, comme l'américain Cabot Corporation et l'allemand HC Starck qui raffinent 80% de la production mondiale de coltan¹⁰³. En revanche, ces multinationales qui profitent de l'exploitation des richesses soit par l'exploitation directe soit par leur industrialisation facilitent la livraison des armes en suivant toujours le circuit de transit pour ne pas paraître directement dans le conflit.

Ces activités ne sont pas l'apanage de la situation de guerre, elles s'insèrent également dans la situation de paix. L'exploitation des matières premières en soi n'est pas une activité illicite, elle entre dans l'économie de guerre dans la mesure où elle contribue à faire exister la guerre ou à la faire déclencher. La fraude et tant d'autres activités illicites ont lieu également pendant la situation normale ; d'ailleurs elle est parmi les activités qui font profiter aux particuliers ce que l'Etat devrait bénéficier. L'activité informelle joue en tant normal le rôle de substitution pour certains revenus qui ne permettent pas aux travailleurs de nouer le deux bouts du mois ou à tous les sans emplois de se créer un emploi.

Précisons que les frontières entre ces différentes catégories ne sont pas rigides. Cela tient surtout à la complexité des ces activités et à la nature des acteurs qui interviennent dans les économies de guerre. Ce qui importe, c'est plutôt leur contribution à la conduite de la guerre soit par leur capacité à provoquer la guerre soit par leur possibilité à maintenir sa poursuite ou soit encore par leur capacité de maintenir la vie de la population d'une manière à s'adapter aux conditions difficiles de la situation conflictuelle. La population est restée pendant toute la durée de la guerre sans attention particulière de la part du pouvoir « RCD ». Sa situation socio-économique est restée précaire. Philippe Braud argumente que partout, aujourd'hui comme hier, le règne des « seigneurs de la guerre » signifie la désorganisation des circuits commerciaux, la régression autarcique, voire la ruine générale¹⁰⁴.

¹⁰² Le rapport final des experts sur l'exploitation des ressources naturelles de la RDC S/2003/1027 du 23 Octobre 2003.

¹⁰³ . « La paix sous tension. Dangereux et illicite commerce de la cassitérite dans l'est de la RDC », Global Witness, Washington, 2005, Rapport publié sur la RDC disponible sur www.globalwitness.org consulté le 20 décembre 2008.

¹⁰⁴ Ph. Braud., *Op.cit.*..., p.8.

Si, dans les lignes précédentes, nous avons épinglé la gestion du territoire conquis sur plusieurs aspects, il sied à présent de nous consacrer sur la démocratisation de cet espace territorial pour autant que le RCD s'est présenté comme un mouvement de rectification de la guerre de l'AFDL. Pour les tenants de la guerre du RCD, la démocratie prônée par L.D. Kabila n'a pas été matérialisée dans les faits ; le RCD visait donc à réaliser cet objectif noble pour la bonne marche de la République. Il importe ainsi d'évaluer cette prétention démocratique du RCD à l'aune des pratiques politiques et sociales. C'est ce que nous analysons au paragraphe suivant. Il s'agit de voir si ce mouvement, qui a justifié sa lutte officiellement par le caractère anti-démocratique du régime de L.D. Kabila, a fait preuve de valeurs démocratiques dans sa lutte armée, valeurs pouvant être qualifiées de signe avant coureur de la mise en place de la démocratie après la guerre.

1.2.5. Quid de la démocratisation du territoire conquis ?

La démocratie moderne se fonde sur la souveraineté populaire et le principe de la représentation. La démocratie représentative est, de nos jours, le système de gestion de la cité le plus répandu. En prenant les armes contre le régime de Kinshasa, le RCD avait décrié certaines anomalies qui ne permettaient pas l'installation de la démocratie en RDC.

En effet, les raisons qui ont été à la base du déclenchement de la lutte armée par le RCD peuvent se résumer de la manière suivante :

- la dictature du régime de L.D. Kabila
- le népotisme
- l'incitation à la haine ethnique
- le tribalisme
- le refus de toute réconciliation nationale¹⁰⁵.

Pour le RCD, tous les pouvoirs étaient concentrés entre les mains du chef de l'Etat qui pouvaient les déléguer à qui il voulait. Dans cette délégation, le critère ethnique était primordial. Parlant du népotisme, le mouvement trouvait dans le régime de Kabila un système où seuls les membres de la famille et les amis du chef avaient droit au chapitre. Ce qui expliquait l'expression telle que la « Katanganisation » utilisée très souvent pour critiquer l'emprise de la famille du chef de l'Etat LD Kabila dans la gestion de l'Etat. Outre la

¹⁰⁵ Rassemblement Congolais pour la Démocratie. , *La doctrine de Ruberwa. L'heure de bilan*, Kinshasa, inforimprim et groupe BILLINGHA, 2006, p.55.

concentration du pouvoir entre les mains de LD Kabila, le RCD avait fustigé l'interdiction des activités des partis politiques comme une atteinte grave à l'exercice de la démocratie.

Loin de nous l'idée de faire un recensement de tous les griefs formulés par le RCD pour démontrer le caractère non démocratique du régime de l'AFDL, nous voulons bien à présent jeter un regard sur l'exercice démocratique dans le territoire occupé par le RCD. Peut-on installer la démocratie en faisant la guerre ? La réponse affirmative à cette question ouvrirait les portes d'une adhésion populaire bien que cette « démocratie » ne soit pas à comprendre avec les mêmes paramètres que celle qui s'établirait par la voie des urnes. L'expression swahili « dawa ya moto ni moto » (le remède au feu, c'est le feu) illustre bien le fait qu'il est difficile d'installer la démocratie pendant la guerre. La guerre étant devenue un moyen de lutte politique, il est difficile de la substituer par de voies pacifiques. Ce qui implique le cercle vicieux de la violence telle qu'en démontre le déclenchement de la guerre du RCD et toutes les autres factions rebelles. La démocratie qui est système d'organisation dans lequel l'usage de méthodes violentes proscrites dans la conquête et l'exercice du pouvoir ne peut s'établir par la violence. Vouloir établir la démocratie par la guerre reste une question difficile. En effet, si la guerre aboutit aux négociations, l'on peut espérer la contribution de la lutte armée dans la régulation des institutions. Cependant, demander à une partie qui a remporté la guerre de libéraliser l'espace politique nous paraît une problématique qui reste sujette à plusieurs doutes.

Dans le parcours de lutte armée du RCD, la démocratie est restée plus un slogan qu'un effort quotidien de réalisation. La politologie de la quotidienneté de l'action du RCD nous fait observer que si le mouvement cherchait à instaurer la démocratie par la lutte armée, l'on n'avait pas senti le début de sa mise en œuvre dans le territoire conquis, ni même dans les intentions des leaders du mouvement. Dans le territoire sous contrôle du RCD, la nomination est restée le seul moyen d'accession aux responsabilités au niveau des institutions publiques. L'élection étant l'un des principaux moyens pour accéder au pouvoir dans une démocratie, le RCD s'est caractérisée par le refus d'organiser les élections ne fût-ce que pour quelques institutions mises en place. En effet, l'AFDL, qui n'avait pas pu installer un système démocratique, avait quand même tenté de donner le signe des élections pendant la conquête du pouvoir, même si l'intention n'était vraiment pas d'instaurer la démocratie mais plutôt la légitimation de la lutte armée. Pour Maindo, l'organisation de ces élections répondait plutôt à un souci de rétablissement d'un ordre politique, de légitimation politique et de contrôle

administratif dans les territoires conquis qu'à une réelle volonté de démocratisation.¹⁰⁶ Sans entrer dans les détails de l'organisation de ce scrutin, il nous semble utile de préciser que ce mode de désignation des animateurs des entités territoriales avait donc contribué à la légitimation de l'AFDL.

L'organisation d'un tel mode de désignation des autorités, par le vote à mains levées, au-delà de toutes les apparences et intentions, a été un paramètre, bien que banal, qui pousserait à qualifier le RCD de plus dictatorial que le pouvoir de l'AFDL. Cette forme de participation politique ne s'est remarquée nulle part tout au long de la conquête des espaces territoriaux par le RCD. Il convient également de faire mention de l'interdiction des activités des partis politiques sur toute l'étendue du territoire conquis. Seul le RCD fonctionnait tout autant comme mouvement politico-militaire que comme le détenteur du pouvoir politique dans les espaces conquis.

Le clientélisme, poison de la démocratie, n'était pas absent dans le fonctionnement du système mis en place. Ce qui se traduisait par différentes nominations des gouverneurs de provinces à Kisangani, Kindu et Bukavu. Si à Goma on trouvait une stabilité assez relative des autorités provinciales, c'est grâce au contrôle dont elles étaient l'objet de la part du mouvement surtout que pour être gouverneur du Nord Kivu, il fallait être parmi les fondateurs du mouvement. Les enjeux de cette province sont si complexes que le mouvement y veillait à tout prix. C'est ainsi que Serufuli, un citoyen congolais « munyarwanda » a eu à gérer la province durant presque toute la guerre. Il est même resté pendant la transition. Il a été gouverneur de juillet 2000 à février 2007 après avoir remplacé Kanyamuhanga. Aussi, faut-il souligner que la présence de Serufuli pendant cette période à la tête de la province du Nord-Kivu a été une stratégie de montrer à l'opinion rwandaise que le soutien du Rwanda au RCD était une promotion de la cohabitation ethnique entre Hutu et Tutsi. Les Hutus n'avaient aucun intérêt de se sentir abandonner et d'alimenter le FDLR. Ce qui a motivé le recrutement des éléments de « Local Defense »¹⁰⁷ composés majoritairement de Hutu pour renforcer la position du RCD dans Rutsuru et Masisi. Le RCD n'avait rien de démocratique. Par rapport au régime de L.D. de Kabila, ce mouvement n'a fait que perpétuer voire accentuer les attitudes anti-démocratiques pour lesquelles il accusait le régime installé à Kinshasa. A ce

¹⁰⁶ Maindo Monga Ngonga. , *Voter en temps de guerre. Kisangani (RD- CONGO) 1997. Quête d'une légitimité et (con) quête de l'espace politique*, Paris, L'Harmattan, 2001, p.19.

¹⁰⁷ Une milice composée essentiellement des éléments hutus sous le commandement du gouverneur Serufuli.

sujet, P. Bouvier et F. Bomboko notent que, pour le RCD-Goma, le discours est l'antithèse de l'action. Car, il se rend lui-même coupable envers la population qu'il administre des mêmes crimes, voire de crimes plus graves dont il accuse le gouvernement. Et le mode de gestion qu'il adopte envers les civils est de nature au moins aussi dictatoriale que celui de Joseph Kabila.¹⁰⁸

Si l'existence des structures démocratiques n'est pas nécessairement la condition exigée à toute organisation qui œuvre pour la démocratie, il convient de dire qu'elle peut susciter de l'intérêt et du crédit en faveur du mouvement politico-militaire. En ce qui est du territoire sous administration rebelle, aucune structure n'a été démocratiquement installée. Pendant la guerre, il n'était pas question de faire allusion à une quelconque ouverture démocratique.

La mise en place des Assemblées provinciales dont les membres furent nommés par le pouvoir rebelle n'avait rien de démocratique. Voulant justifier le caractère représentatif de ces Assemblées, Faustin Buunda Ndyanabo, Président de l'Assemblée provinciale du Nord Kivu avait déclaré que la mise en place de ces structures a été faite sur base de consultations ethniques. Ces consultations ont tenu compte de la représentativité de grands groupes ethniques de la province.

*Nous avons été nommés par arrêté départemental. Mais avant cette nomination, le RCD a d'abord organisé des consultations avec les communautés de base, c'est-à-dire les communautés ethniques et tribales, mais aussi avec les organisations et les corporations professionnelles. Dans notre contexte de guerre et sans infrastructures appropriées, on ne pouvait pas organiser les élections...*¹⁰⁹

Le fonctionnement de ces Assemblées ne tenait pas compte de la subdivision administrative du pays. Des nouvelles provinces furent créées selon le degré de l'occupation des provinces proprement dites du pays. Tel fut le cas des provinces du Katanga et de deux Kasaï dont les Assemblées ont siégé en dehors des chefs-lieux de province restés sous contrôle gouvernement central de Kinshasa.

¹⁰⁸ P. Bouvier et F. Bomboko. , *Op.cit*, p.66

¹⁰⁹ L. Rutinirwa et Onesphore Semantumba, « entretien avec Faustin Buunda Ndyanabo », in République Démocratique du Congo : Demain la paix, *Regards croisés*, num.008, Goma, Pole Institute, Mars 2003, p.45

Comme si cela ne suffisait pas, ces Assemblées ont disparu les unes après les autres pour ainsi signifier le caractère flottant de leur existence. Les Assemblées provinciales ne disposaient pas d'assez de moyen pour leur fonctionnement. Les exécutifs provinciaux n'étaient pas pour leur fonctionnement. Ce qui se traduisait, dans la plupart des cas, par des conflits dont la résolution n'était imposée que par le pouvoir du RCD. Ces Assemblées n'avaient pas de pouvoir de contrôle sur les Exécutifs, tous se référaient à Goma. Pour les exécutifs, ils ne pouvaient pas se laisser contrôler par les Assemblées qui n'avaient aucune base de légitimité. N'ayant pas une fondation démocratique de par leur existence, ces institutions n'étaient créées que pour plaire à l'opinion internationale.

Jusqu'à la reconversion du mouvement en parti politique, l'on n'a pas noté un signe de démocratisation dans les territoires administrés par le RCD. Les entités administratives décentralisées ont fonctionné sans recettes propres, toutes leurs recettes furent confondues avec celle du RCD. Notons que les gouverneurs du territoire sous contrôle du RCD avaient demandé qu'ils soient responsabilisés dans la mise en place des organes délibérants¹¹⁰. Ce qui prouvait que dans le chef de certains cadres du RCD, la démocratie n'était qu'un leurre. Au sein même du RCD, plusieurs crises sur fonds de dénonciation de dictature de certains membres fondateurs ont caractérisé l'exercice du pouvoir. La création d'autres factions du RCD et les différents cas de défections ont été les signes de la démocratie incertaine dans la gestion du mouvement.

La situation des droits de l'homme a également souffert de cette absence des facteurs démocratiques. En effet, le RCD n'a pas su garantir la sécurité des personnes et de leurs biens, surtout en ce qui concerne la protection de la vie humaine. Les massacres de Kasika, Makobola, Kisangani¹¹¹ et tant d'autres illustrent bien cet état de non respect de la vie humaine.

¹¹⁰ Mémoire déjà cité.

¹¹¹ Ces massacres sont pour la majorité des cas les actions de représailles menées par les forces combattantes du RCD. A Makobola et Kasika, ce sont des représailles subies après les attaques des unités des ANC par les mai mai et les forces supposées être des rebelles burundais. Ils eurent lieu respectivement aux mois d'août et décembre 1998. Pour Kisangani, ce massacre est consécutif à un mouvement de mutinerie au sein de l'armée nationale congolaise, l'aile militaire du RCD. Les militaires mutins avaient appelé la population à se rejoindre à eux et quelques jeunes avaient suivi cet appel. La réaction du RCD s'est soldée par un massacre surtout dans l'une des communes populaires de la ville, Mangobo à la date du 14 mai 2002. Pour les questions de droits de l'homme à Kisangani pendant la rébellion du RCD, lire R. Ekongo Ndemba., *Impact de la gouvernance du RCD sur la protection de droits de l'Homme à Kisangani, De 1998 à 2003*, mémoire de DES en science politique, FSSAP, UNIKIS, 2008(inédit).

La violence qui a caractérisé les premiers jours de l'indépendance de la RDC a eu de conséquences sur la suite de la gestion de l'Etat. Les rébellions qui en sont suivies sont les signes de la prégnance de la violence dans l'exercice du pouvoir. La lutte armée du RCD, dans l'optique d'un combat de rectification de la guerre de l'AFDL est caractérisée par des méthodes autoritaires qui ne laissaient pas penser une ouverture démocratique. La gestion du territoire conquis l'a bien attesté.

Le mouvement est devenu parti politique après les Accords de décembre 2002.

A présent, qu'il nous plaise d'aborder la voie de reconversion pour ainsi savoir par rapport à la structure ancienne rebelle, ce qui a changé et comment s'est opéré cette mutation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME CHAPITRE :

**LA RECONVERSION POLITIQUE DU RASSEMBLEMENT
CONGOLAIS POUR LA DEMOCRATIE : ENTRE LEGITIMATION DE
L'ORDRE POLITIQUE ET RECONSTRUCTION POST-
CONFLICTUELLE**

Ce chapitre se veut une réponse à la question de savoir comment le RCD contribue à la légitimation du jeu politique dans l'après guerre et le nouvel ordre politique. Il est question d'analyser comment le RCD s'inscrit durablement dans une dynamique de combat politique policé. Sur ce, nous analysons d'abord le processus de reconversion du RCD à travers les Accords politiques, ensuite nous nous sommes penché sur les efforts fournis par le RCD à se muer en parti politique à travers les textes le régissant et son implantation comme parti national. Enfin, nous parlons de la participation du RCD au gouvernement de transition et aux élections présidentielles, législatives, provinciales et celles des gouverneurs ainsi que des sénateurs.

II.1. Du déclenchement du processus de reconversion politique : une lecture des Accords politiques

La guerre débutée en août 1998 avait été dès son déclenchement condamnée par la majorité de la population congolaise. Celle-ci ne s'était pas encore complètement remise des effets de la guerre de l'AFDL. Toute autre guerre ne devrait que remuer les cicatrices d'une guerre qui, acceptée à ses débuts, a fini par provoquer la déception du peuple congolais à cause du régime installé et de l'imposante emprise des étrangers sur les affaires publiques¹¹².

Durant la guerre du RCD, la communauté internationale s'était investie pour chercher une solution négociée au conflit. Dans les tractations de la recherche d'une solution politique, les partenaires tant internationaux que nationaux étaient parvenus à accepter la double dimension du conflit : une dimension interne et une dimension externe. C'est l'Accord de Lusaka, dit Accord de cessez-le-feu, qui fut le premier texte sur lequel toutes les parties se mirent d'accord. Cet accord fut la conséquence des plusieurs sommets et rencontres dont

¹¹² Nous faisons ici allusion à la main mise des Rwandais et des Ougandais dans la conduite des affaires publiques pendant les premiers jours de la prise du pouvoir par l'AFDL.

Victoria Falls I et II, Pretoria, Durban, Port-Louis, Nairobi, Windhoek, Dodoma, Lusaka, Gaborone et Syrte.¹¹³

Toutes les rencontres qui ont précédé l'Accord de Lusaka ont été soit des rencontres au sommet, soit les rencontres ministérielles soit encore des rencontres mixtes où quelquefois les rebelles étaient associés comme des invités et non pas comme des participants ayant voie délibérative. Après l'Accord de Lusaka, il y a eu plusieurs rencontres qui ont eu comme objectif principal la consolidation de ce socle d'où sont sorties les négociations intercongolaises. Dans la présente section, nous voulons bien démontrer que la reconversion politique du RCD est l'aboutissement d'un processus qui est été marqué par plusieurs Accords politiques. Tout en reconnaissant l'importance de tous les autres Accords, notre attention est plus portée sur ceux de Lusaka et de Pretoria par les effets qu'ils ont induits dans la normalisation de la situation politique en RDC.

II.1.1. L'Accord de Lusaka, fondement de la normalisation de la situation politique.

Si l'Accord de Lusaka a été dénommé Accord de cessez-le-feu, cela n'était qu'un moyen pour marquer la fin des hostilités. Outre l'aspect de cessez-le-feu, il faut reconnaître en cet accord la base de la normalisation de la situation politique. En effet, l'article III, paragraphe 19 dudit Accord avait précisé les principes d'un dialogue intercongolais en ces termes :

Dès l'entrée en vigueur du présent Pacte, le gouvernement de la République Démocratique du Congo, l'opposition armée, à savoir le RCD, le MLC et l'opposition politique s'engagent à entamer un dialogue national ouvert. Ces négociations politiques intercongolaises, associant également les Forces vives de la nation, devraient consacrer un nouvel ordre politique et à la réconciliation nationale en République Démocratique du Congo...¹¹⁴

L'objectif visé par ce dialogue était de créer un nouvel ordre politique et garantir la réconciliation nationale. Outre le gouvernement de la RDC, le RCD et le MLC, l'opposition politique ainsi que les Forces vives ont pris part à ce dialogue pour lui donner un caractère inclusif. Tous les textes qui ont suivi n'ont eu comme référence que cet Accord. Cela ne veut

¹¹³ Préambule de l'Accord de Lusaka pour un cessez-le-feu en RDC, 30 juillet 1999.

¹¹⁴ Accord de Lusaka pour un cessez-le-feu, in J. Migabo Kalere., Textes fondamentaux sur le processus de paix en République Démocratique du Congo, Bruxelles, CPRS, 2008, p.545.

pas dire que cet Accord était sans faiblesses. S'agissait-il d'une « rébellion » ou d'une « agression » ?¹¹⁵ J. Nkoko Lipambala et M. Mamiki Kebongobongo¹¹⁶ ont soulevé cette question de l'ambiguïté de la qualification de cette guerre en proposant le qualificatif d'une « agression-rebellion » pour autant que les deux expressions se traduisaient dans la manifestation des rapports entre les armées étrangères et les mouvements rebelles. Le fait d'avoir placé le concept « agression » en première position s'expliquerait par la prédominance des forces étrangères sur les composantes nationales.

Loin de mener une étude critique sur la qualification de la guerre déclenchée par le RCD, il est question de faire mention de la place qu'occupe l'Accord de Lusaka dans le processus de normalisation de la vie politique. Cette normalisation a conduit à la mise en place des institutions de la transition et, par conséquent, à la mutation des mouvements politico-militaires en partis politiques. En effet, en posant le jalon des négociations intercongolaises, l'accord de Lusaka avait retenu entre autres comme points devant être examinés par ce dialogue :

- la formation de la nouvelle armée congolaise
- le nouvel ordre politique
- l'organisation d'élections libres, démocratiques et transparentes ;
- le projet de constitution devant régir la RDC à l'issue des élections.

La formation de la nouvelle armée est une préoccupation essentielle pour une vie politique pacifique. Elle suppose la réunification de toutes les forces combattantes au sein d'une armée intégrée qui doit être républicaine. La réussite de cette opération peut être la source principale de la sécurité des institutions post conflit. Le nouvel ordre politique implique la mutation des anciens belligérants en forces politiques pacifiques, autrement dit non violentes. A ce stade, il convient de faire mention de la reconversion des mouvements politico-militaires en partis politiques. Aucune autre organisation ne devrait plus disposer d'une armée en dehors de l'Etat. La lutte politique ne pourrait se faire que dans le cadre des institutions mises en place et acceptées par tous. Toutes les parties se sont mises d'accord pour soutenir les élections comme la seule voie par laquelle l'on peut se livrer à la compétition politique. Ainsi,

¹¹⁵ P. Bouvier et F. Bomboko., Op.cit, p.55

¹¹⁶ J.Nkoko Lipambala et M. Mamiki Kebongobongo., « De la nature des rapports entre les différents mouvements de rébellion et leurs alliés. Expérience de la ville de Kisangani : de 1996 à 2000 », in *Revue de l'IRSA*, n°12, Août 2006, pp.29-42.

l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes ne peut avoir lieu que grâce à la participation de toutes les forces (anciens belligérants et autres non belligérants).

De toutes ces considérations, nous osons affirmer que l'Accord de Lusaka constitue le début même du processus de reconversion des mouvements politico-militaires en partis politiques. Bien que maintes fois violé, il reste l'instrument de référence de tous les autres actes et accords qui ont abouti à la normalisation politique après un conflit armé qui a duré environ cinq ans. Il a donc balisé la voie pour la réunification de l'ordre politique en République Démocratique du Congo. Ce texte ne peut pas ne pas faire l'objet d'une analyse qui aborde la question du processus de paix en République Démocratique du Congo. Il est un pilier indispensable à la normalisation de la compétition politique dans un espace issu de la guerre.

II.1.2. L'Accord Global et Inclusif, consécration de la reconversion politique des mouvements politico-militaires

En passant de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka à l'Accord Global et inclusif, nous n'avons aucune prétention de faire croire à l'opinion savante qu'il n'y a pas d'autres textes entre ces deux Accords. Il est plutôt question de présenter ces deux accords comme les textes de référence à la normalisation de la situation politique issue des affrontements militaires. Dans cette perspective, l'accord de cessez-le-feu avait sonné le glas de la normalisation politique post-conflit. Il a fallu attendre l'issue de négociations politiques pour réellement parler de la pacification de l'espace politique, tout en soutenant le caractère relatif de cette pacification.

Débuté à Sun City le 25 Février 2002, le dialogue intercongolais s'était clôturé le 12 avril de la même année sans un Accord sur le partage du pouvoir pendant la transition. Il a donc fallu attendre le 17 décembre pour que toutes les parties se mettent d'accord sur un texte qui a consacré le partage du pouvoir avec le principe de l'inclusivité de toutes les parties présentes à ces assises. Ce texte fut donc baptisé Accord Global et inclusif sur la transition en RDC.

Cette dénomination fait allusion un autre accord qui avait mis d'accord le gouvernement de la RDC, le MLC et quelques partis politiques ainsi une fraction de la délégation de la société civile, forces vives. Signalons qu'avant la signature de cet Accord, il y a eu deux autres

accords d'une part entre la RDC et le Rwanda et, d'autre part, entre l'Ouganda et la RDC. Lesdits accords furent respectivement signés le 31 juillet 2002 et le 6 septembre de la même année. Ces accords nous renseignent que les parties congolaises, en l'occurrence les mouvements rebelles, n'ont été amenées à accepter l'Accord Global qu'après la signature de certains autres accords entre le gouvernement de la RDC et leurs parrains.

Parlant plus particulièrement du RCD, il convient de faire mention de l'importante place qu'il a occupée dans les négociations intercongolaises. En effet, l'échec dans la mise en place de l'Accord signé par le gouvernement de la RDC et le MLC justifie bel et bien cette affirmation¹¹⁷. Si le MLC et le gouvernement furent les grandes forces politiques à avoir signé cet accord, il y a eu également dix-neuf partis politiques, six délégués Mai- Mai, le RCD/ML, le RCD-N et une quarantaine de délégués de la société civile, forces vives.

L'absence du RCD dans ledit accord a été, pour bon nombre d'observateurs, l'une des raisons de son échec. Il s'est associé à l'UDPS et d'autres partis politiques au sein d'une coalition afin de rechercher une solution globale dont le principe sera l'inclusivité. Cette coalition avait donc poussé les signataires de l'accord qualifié de « partiel » à renoncer à leurs signatures et à revenir à la table des négociations pour la mise en place de l'Accord Global et Inclusif. Cet accord mit fin aux négociations intercongolaises en ce qu'il a permis la revalorisation de toutes les résolutions du dialogue et la mise en place des principes de partage du pouvoir pendant la transition. La constitution de la Transition promulguée le 9 avril 2003 a définitivement mis fin à la guerre déclenchée par le RCD. L'étape difficile allait commencer avec une transition que nous appelons « sui generis » par sa spécificité en ce qui est du régime politique mise en place.

Ayant été partie prenante dans les négociations qui ont abouti à la signature de cet Accord, le RCD, par dynamisme et compte tenu des impératifs de l'heure, devait donc s'adapter à ce contexte. Il se plaçait devant une position que nous qualifions de point nodal. La prise de la décision pour sa reconversion politique est un changement d'itinéraire. C'est dans cette optique qu'il faut placer la reconversion du mouvement politico-militaire en parti politique. Ainsi, parlant de sa transformation en parti politique, le RCD l'exprime en ces termes :

¹¹⁷ Cet Accord fut nommé Accord politique pour la gestion consensuelle de la transition en République Démocratique du Congo.

Prenant en compte les exigences de la cessation des hostilités, de la réunification du territoire national, du rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et de la mise en place des structures devant conduire à un nouvel ordre politique, le RCD, mouvement politico-militaire avait levé l'option de se transformer en parti politique.¹¹⁸

En tant que parti politique, le RCD fut créé le 11 juillet 2003 à Goma. Au fait, il s'est agi en réalité d'une simple adaptation des statuts aux exigences politiques résultant des engagements pris aux termes de l'accord de Pretoria. C'est ainsi que nous qualifions cette transformation d'une sorte d'adaptation aux conditions politiques de la situation. Après avoir analysé les Accords politiques, il nous a paru utile de faire une lecture des textes régissant le RCD comme parti politique afin de nous rendre compte des modifications apportées susceptibles de montrer son engagement dans la voie de reconversion politique.

II.2. La redéfinition des Statuts du RCD, voie essentielle de la reconversion du mouvement

La révision des statuts est une donnée importante pour toute organisation qui veut s'impliquer dans une dynamique. Le RCD, en se lançant dans la dynamique de reconversion politique, a entamé certaines réformes. L'abandon de la lutte armée dans ses statuts et éventuellement dans les faits, la redéfinition des critères d'adhésion ou la nature des membres ainsi que la restructuration de son organisation sont à compter parmi les réformes que le RCD a adoptées pour sa reconversion politique. Dans les lignes qui suivent, nous analysons ces réformes pour ressortir les évolutions et les statu quo éventuels.

Les textes régissant le mouvement n'avaient rien prévu sur une éventuelle transformation du mouvement politico-militaire en parti politique. Toutefois, dans la dynamique politique, le mouvement s'est trouvé devant une situation où l'aboutissement des Accords impliquait sa reconversion politique, sinon il perdrait toute considération tant sur le plan interne qu'international. Le point nodal devant lequel se trouvait le RCD l'a orienté à prendre la décision de sa mutation en parti politique. Ce qui l'a poussé à conformer ses textes aux exigences de sa nouvelle existence. Contrairement au Protocole d'Accord, les nouveaux

¹¹⁸ RCD, La doctrine de Ruberwa. L'heure du bilan, op.cit, p.56

Statuts ont reconnu l'existence du parti à la date du 11 juillet 2003. Le parti ainsi créé est régi par la constitution, les lois et les règlements de la République.¹¹⁹

De toutes les adaptations, nous pouvons noter celles qui touchent au fonctionnement de l'organisation en tant que parti politique. En effet, si le mouvement politico-militaire admettait l'adhésion individuelle et collective, le parti politique ne reconnaît que l'adhésion individuelle assortie du caractère d'exclusivité. On ne peut plus être membre du RCD tout en appartenant à une autre formation politique. Il n'y a donc plus les membres qui peuvent se prévaloir d'un mandat quelconque de certaines organisations politiques au sein du RCD. Tout membre du parti y est à titre individuel et exclusif. Pendant la guerre, les associations politiques pour exister devaient se confondre avec le RCD, alors que cette modification permet la présence des associations à côté du RCD sans se confondre à celui-ci. Lorsqu'un membre veut adhérer au parti, il le fait à titre individuel et perd la qualité de membre dans l'autre association.

Le RCD a, sur le plan statutaire, abandonné l'option militaire pour ne retenir que l'option politique. Ainsi, l'article 8 de ses statuts précise les objectifs du parti en ces termes :

- la conquête et la conservation du pouvoir par la voie démocratique ;
- la pratique d'une bonne gouvernance soucieuse du bien-être sociale du peuple congolais ;
- la lutte contre la pauvreté
- la promotion d'un développement intégral
- l'instauration d'un Etat de droit ;
- la restauration du prestige international de la RDC ;
- la promotion, la consolidation de la politique de bon voisinage et l'intégration régionale.

De ces objectifs, il apparaît clairement que le parti n'a plus d'options militaires définies. Il s'est lancé sur un terrain de la compétition politique non violente. Il est plus question ici de relever une certaine avancée sur le plan de la redéfinition de ses textes sans pourtant porter un jugement sur son engagement réel à renoncer à la lutte armée. Comme parti politique, le RCD s'est restructuré en se dotant d'organes ci-après :

¹¹⁹ Statuts du RCD, article 1^{er} .2003.

- le Congrès ;
- le Collège des Fondateurs ;
- le Conseil Politique National ;
- le Comité Exécutif National ;
- le Comité Fédéral ;
- le Comité Sectionnaire ;
- le Comité cellulaire.

Pour ce qui concerne les organes, il convient de faire remarquer une innovation en ce qui est de la création du comité Fédéral, du comité sectionnaire et du comité cellulaire. Ces organes n'existaient pas pendant la lutte armée. Ces sont là les appellations adaptées des comités provinciaux, communaux et autres. Il s'agit non pas d'une simple dénomination, mais d'un changement qui appelle une logique nouvelle dans un climat de pluralisme politique. En dépit du fait qu'ils gardent les mêmes attributions, les nouveaux organes sont appelés à œuvrer dans le cadre non pas d'un monolithisme politique caractéristique de la lutte armée, mais dans un système multipartisan. Ce qui conditionne leur fonctionnement. Cette perspective sous-tend également le fonctionnement des organes qui ont été reconduits après la lutte armée.

Le rôle du collège des fondateurs reste prépondérant dans la marche du parti. Cet organe est tout puissant dans la prise de décisions. Son importance dans le fonctionnement du parti n'a subi aucune modification par rapport à son poids décisionnel dans la structure politico-militaire. L'article 34 des Statuts du RCD n'est qu'une copie conforme de l'article 15 du Protocole d'Accord Amendé de 2000. Les dispositions relatives à cet organe sont stipulées de la manière ci-après : « les membres du collège des Fondateurs représentent l'unité du parti et en sont les garants. A cet effet, ils peuvent prendre toute initiative ou décision pour préserver la survie du parti. Ils ont l'obligation de prévenir et de sanctionner toute déviation aux objectifs du parti ». .

Il ressort de cette disposition que ceux qui ont été au début de la lutte armée gardent un pouvoir important dans la gestion du parti, toutefois les cas de cooptation sont également prévus par les Statuts. Cette cooptation ne peut que se faire par ceux qui ont été à la création du mouvement en tant structure politico-militaire. Ce qui laisse entrevoir la difficile mutation culturelle dans le chef des dirigeants du mouvement. Les autres organes sont restés sans

modifications profondes dans leurs attributions, ils devraient tout simplement se conformer aux exigences de la signature de l'Accord de paix et de la gestion pacifique de l'espace politique. Ce statu quo a eu une incidence considérable sur la marche du parti par la toute puissante aristocratie de la guerre qui a été perpétuée après la normalisation de la situation politique.

II.3. Le projet de société du RCD, parti politique

Devenu officiellement parti politique en 2003, le RCD ne s'est doté d'un projet de société qu'en 2005. Il convient d'analyser ce projet de société par rapport à son ancienne structure de mouvement rebelle.

En effet, le contenu central de ce projet repose sur la refondation d'un Etat moderne et prospère par la Bonne Gouvernance. La vision de la société est basée sur le principe originel de la République qui est l'amour des citoyens, socle de la concorde nationale pour un avenir radieux. Ainsi, les idées forces de la social-démocratie sont les modalités de la mise en œuvre de leur vision de la société congolaise. Cette social-démocratie repensée pour le développement s'explique par les orientations suivantes :

- La finalité ultime de l'action politique consiste en la réalisation du bien-être de l'homme et de la société, au regard de ses besoins et de la sécurité alimentaire, de santé, d'éducation, de transport, d'emploi et d'épanouissement intellectuel et moral.
- la transformation de la société nécessite le pluralisme politique par la modération, l'ouverture au débat, les élections libres et l'activité politique sans contrainte ;
- la croissance économique doit être accompagnée de la justice distributive, de la création d'emplois et de la prise en compte des revendications sociales.

Ces orientations doivent être guidées par le respect des valeurs républicaines ci-dessous : la liberté, l'égalité, la solidarité, l'équité, la justice et l'intégrité. Ces valeurs sont donc appuyées par les normes républicaines suivantes :

- le progrès de la société qui se réalise conformément aux valeurs morales fondamentales ;
- le respect de l'homme et de la famille ;
- le respect et la défense de la vie humaine ;
- le respect des libertés et droits de l'homme.

La bonne gouvernance est érigée comme méthode de la gestion de l'Etat. Elle est définie comme la bonne gestion de l'Etat. L'Etat doit être considérée comme une unité économique dont la gestion doit obéir aux règles modernes de rentabilité et de développement. En ce qui concerne les options politiques, le parti retient les options ci-après :

- un gouvernement pluraliste équilibré
- le fédéralisme
- le régime parlementaire rationalisé.

Le gouvernement représentatif équilibré est celui qui opère avec les partis les plus représentatifs, au regard des résultats électoraux, dans la gestion de l'Etat. Ce type de structure est voulu pour les sociétés fragiles sortant de conflit afin de consolider la cohésion nationale. Le RCD affirme que ce gouvernement renforce l'esprit de coopération et de confiance plutôt que l'adversité, en permettant aux acteurs politiques de garantir la prise en compte des aspirations de groupes ethnopolitiques qui s'identifient à eux.

Le fédéralisme est une forme, selon le RCD, de l'exercice du pouvoir par la base. Il a l'avantage de favoriser la gouvernance locale, de constituer un garde-fou contre les abus du pouvoir central et un remède contre la « gestion familiale » de l'Etat. Le régime parlementaire rationalisé est celui qui opère avec le Président de la République et un Premier Ministre, chef du gouvernement et responsable devant un Parlement Bicaméral. Les ministres émanent de l'Assemblée nationale. Le RCD proposait, à notre avis, une sorte de régime semi-présidentiel. Le caractère rationnel dont il parle est celui qui consiste à ne pas effacer le rôle du chef de l'Etat, Président de la République.

Les principaux axes des politiques publiques se résument en ces termes :

- la réalisation du miracle économique en faisant du Congo un géant agroalimentaire et industriel de l'Afrique centrale, puis de l'Afrique dans une décennie,
- la promotion d'un système curatif et préventif de la santé pour tous,
- la promotion de l'éducation en soutenant que la première ressource du développement est l'homme équipé intellectuellement et moralement. La recherche scientifique devra être dotée des ressources conséquentes afin de promouvoir les nouvelles percées technologiques dans le pays et propulser le développement à partir de notre propre inventivité.

- La famille doit être considérée comme le premier milieu éducatif où les valeurs et les vertus humaines de base dont l'amour du prochain et l'amour de la patrie doivent être apprises.
- La jeunesse doit être encadrée en l'initiant aux valeurs morales et civiques à travers certaines formations dont les formations politiques et l'adhésion aux mouvements des jeunes tels que scoutisme, la croix rouge, etc.
- Le RCD compte initier une académie nationale des arts et de la culture afin de propulser et rendre compétitifs la littérature, la musique, le cinéma, le théâtre, la peinture ainsi que la sculpture de la RDC sur le plan international. Les sports doivent quitter la phase de l'amateurisme pour devenir professionnels dans toutes ses disciplines.
- L'environnement, le tourisme et l'Habitat sont pris en considération par leurs protection, promotion et construction.
- La défense, la police et les services de sécurité doivent devenir républicains et reformés pour une un Etat respectueux des droits de l'homme.
- La diplomatie doit s'opérer dans le contexte de la mondialisation en privilégiant le caractère incontournable des bonnes relations. Les diplomates congolais doivent être réhabilités en leur assurant un environnement propice à leur travail par leur prise en charge.

Ce projet de société résumé nous donne quelques idées sur ce qu'est devenu le RCD. Il s'agit de mettre en exergue la transformation suivie par cette organisation. Il n'y a pas eu vraiment de modifications majeures dans la philosophie du RCD. Ainsi, par exemple, nous pouvons remarquer que la forme de l'Etat prônée reste le fédéralisme. Le RCD, mouvement rebelle et parti politique, vise la mise en place de valeurs républicaines dans la gestion de la cité. La prise en compte de tous les secteurs de la vie est une priorité pour le RCD.

Nous pouvons bien épingler une faiblesse dans ces deux projets de sociétés. Il s'agit de ne pas oublier l'aspect ethnique même lors que le mouvement est devenu parti politique. En effet, en prônant un régime parlementaire rationalisé, le RCD miserait plus à l'identification du parti politique avec les groupes ethno-politiques qui s'identifient à eux. Or, il faut savoir que les tutsi banyamulenge sont le groupe qui, pour notre observation, s'identifie directement au RCD. S'il faut parler d'une représentation, il faudra d'abord tenir compte de ce groupe qui ne peut se retrouver que dans la présence du RCD.

De tout ce qui précède, nous pouvons, sans risque de nous contredire, affirmer le projet de société du RCD, parti politique, reprend les grandes lignes du projet de société du mouvement rebelle. Parmi les statu quo, il convient de faire mention de la forme de l'Etat qui reste fédérale et de l'importance accordée aux problèmes ethniques. Quant à l'évolution, le RCD a opté pour un pluralisme dans la compétition politique alors que, pendant la guerre, il ne voulait pas voir une autre organisation politique sur le territoire sous son contrôle.

II.4. La gestion consensuelle de la transition et les efforts de la « nationalisation » du RCD

La période de transition a permis de diriger le pays sur base du consensus et du principe d'inclusivité. Il est question de prendre les décisions en tenant compte de l'avis de différentes composantes et entités. Pour ce, les différentes parties à la gestion de la transition devraient se voir représenter sur toute l'étendue du territoire afin de mieux cerner les enjeux d'une gestion totale. Il était donc impérieux au RCD de s'assurer de nouveaux membres et des structures pouvant l'aider à agir sur l'espace transitionnel en tenant compte de l'immensité du territoire national.

II.4.1 Du recrutement de nouveaux membres à l'implantation nationale du parti

Durant toute la guerre, le RCD est resté implanté à l'Est, l'ouest étant dans sa majorité sous contrôle des forces gouvernementales et pour une partie du MLC. La proximité des cadres influents tutsi aux autorités rwandaises avait suscité beaucoup de critiques faisant passer le mouvement pour une organisation d'étrangers. Le RCD était donc appelé à démontrer le contraire pour améliorer son image vis-à-vis de l'opinion populaire nationale. Ainsi, il s'est lancé dans l'élargissement de sa base ethnique par le recrutement des personnalités congolaises « authentiques » partout dans le pays en leur confiant de plus importantes responsabilités. Ce recrutement s'est accompagné de l'implantation du parti sur l'ensemble du pays. Ce qui, en principe, contribuerait à son émancipation ou sa distanciation par rapport à la tutelle tutsi/rwandaise. Telles sont les stratégies adoptées par le RCD pour sa transformation en parti politique.

Pour plus de crédibilité, le parti politique ainsi constitué a dû, pendant la transition, se constituer en Parti national. Ce qui implique l'adhésion des membres autres que ceux qui faisaient partie de la structure politico-militaire. Le RCD s'est investi au recrutement de certains cadres et autres membres surtout dans les provinces non occupées pendant la lutte armée. C'est ainsi que les noms de Tabu Ley¹²⁰, Me Matadi Nenga¹²¹, Laurent Tshisola Kangoa, Laurent Batumona, Kabasubabo et tant d'autres cadres peuvent être cités. Ce nouveau recrutement avait pour but de rendre réellement politique et national le mouvement surtout pour préparer la bataille électorale. Aussi, il a été davantage question de faire du parti une machine électorale. C'est l'aspect le plus visible de leur activité en démocratie pluraliste et parfois le seul réellement important. Les échéances électorales scandent leur vie interne, faisant alterner les périodes de mobilisation intense et de relative (ou totale) passivité.¹²² Pour ce, au moment fixé pour les élections, le RCD a sélectionné les candidats qu'il a présentés à tous les niveaux des mandats électifs. Cette activité ne peut avoir de contenu que si le parti et ses candidats sont connus dans les différentes circonscriptions. Les hommes inconnus du milieu ont souvent du mal à se faire élire. Au-delà du fait qu'au sein du RCD comme mouvement politico-militaire, on pouvait avoir les représentants de presque toutes les provinces, il était donc nécessaire de compléter ces effectifs par d'autres cadres qui n'étaient pas dans la structure à son origine comme mouvement rebelle.

Le recrutement de nouveaux cadres a également permis au parti d'avoir plus de compétences à utiliser dans le partage des responsabilités à tous les niveaux comme cela était convenu dans l'Accord Global et Inclusif. Ainsi par exemple, la présence Déon Nkusu comme vice-gouverneur du Bas-Congo illustre bien les nouvelles compétences dont a bénéficié le parti. A ce stade, nous pouvons bien dire que le RCD était déjà entrain de choisir les dirigeants nationaux pour occuper certaines fonctions lui attribuées par l'Accord Global et Inclusif. Ce qui n'échappe pas au rôle dévolu à tout parti politique qui est celui de la sélection des dirigeants. Dans le contexte qui est le nôtre, il s'agissait, pour les composantes et entités qui constituaient les principaux négociateurs lors du dialogue intercongolais, de désigner leurs représentants au sein des institutions de la Transition. Ces représentants, quoique désignés par leurs partis respectifs, sont ceux qui ont occupé des postes nationaux et sont devenus par

¹²⁰ Pendant la formule 1+4 de la Transition, il fut vice gouverneur dans la Ville Province de Kinshasa pour le compte de son parti, le RCD.

¹²¹ Certaines sources affirment que Me Matadi aurait lutté déjà clandestinement à Kinshasa comme membre du RCD, alors que le mouvement oeuvrait uniquement à l'Est du pays.

¹²² Ph. Braud., *Sociologie Politique*, L.G.D.J, 8è éd, Paris, 2006, p. 466.

conséquent des dirigeants nationaux. Tel a été, à notre avis, les motivations qui ont été à la base de la recherche par le RCD d'autres membres dont la présence assurait une plus grande visibilité et une meilleure représentativité du parti dans toutes les instances de la politique nationale.

Le nouveau parti issu de la reconversion politique du mouvement rebelle était dans l'obligation de se faire connaître et de présenter à la population une autre face de par ses membres pour ainsi se présenter aux élections à tous les niveaux. Notons que ce sont surtout les anciens membres originaires¹²³ qui étaient désignés pour jouer ce rôle chacun dans sa province d'origine. Adolphe Onusumba et Lola Kisanga ont joué un rôle important pour cette fin dans le Kasai-Oriental et la Province Orientale. Cette stratégie de recrutement n'a pas eu que de succès. Les défections de certains anciens membres pour évoluer en indépendants ou encore intégrer d'autres partis politiques ont montré les limites de cette stratégie d'élargissement de la base du parti. A titre illustratif, nous pouvons faire mention de la défection de Crispin Kabasele et Joseph Mudumbi qui avaient pris la décision de quitter le parti et d'évoluer comme indépendants dans la politique congolaise. De son côté, Mboyo Ilombe connu sous le pseudonyme de Pelé Mongo quitta le RCD pour s'adhérer au MLC.

Un parti politique, à en croire Weber, est une organisation dont le but est la recherche du pouvoir par ses chefs, tandis que les militants peuvent eux-mêmes obtenir des avantages.¹²⁴ Cette définition de Weber n'insiste pas sur le caractère structurel de son existence mais plutôt sur la finalité. Cela ne veut pas dire que l'implantation du parti n'est pas importante dans la recherche du pouvoir. Au contraire, l'implantation rentre dans les stratégies de conquête et de conservation du pouvoir d'autant plus que cela doit être le souci de tout parti.

Insistant encore sur le but poursuivi par les partis politiques, J.Lagroye et alii les envisagent comme des groupements spécialisés dans la compétition pour l'obtention des postes politiques ou des postes dont l'attribution relève des décisions prises par les dirigeants politiques ; ces groupements, par les activités de leurs membres, par les ressources et capacités d'action qu'ils offrent, accroissent les chances de certains individus d'être

¹²³ Par anciens membres originaires, nous voulons tout simplement qualifier les membres et surtout les cadres du RCD qui ont fait partie de cette structure comme un mouvement politico-militaire.

¹²⁴ M. Weber cité par D. Colas, *Sociologie politique*, PUF, Paris, 2006, p. 229.

sélectionnés comme dirigeants selon les règles en vigueur dans le système politique. Cette définition rend compte de l'orientation générale des activités au sein d'un parti politique. Dans le cas d'espèce, le système politique de la transition issu de l'Accord Global et Inclusif fut celui caractérisé par ce que l'on peut qualifier d'« entitocratie » et de « composantocratie ». Par ces néologismes, nous voulons simplement dire que le pouvoir politique appartenait aux entités et composantes dont la quasi majorité s'est reconvertie en partis politiques, à l'exception de la société civile dont seule une partie a donné naissance au parti politique dénommé Mouvement Social pour le Renouveau. Les membres de ce parti politique sont pour la plupart d'anciens acteurs de la société civile. Donc, il était difficile pendant la transition d'occuper un poste politique quelconque si on n'appartenait pas à une entité ou composante à qui le poste en question fut attribué par l'Accord Global et Inclusif.

Ph. Braud note que les partis politiques sont des organisations, relativement stables, qui mobilisent des soutiens en vue de participer directement à l'exercice du pouvoir politique au niveau central et/ou local¹²⁵. Sans reprendre les commentaires sur l'orientation des activités des partis politiques, nous voulons préciser avec cette définition le niveau de l'exercice du pouvoir. Ce niveau peut soit être national et/ou local. Il convient donc aux partis d'avoir des structures représentatives de à tous les niveaux du territoire national. A ce sujet, Lapalombara et Weiner¹²⁶ ont donné les critères pour caractériser et distinguer les partis politiques dans le temps et dans l'espace avec d'autres organisations. Pour eux, lorsqu'il faut parler de partis politiques les caractéristiques suivantes doivent être prises en compte :

- une organisation durable, c'est-à-dire une organisation dont l'espérance de vie politique soit supérieure à celle de ses dirigeants en place ;
- une organisation locale bien établie et apparemment durable, entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national ;
- la volonté délibérée des dirigeants nationaux et locaux de l'organisation de prendre et d'exercer le pouvoir et non pas simplement de l'influencer ;
- le souci enfin de rechercher un soutien populaire à travers les élections ou de toute autre manière.

¹²⁵ Ph. Braud, *Sociologie politique...*, p.447

¹²⁶ J.Lapalombara et M. Weiner cité par D. Chagnollaud, *Introduction à la politique*, Du Seuil, Paris, 1996, p.101

Commentant ces critères l'un après l'autre, Maindo Monga Ngonga¹²⁷ s'emploie à les préciser. Le premier critère est la continuité de l'organisation : ce qui permet de distinguer un parti des factions personnelles qui ne survivent généralement pas à leurs fondateurs. Le second critère réside dans la nationalisation de l'organisation : elle suppose une densité et une ramification fédérant la multiplicité des réseaux locaux et démarque les partis des groupes parlementaires ou formations locales. Le troisième critère se trouve dans la volonté d'exercer le pouvoir (ce qui le distingue du groupe de pression). Le dernier critère, c'est la recherche d'un soutien populaire (distinction de clubs et autres sociétés de pensée qui sont de simples laboratoires intellectuels ou des sectes ou des organisations terroristes).

Le parti qui fait l'objet de la présente étude s'est donc s'efforcé de remplir ces critères dans son fonctionnement afin de marquer réellement sa mutation. Ce qui lui a permis d'avoir des représentations dans toutes les provinces. Il est ainsi devenu une organisation politique comme toutes les autres et ses structures sont désormais présentes partout dans le pays. Misant davantage sur les provinces de l'Ouest qu'il n'occupait pas pendant la lutte armée, le RCD s'est donc investi à implanter ses fédérations dans tout le pays. Cette stratégie a fait de ce parti un parti national, ne fût-ce sur le plan de sa présence sur toute l'étendue du territoire national.

Le président du parti a dû effectuer plusieurs voyages pour parler du nouveau parti à l'ouest et souligner la mutation du groupe dans les territoires jadis sous le contrôle des forces combattantes du RCD et de leurs alliées étrangers. Il n'était pas question ici de venir avec une autre vision de la société, mais plutôt de fournir un certain nombre d'explications sur les mobiles de la prise des armes et de l'acceptation de la lutte pacifique en abandonnant l'option militaire. Cela avait comme principale raison la justification de la guerre et également faire passer le message selon lequel la mise en place des nouvelles institutions est l'effet de la guerre.

Le recrutement et l'adhésion de nouveaux membres ainsi que l'élargissement national de ses structures sont, à notre avis, les principales voies de la reconversion politique du RCD. Si les membres du RCD ont bénéficié du partage du pouvoir, il sied de souligner la part de responsabilité du parti issu de la reconversion politique dans les institutions de la transition.

¹²⁷ A. Maindo Monga Ngonga ., Cours de science, notes ronéotypées, G1SPA, FSSAP, UNIKIS, 2007-2008

II.4.2. Le partage des responsabilités conformément à l'Accord Global et inclusif : ressources politiques d'implantation nationale et de recrutement politique

Les postes revenant au RCD en vertu de l'AGI ont constitué des ressources importantes pour son implantation et le recrutement politique. Le partage du pouvoir entre les entités et composantes entraînait par le même fait le partage des responsabilités entre d'une part les anciens membres et d'autre part les nouveaux cadres pour essayer de profiter l'adhésion populaire. La présente section se veut une mise en évidence de ces ressources politiques offertes par le RCD conformément à l'Accord Global et Inclusif.

La fin de la guerre acceptée par toutes les parties aux négociations politiques était conditionnée par le partage du pouvoir. Ce partage s'est fait de façon inclusive pour permettre une transition non conflictuelle. En acceptant ce partage, le RCD s'était engagé dans l'après guerre à adapter ses structures et son fonctionnement à la nouvelle situation en prenant sa place au sein des institutions acceptées par tous bien qu'elles ne fussent pas élues par le peuple.

Les déclarations de Azarias Ruberwa, alors secrétaire Général du RCD, ont confirmé cette satisfaction : on ne conclut pas la guerre en privilégiant d'une manière avantageuse une seule partie. Sinon, la guerre peut reprendre. Plus nous associons toutes les tendances à la gestion de la transition, moins de risques de dictature il y aura¹²⁸. Cet ordre politique a donc répondu aux aspirations des acteurs politiques de toutes les sensibilités. Il faut noter que, si toutes les tendances étaient satisfaites dans le principe, il y a eu cependant certains problèmes dans la mise en place de ce dernier. En effet, le partage du pouvoir avait suscité de vives tensions au sein de l'opposition politique. L'Union pour la Démocratie et le Progrès Social de Tshisekedi wa Mulumba se voyait d'office accorder le poste de Vice président de la République par le fait que son leader serait la personne la mieux indiquée pour l'occuper. Malheureusement, c'est Arthur Z'ahidi Ngoma qui occupa ce poste à l'issue des arrangements au sein de l'opposition politique. Ce qui emmena ce parti à quitter le processus de transition jusqu'à boycotter les élections générales de 2006. Comment étaient réparties les responsabilités et quelle était la part du RCD ?

¹²⁸ Déclaration recueillie par P. Senghi Senghi, in *L'Etendard*, n°17, édition du 20 décembre 2002, p.3.

En effet, le partage des responsabilités a eu lieu au niveau de l'espace présidentiel, du gouvernement, de l'Assemblée Nationale, du Sénat, de l'armée, de la police, de la grande territoriale (les Provinces), des entreprises publiques et des services de sécurité et, vers la fin de la transition, de la diplomatie. L'accent a été mis ici sur les institutions ci-après : le président, le gouvernement, le parlement ainsi que la grande territoriale.

L'espace présidentiel comprenait un président et quatre vice-présidents. Chaque vice-président coordonnait une commission du gouvernement. Le poste de président avait donc fait l'objet d'une unanimité en ce sens que toutes les parties avaient accepté que le Président en place soit maintenu. Quatre commissions gouvernementales avaient été : « Politique, défense et sécurité », « Economie et Finances », « Reconstruction et développement » et « Sociale et culturelle ». Le RCD avait désigné son chef Azarias Ruberwa pour assumer la vice-présidence en charge de la commission « Politique, défense et sécurité »¹²⁹. Tous les ministères à caractère politique étaient sous la supervision de cette commission. Les ministères suivants relevaient de cette commission:

- Intérieur, décentralisation et sécurité,
- Presse et information,
- Défense, démobilisation et anciens combattants,
- Affaires étrangères et coopération internationale,
- Condition féminine et famille,
- Justice,
- Solidarité et affaires humanitaires,
- Droits humains,
- Coopération régionale.

Les vice-ministres supervisés par la commission politique, sécurité et défense étaient les suivants :

- Affaires étrangères
- Intégration de l'armée
- Coopération internationale
- Sécurité et ordre public

¹²⁹ Les commissions étaient réparties de la manière suivante : la commission politique, défense et sécurité avec Azarias Ruberwa comme coordonnateur pour le compte du RCD, la commission économique et financière confiée au MLC et dirigée par Jean Pierre Bemba, Abdoulaye Yerodia avait coordonné la commission Reconstruction et Développement pour le compte de l'ex-gouvernement, Arthur Z'ahidi Ngoma fut à la tête de la commission sociale et culturelle confiée à l'opposition politique.

- Intérieur
- Défense
- Démobilisation et anciens combattants
- Justice
- Presse et information

Tableau 1 : Nombre des ministères et vice-ministres selon les composantes, entités et Commissions.

Entités/composantes Commissions	Ex Gouvernement	RCD	MLC	Opposition politique	Société civile	RCD/KML	RCD/N	Mai Mai	Total
Politique	4	4	3	2	2	2	1	0	18
Economique et Financière	3	4	5	3	3	0	1	0	19
Reconstruction et Développement	1	1	1	3	0	1	1	3	11
Social et culturel	3	2	2	3	0	1	1	1	13
Total	11	11	11	11	5	4	4	4	61

Source : Tableau élaboré à partir de l'Accord Global et inclusif

Sur un total de 61 postes ministériels, la commission défense et sécurité a eu à coordonner 18, soit 29,5%. L'importance de cette commission se justifie par les ministères qu'elle coordonne. Il s'agit des ministères qui traitent de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Nous estimons que la gestion de cette commission au RCD était une stratégie de le responsabiliser davantage dans la marche de l'Etat. Pour le RCD, cela était une satisfaction eu égard aux résultats de l'occupation de l'espace territoriale pendant la guerre. Car, parmi les raisons avancées pour la prise des armes, le RCD avait fustigé l'incapacité du gouvernement de L.D. Kabila à sécuriser les frontières nationales. Ce qui faisait de la RDC un milieu propice d'insécurité pour ses voisins. Surtout que le ministère de la défense lui a été confié, il se remarque une responsabilisation du RCD dans la normalisation de la situation post-conflit.

Pour les ministères qui étaient directement attribués au RCD, nous pouvons dire que sur un total de trente-trois ministères, le RCD a eu droit à sept ministères :

- défense, démobilisation et anciens combattants
- condition féminine et famille
- Economie

- Portefeuille
- Postes, Téléphones et télécommunications ;
- Travail et prévoyance sociale
- Enseignement supérieur et universitaire

Quant aux vice-ministres, ceux-ci ont été attribués à l'ex mouvement rebelle qui fait l'objet de la présente étude :

- Coopération internationale
- Sécurité et ordre public
- Budget
- Travaux publics et Infrastructures.

Nous pouvons confirmer le poids politique du RCD pendant la transition par le nombre des ministères et vice-ministres qui lui ont été attribués. Sur un total de 61 postes (ministères et vice-ministres), le RCD a eu à gérer 11 ministères, soit 18 %. Le même poids revient au Mouvement de Libération du Congo, à la composante ex gouvernement et à l'opposition politique non armée. Il en va sans dire que, pendant la transition, le RCD a été une force politique majeure aux mêmes titres que les grandes composantes de la transition. Ce qui justifie, à notre avis, le slogan de « Grand Parti National » dans le chef des militants et cadres du parti pendant toute la durée de la transition.

En jetant un regard qualitatif sur des postes ministériels lui attribués, nous remarquons que le RCD a géré des ministères importants. Tous les ministères lui confiés sont très stratégiques et il se fait que ce parti a pris une part importante dans la gestion de l'Etat pendant la transition.

La composition du parlement de la transition s'est également faite en tenant compte du poids politique de chaque entité et composante. Les parties aux négociations avaient opté pour un parlement bicaméral dont voici la configuration :

Tableau 2 : Configuration du Parlement de Transition

Assemblée Nationale		Sénat	
Composantes/Entités	Nombre des députés	Composantes/Entités	Nombre des sénateurs
RCD	94	RCD	22
MLC	94	MLC	22
Ex gouvernement	94	Ex gouvernement	22
Opposition politique	94	Opposition politique	22
Forces vives (Société civile)	94	Forces vives (Société civile)	22
RCD-KML	15	RCD-KML	4
RCD-N	5	RCD-N	2
Mai-Mai	10	Mai-Mai	4
Total	500	Total	120

Source : Accord global et inclusif

Il ressort de cette configuration que le RCD, le MLC, l'ex Gouvernement, l'opposition politique ainsi que les forces vives ont détenu le plus grand nombre des sièges, 94 soit 18,8% pour chacune de ces composantes au niveau de l'Assemblée nationale sur un total de 500 députés. Ils sont suivis par le RCD-KML avec 15 sièges soit 3%, des Mai-Mai et du RCD-N avec respectivement 10 sièges (2%) et 5 sièges (1%). En ce qui concerne le Sénat, les mêmes composantes et entités ont également détenu le nombre plus élevé de sièges, 22 soit 18,3% pour chacune des parties. Le RCD/KML et les Mai-Mai ont chacun occupé 4 sièges soit 3,3% ; le RCD-N a été représenté au niveau du Sénat avec 2 sièges, soit 1,6%.

La lecture de cette configuration confirme le poids politique du RCD pendant la transition. Il faudra donc compter cette organisation parmi les grandes forces qui ont dirigé la transition. Son comportement comme un acteur collectif était conditionné par son importance dans la marche de la transition. On ne pouvait donc pas parler de grandes forces sans faire allusion au mouvement d'Azarias Ruberwa, devenu parti politique.

Pour une gestion consensuelle du pouvoir pendant la transition, le partage équilibré et équitable des responsabilités a concerné tous les secteurs publics. Ainsi, après la mise en place du gouvernement et du parlement, plusieurs négociations eurent lieu pour la répartition des compétences au niveau de la territoriale et de l'armée¹³⁰. Ce qui est à signaler dans toutes ces négociations, c'est la part réservée au RCD. En effet, les parties appelées à gérer la transition s'étaient mises d'accord qu'aucune composante ni entité ne devrait gérer toute à la fois la région militaire et la province. En d'autres termes, il a été question de ne pas avoir à la tête d'une province un gouverneur et un commandant de région militaire issus d'une même composante ou entité. Ce principe n'a pas été respecté en ce qui concerne la gestion de la province du Nord Kivu. Le tableau ci-après indique la répartition des régions militaires entre entités et composantes

Tableau 3 : répartition des régions militaires entre les entités et composantes

Région militaire	Province correspondante	Entité ou composante
1 ^{ère} Région militaire	Bandundu	MLC
2 ^{ème} Région militaire	Bas Congo	Ex gouvernement
3 ^{ème} Région militaire	Equateur	Ex gouvernement
4 ^{ème} Région militaire	Kasaï Occidental	RCD- KML
5 ^{ème} Région militaire	Kasaï Oriental	RCD
6 ^{ème} Région militaire	Katanga	MLC
7 ^{ème} Région militaire	Maniema	RCD-N
8 ^{ème} Région militaire	Nord Kivu	RCD
9 ^{ème} Région militaire	Province Orientale	Mai-Mai
10 ^{ème} Région militaire	Sud Kivu	Ex gouvernement

Source : MONUC¹³¹

Au regard de ce tableau, il convient de remarquer que la ville de Kinshasa a un statut particulier et sa gestion fut faite de façon à ne pas responsabiliser l'une ou l'autre composante.

¹³⁰ Une région militaire est la structure de commandement créée pour chaque province. La force militaire déployée dans chaque région militaire est proche d'une division. Les divisions peuvent néanmoins avoir des effectifs différents. La moyenne des effectifs d'une division est de 10.000 Hommes.

¹³¹ <http://www.monuc.org/Régionsmilitaires.Pdf> consulté le 26/02/2007.

Pour ce qui est des autres régions militaires, l'ex gouvernement a eu à gérer trois régions, le MLC et le RCD ont eu chacune deux régions ; le RCD-N, les Mai-Mai et le RCD-KML ont eu chacun une région. La société civile et l'opposition politique n'ayant pas de forces combattantes n'ont pas eu à se mêler de la gestion des régions militaires. Les officiers en place furent nommés par le décret n° 019/2003 du 19 août 2003 portant affectation des commandants des régions militaires.

Notons que le RCD avait voulu à tout pris garder le commandement militaire des régions du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les raisons avancées furent de leur maîtrise de la situation de l'Est. Mais au fond, il a été pour lui question de continuer à garder son influence sur ces deux provinces qui sont proches de sa base arrière, le Rwanda. Le fait qu'il a eu à garder la province du Nord-Kivu a été une violation du principe selon lequel à la tête d'une province, on ne pouvait pas avoir un gouverneur et un commandant de région militaire issus d'une même composante ou entité, avons-nous dit ci-haut. Certains observateurs ont donc soutenu que la nomination des anciens chefs militaires à la tête de régions militaires qu'ils contrôlaient pendant la guerre constituait un danger pour la réunification et la réintégration de l'armée. Ce qui a posé des problèmes sur les chaînes de commandement dans l'armée. Des chefs militaires (rebelles ou loyalistes), nommés à la tête de la province jadis sous le contrôle de leurs composantes, n'ont pas hésité pas à continuer à y faire bénéficier leurs composantes d'une grande influence et d'importants privilèges. Ceci a été à la base de certains problèmes liés aux obstacles à la reconversion politique du RCD que nous analyserons dans le dernier chapitre de la présente étude.

La mise en place de l'Etat-major général fut une matérialisation de l'application des Accords militaires toujours dans le cadre de l'A.G.I. Ainsi, le Chef d'Etat Major général fut assisté par 4 adjoints chargés respectivement de l'Administration, des Renseignements, des Opérations et de la Logistique. Outre le commandement général de l'Etat-major (Chef d'Etat-major), l'ex-gouvernement a eu à présenter un adjoint chargé de renseignement. Au MLC furent attribuées les responsabilités de l'Administration et celui des opérations. Le RCD avait donc eu à gérer la Logistique de l'armée. Ce poste fut occupé par le Général Malik, un sujet tutsi. L'influence tutsi reste prépondérante même après la réunification. Un officier de l'ex-ANC avait même déclaré que cela était normal, car le RCD est d'abord l'affaire des Tutsi. Il était donc logique qu'ils se retrouvent de façon prépondérante dans le partage du gâteau consacré par l'Accord de paix. Pour certains cadres, cette situation n'était que la conséquence

de l'origine de la guerre menée par le RCD. « Il était donc normal que les Tutsi aient certaines postes stratégiques. Car, s'il faut dire vrai, le RCD est d'abord une affaire de Tutsi Banyamulenge. Ils ont intérêt à en tirer profit ». ¹³² Quant à la répartition des forces composant l'armée, le RCD s'est vu confié la gestion des Forces terrestres, l'ex-gouvernement les Forces aériennes et le MLC les forces navales. Dans l'ensemble, la composante militaire du RCD fut largement bien représentée dans la configuration de l'Etat-major général intégré.

En ce qui concerne les provinces comme subdivisions politico-administratives, le partage des responsabilités a répondu aux accords dont voici la structure :

Tableau 4 : répartition des provinces entre les entités et composantes

Composantes et entités	Provinces
Ex gouvernement	Kinshasa, Bas Congo et Kasai Occidental
RCD	Province Orientale et Nord-Kivu
MLC	Bandundu
Opposition politique	Sud -Kivu
Société civile	Equateur
RCD-KML	Maniema
RCD-N	Kasai Oriental
Mai- Mai	Katanga

Source : Notre enquête ¹³³

Nous pouvons remarquer à la lecture de ce tableau que de toutes les composantes et entités, l'ex gouvernement est en première position avec trois provinces suivi du RCD avec deux provinces ; les autres entités et composantes ont eu chacune une province. Ce qui nous pousse à confirmer le poids politique du RCD pendant la transition. Cette « composante-parti politique » a eu à gérer la transition avec une importance considérable. Les provinces dont les responsabilités lui ont été confiées sont celles qu'il a contrôlées pendant la lutte armée. Cette responsabilité est la résultante de la pression exercée par ce parti pour maintenir sa présence dans les provinces de l'Est. Le fait qu'il a cédé la province du Sud Kivu fut donc la

¹³² Notre entretien avec le Major Lisalama, un ancien officier de l'ex-ANC et actuellement formateur dans le camp de brassage de Lukusa à la rive gauche de Kisangani

¹³³ <http://www.digitalcongo.net> consulté le 17 janvier 2007

justification de son maintien à la tête de la province du Nord-Kivu en tant qu'autorité militaire et autorité politico-administratives.

Le partage des responsabilités a permis au RCD d'être visible dans toutes les structures nationales, provinciales et locales. Les nominations au niveau de la petite territoriale ont respecté le principe de l'inclusivité et du poids de chaque acteur dans la gestion de la transition. Les nominations des maires des villes et la permutation des administrateurs de territoires ont satisfait chacune des entités et composantes. Il en a été de même pour les différentes nominations des mandataires dans les entreprises publiques ; les services de sécurité n'ont pas constitué une exception à ce principe en dépit du fait que les nominations dans ce secteur ont eu lieu très tardivement vers la fin de la transition, souvent après les différentes pressions et interventions des partenaires tant externes qu'internes.

Le RCD a donc été bien servi pendant la transition du point de vue partage du pouvoir. Il est resté l'une des grandes forces de la transition. Il a accepté la nouvelle configuration politique jusqu'à participer aux élections. Les postes qui revenaient au RCD ont constitué une ressource importante pour le recrutement de nouveaux membres. En effet, lors des sensibilisations, les cadres du parti n'hésitaient pas à promettre aux nouveaux venus quelques responsabilités dans les cabinets ministériels et autres institutions.

II.5 .Les élections générales de 2006 et l'effondrement du RCD

La participation du RCD aux élections est une preuve de l'acceptation de la nouvelle donne politique à travers un combat politique. Le combat ne devrait plus se dérouler entre troupes au front, il devrait plus concerner les idées à partir d'un projet de société à soumettre aux électeurs. Dans ce paragraphe, nous allons d'abord présenter le projet de société du RCD et les résultats obtenus après les élections. Il est pour nous question de voir si le RCD peut être classé parmi les partis politiques congolais au pouvoir ou de l'opposition après les élections organisées en 2006.

II.5.1. Le programme du parti et la campagne électorale.

Parlant de l'origine des partis politiques, Philippe Braud précise que c'est l'élargissement du droit de vote qui pousse à la création des structures permanentes en dehors des enceintes parlementaires. Pour se faire correctement identifier par des électeurs toujours plus nombreux, il devient indispensable aux candidats d'associer leur profil politique à un sigle et un programme largement connus dans le public.¹³⁴

Le programme électoral du RCD est donc la vision que le parti a de la société congolaise. Ce sont les orientations que le parti se propose de donner à l'Etat congolais une fois élu. En des termes plus concrets, nous pouvons bien soutenir que le programme électoral du RCD n'est autre chose que le produit que le RCD a présenté à la population. L'achat de ce produit signifierait l'acceptation du parti dans les affaires. Il permet donc aux électeurs de comprendre le plan de la refondation de la nation congolaise après plus de 5 ans de lutte armée suivie de trois ans d'une transition post-conflit. Dans cette optique, l'entreprise politique peut être comparée à l'entreprise économique. Les principes, les doctrines, le programme sont les « marques » qui permettent aux entreprises de se démarquer de la concurrence, de constituer et de manipuler une clientèle, et de s'assurer une position dominante dans la lutte concurrentielle pour le pouvoir¹³⁵.

Le programme électoral du RCD¹³⁶ n'est que l'habillage électoral de son projet de société. La lecture de ce document nous permet d'affirmer que le programme électoral du RCD est la vulgarisation de son projet de société auprès du public. En effet, son programme électoral s'articule au tour des principaux points touchant tous les domaines de la vie de la population. Dans l'introduction de son programme électoral, le RCD résume sa vision pour le Congo en ces termes : les élections générales de 2006 en République Démocratique du Congo donnent l'occasion au RCD de faire de ce pays un Etat de droit, un Congo stable et prospère. Une fois au pouvoir, le RCD réalisera conformément à son projet de société le programme d'actions concrètes pour la transformation économique et sociale (ACTES) du pays¹³⁷.

¹³⁴ Ph. Braud, *Sociologie...*, op.cit, p.448

¹³⁵ J.P. Cot et J.P. Mounier., *Pour une sociologie politique*, Tome 2, 1^{ère} éd. , Seuil, Paris, 1974, p.153

¹³⁶ Les contenus de deux documents montre une certaine cohérence dans l'agencement des idées. Le projet de société et le programme électoral sont tous élaborés en 2005 et au mois de décembre. Le programme électoral paraît bien être un résumé du projet de société du parti.

¹³⁷ RCD, Programme électoral, décembre 2005, p.5

Ces actions se présentent de la manière suivante autour de vingt points suivants :

- La bonne gouvernance comme méthode de gestion de la chose publique ;
- La consolidation de la paix et de la démocratie ;
- La justice pour tous ;
- La croissance économique accélérée et la promotion des investissements ;
- La mobilisation des ressources de l'Etat ;
- L'autosuffisance alimentaire par la relance de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- La réhabilitation et la modernisation des infrastructures de base ;
- La sécurisation de l'emploi et du social ;
- L'éducation et la formation de la jeunesse ;
- L'hygiène, la salubrité et la santé pour tous ;
- L'eau et l'électricité pour tous ;
- La modernisation des infrastructures de Transport qualifiée de l'âge des autoroutes au Congo ;
- La régénération spirituelle et morale de la femme ;
- La relation entre la jeunesse et l'emploi ;
- La révolution artistique et culturelle ;
- La mise en place de la politique et la modernisation du sport ;
- La promotion du tourisme et la protection de l'environnement ;
- La réforme de la police et de services de renseignements ainsi que des prisons de rééducation ;
- La mise en place d'une armée républicaine pour assurer la défense nationale ;
- L'activation de la diplomatie et de la coopération.

Notons que pour chacun de ces points les actions concrètes furent proposées de façon méthodique et réfléchie. La bonne gouvernance constitue pour le RCD la base de toutes ses actions. Au-delà de ses acceptions multiples, le RCD précise les contours de ce qu'il entend par la bonne gouvernance. Elle est dictée par la transparence, le contrôle, la sanction et elle implique la responsabilité des gouvernants devant les gouvernés. Dans cette optique, Ali Kazancigil souligne que la gouvernance, gratifiée de l'adjectif « bonne », est souvent donnée à voir, notamment par de grands acteurs internationaux comme la Banque mondiale, comme une forme avancée de la démocratie, de la participation, de la proximité avec les citoyens, de

la transparence et de l'efficacité ouvrant la voie à la perspective de l'autogouvernement¹³⁸. Il s'agit de concilier les exigences de la démocratie représentative et celle de l'approche participative dans la gestion de la cité.

Le programme électoral du RCD a été présenté surtout pendant les élections présidentielles. Comme il y a eu couplage des élections présidentielles et législatives, le parti avait instruit les différents candidats à la députation nationale de battre campagne pour eux-mêmes et aussi pour le projet de société du parti pouvant faire élire leur candidat aux élections présidentielles, Me Azarias Ruberwa. Dans certaines circonscriptions, le message pouvait passer sans problème. Mais dans la plupart de zones jadis contrôlées par le RCD, mouvement rebelle, ce projet de société a paru dénué de tout sens. En effet, la population ne pouvait pas comprendre les bonnes intentions contenues dans ce programme alors qu'elle avait vu le mouvement dans les affaires avec une gestion qui était à des années-lumière de la bonne gouvernance.

Dans les discours et affiches de campagne présidentielle, Me Azarias Ruberwa fut présenté à l'électorat comme le « candidat de la bonne gouvernance ». Ainsi, sur le dépliant de la campagne électorale présidentielle, les messages suivants pouvaient bien être lus : « *par lui (Azarias), le rêve de la bonne gouvernance sera une réalité en République Démocratique du Congo* » ou « *le candidat de la bonne gouvernance pour une vie meilleure de tous les congolais* » ou encore « *la justice élève une nation ...les justes donnent la joie au peuple. Et la République Démocratique du Congo a besoin d'un homme juste à sa tête pour prospérer. Aujourd'hui, cet homme c'est Azarias Ruberwa Manywa* ».

Pendant la campagne électorale, partout où il est passé, le président du RCD faisait passer le message selon lequel la paix et particulièrement l'organisation des élections étaient l'aboutissement de la lutte armée du RCD. C'est le RCD qui était le premier à commencer avec la lutte armée, les autres mouvements lui avaient simplement emboîté le pas. « La paix que revendiquent les autres partis ne peut se comprendre que dans la volonté du RCD à vouloir changer la gestion de la République », tel fut le propos d'Azarias lors de la campagne

¹³⁸ A .Kazancigil., « La gouvernance et la souveraineté de l'Etat », in G.Hermet et alii (sous la direction de) , *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Karthala, Paris, 2005, p.54.

électorale à Kisangani¹³⁹. En tant que « homme de Dieu »¹⁴⁰, Azarias Ruberwa s'est souvent servi des cultes religieux pour passer son message de campagne électoral.

A Kisangani par exemple, le candidat député national du RCD, Lola Kisanga, avait utilisé de grosses affiches où l'on pouvait voir les photos des avions, trains, bateau,... pour exprimer la conséquence de la bonne gouvernance que le RCD comptait mettre en œuvre dans la gestion de la « res publica ». Ainsi par exemple, la chanson comme « *Lola Kisanga, tambwisa ngai pole pole ; osimbi volant ya bana Kisangani* » (Lola Kisanga, conduis-moi avec maîtrise, c'est toi qui tient la direction de la ville de Kisangani) traduit plus l'idée de la gouvernance qui devrait être bonne selon le RCD. Malheureusement, la population n'a pas voté les candidats selon le programme présenté. Le choix s'est fait au contraire selon le passé du candidat. Pour le RCD, le fait que ce parti a été présenté comme l'instrument des étrangers pour piller la RDC pendant toute la guerre avait eu des incidences sur le score d'Azarias. La population n'a pas surtout tenu compte du programme électoral dans l'expression de son choix

Il convient à présent d'aborder les résultats obtenus par le RCD lors des élections pour comprendre son échec électoral.

II.5.2. Comprendre l'échec électoral de la première force politique d'opposition armée

Etre première force d'opposition armée ne fait pas nécessairement d'une organisation un parti politique à très large assise populaire. Telle est l'hypothèse présentée dans cette sous-section. Le RCD, qui était une grande force d'opposition armée, s'est effondré dans la compétition politique de par les résultats des urnes.

La participation du RCD aux élections organisées en 2006 traduit bien sa volonté de reconversion de groupe armé en parti politique. La loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales fixent dans ses annexes 1 et 2 la composition des sièges pour chacune des institutions notamment 500 pour l'Assemblée nationale et 108 pour le Sénat. En ce qui est des Assemblées provinciales, sur un total de 690 députés provinciaux pour l'ensemble du pays,

¹³⁹ C'est une réponse au camp de la majorité présidentielle qui présentait leur candidat comme l'artisan de la paix. Cela n'était pas le thème principal de la campagne du parti, il était souvent utilisé pour mettre la population à l'état d'écouter la suite du message. Cette réponse avait sa place surtout à l'Est du pays.

¹⁴⁰ Azarias Ruberwa est évangéliste selon plusieurs témoignages et membre de plusieurs associations religieuses.

632 devraient être élus et 58 cooptés. Cette loi détermine le nombre des sièges pour chacune des provinces selon la configuration actuelle, c'est-à-dire avec les 11 provinces et selon la future configuration de 25 provinces plus la ville de Kinshasa. Dans la présente étude, nous avons surtout privilégié les 11 provinces en ce qui concerne les résultats obtenus par le RCD. Toutefois en ce qui concerne le Sénat, nous nous sommes conformés à l'article 129 de la loi électorale qui stipule que les sénateurs représentent la province. Les provinces prises en considération sont les vingt-cinq provinces énumérées à l'article 2 de la Constitution auxquelles s'ajoute la ville de Kinshasa. Le Sénat comprend quatre sénateurs par province et huit sénateurs pour la ville de Kinshasa.¹⁴¹

Le RCD a présenté son président comme candidat du parti à la magistrature suprême. Malheureusement, son candidat n'avait même pas franchi le premier tour de l'élection présidentielle. Le parti ne s'était pas officiellement rangé derrière les deux principales coalitions pour le second tour des élections présidentielles. Donc, nous pouvons dire que le grand parti politique de la transition n'a pas pu faire accepter son programme pour que la population fasse confiance à son candidat Me Azarias Ruberwa. A ce niveau, le parti s'est plié au verdict des urnes et s'est retiré de la course selon les prescriptions de la loi. C'est une preuve de l'acceptation de la nouvelle donne politique postconflit. L'ancien mouvement rebelle n'avait donc pas de choix. Son dirigeant, ancien vice-président pendant la transition est devenu citoyen ordinaire sans mainmise sur la gestion de la chose publique. C'est une défaite politique et non la fin de la carrière politique dans un régime qui se veut démocratique et non conflictuel.

« Il n'est pas facile de voir le pouvoir qu'on avait entre les mains s'envoler et partir. Cela nécessite un grand esprit de tolérance pour l'accepter »¹⁴². Cette affirmation peut nous permettre de soutenir que le RCD avait accepté, malgré tout, le résultat des élections présidentielles. Il se pose une question de savoir si ce parti était sûr de remporter ces élections. La réponse à cette question ne peut que être affirmative dans le chef des dirigeants et autres cadres du parti dont l'optimisme devrait être la règle dans la conquête politique par la voie des urnes. Cependant, la lecture de la gestion du mouvement dans le territoire jadis

¹⁴¹ Loi n°06/006 du 09 Mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, art.129.

¹⁴² Propos d'un cadre du RCD qui n'a pas voulu qu'on dévoile son identité, lors de l'entretien à Kinshasa Septembre 2008.

conquis et la connotation ethnique et étrangère du RCD nous permet de dire que ce parti était en difficulté de remporter le premier tour.

Un responsable du parti avait déclaré que l'échec du RCD à l'élection présidentielle est dû, outre à la faiblesse dans l'organisation de la campagne, à des mécanismes de diabolisation orchestrés par d'autres candidats. Cette diabolisation consiste à présenter ce parti comme la cause de tous les maux que connaît la population congolaise¹⁴³. Le groupe rebelle le plus important, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), et son chef Azarias Ruberwa, ont été complètement laminés avec des scores minables. Au premier tour de la présidentielle, Azarias Ruberwa n'était qu'à la sixième place avec 1,69% derrière Antoine Gizenga (avec 13,06%), Zanga Mobutu avec 4,77% (fils du défunt président Mobutu), Oscar Kashala avec 3,46% (médecin résidant aux Etats-Unis)¹⁴⁴. Les chefs de guerre souffrent de manque de légitimité politique comme le souligne René Lefort : « Par ailleurs, la lecture des résultats montre bien que certains chefs de guerre, de milice ou de rébellion ne sont pas forcément des leaders politiques, tels que Antipas Mbusa Nyamwisi ou Roger Lumbala. Malgré le contrôle militaire exercé sur des régions entières à l'est du Congo, Azarias Ruberwa, chef du RCD-Goma (Rassemblement congolais pour la démocratie) soutenu par le Rwanda, et vice-président de la République, arrive difficilement à réunir sous son nom quelque 285 641 voix soit 1,69% des suffrages, ce qui révèle l'inexistence de bases politiques et populaires. »¹⁴⁵

En ce qui concerne les autres scrutins, il convient de signaler que ce parti a gagné quelques sièges au niveau des autres institutions de la République. Nous présentons ces résultats dans les lignes qui suivent. En effet, au niveau de l'Assemblée nationale, le RCD a gagné 15 sièges sur un total de 500, ce qui se traduit par 3% par rapport à l'ensemble de tous les députés. Ces élus nationaux, bien qu'ayant un mandat national, ont bénéficié de leur origine provinciale comme potentiel d'éligibilité.

¹⁴³ Entretien avec le chargé de recherche du RCD à Kinshasa, Juillet 2008

¹⁴⁴ A.Maindo Monganga , *De la lutte armée à la bataille électorale en République Démocratique du Congo. La transformation des groupes armés en partis politiques*, exposé présenté au Colloque international « Les anciens combattants dans les transitions de la guerre à la paix »,ISP (Paris X)/Triangle (ENS LSH) 10-11 avril 2008, Université Lyon 2, p.14.

¹⁴⁵ R.Lefort cité par Maindo Monga Ngonga , *De la lutte armée...* exposé déjà cité, Lyon, 2008.

Tableau 5 : Nombre des députés nationaux élus sur la liste du RCD par province

Provinces	Nombres d'élus
Kinshasa	2
Bas Congo	0
Bandundu	0
Equateur	0
Province Orientale	2
Nord-Kivu	5
Sud-Kivu	0
Maniema	0
Katanga	0
Kasaï Oriental	2
Kasaï Occidental	4
Total	15

Source : Nos enquêtes¹⁴⁶

Nous sommes tenté d'affirmer que sur un total de 11 provinces, le RCD n'a pu faire ses candidats à la députation nationale que dans les 5 provinces avec en tête la province du Nord- Kivu avec 5 députés, suivi du Kasaï Occidental avec 4 élus. Les provinces de Kinshasa, Kasaï Oriental et Orientale ont eu chacune 2 élus. Les Provinces du Sud-Kivu et de Maniema, qui ont été occupées dans leur entièreté par le RCD pendant la lutte armée, n'ont donné aucun élu au RCD. Ce qui peut s'expliquer par le mauvais souvenir que les populations de ces provinces ont du temps du contrôle du mouvement. Ces provinces sont restées les plus hostiles au mouvement pendant toute la durée de la lutte armée. Il est tout à fait normal que leur population se comporte ainsi, se servant de l'élection comme un moyen de sanction. C'est ce que certains politologues qualifient de vote sanction.

¹⁴⁶ Tableau constitué des données recueillies sur <http://www.digitalcongo.net/article/33912> consulté le 20/02/2009 et Kamal el Fegali, élections des députés nationaux en RDC, septembre 2006(une étude financé par PNUD disponible sur version électronique).

En faisant une comparaison avec le poids politique du RCD pendant la transition au sein de l'Assemblée nationale, nous prenons bien le risque d'affirmer que sur le plan de la représentation, ce parti qui représentait environ 18,8% de députés nationaux, n'en représente après les élections que 3,6%. Ici, le nombre des députés pour l'ensemble de l'Assemblée étant resté le même, soit 500 députés. La comparaison paraît donc plus aisée. Le RCD sort affaibli, il a perdu presque 15% de son poids dans cette institution par rapport à la transition. Cette perte de poids politique dans cette institution hautement politique joue sur la considération du parti au niveau de l'échiquier national. Il est aussi important de signifier que le parti politique qui fait l'objet de la présente étude a donc diminué d'importance que ce soit au niveau de la presse et des arènes publiques, l'on dirait que les élections législatives ont fait taire le parti d'Azarias Ruberwa.

Les élections sénatoriales n'ont pas amélioré la situation politique de ce parti, ancien mouvement politico-militaire. Ainsi, sur un total de 108 sénateurs, le RCD n'a eu que 7, soit 6,5%. Selon la configuration actuelle des provinces, ces résultats se présentent de la manière ci-après :

Tableau 6 : Nombre des Sénateurs élus sur la liste du RCD par province

Provinces	Nombre des sénateurs
Kinshasa	1
Bas Congo	0
Bandundu	0
Equateur	1
Province Orientale	1
Nord Kivu	0
Sud Kivu	1
Maniema	0
Katanga	0
Kasaï Oriental	2
Kasaï Occidental	1
Total	7

Source : nos enquêtes¹⁴⁷

¹⁴⁷ Tableau constitué à partir des données du site <http://www.digitalcongo.net/article/33912> consulté le 20/02/2009 et élections des députés nationaux en RDC, septembre 2006 (une étude financé par PNUD disponible sur version électronique).

Le RCD avec ses 7 sénateurs se voit encore laminé par rapport à la gestion « 1+4 » de la transition. Il représentait 18% des sénateurs et son poids politique était incontestable. Les élections ont sensiblement réduit son pouvoir dans les institutions en l'occurrence au Sénat.

En ce qui concerne les provinces actuelles, ce parti est représenté pour le sénat dans 6 provinces qui sont la ville de Kinshasa, l'Equateur, la Province Orientale, Sud-Kivu et les deux Kasai (Oriental et Occidental). En tenant compte de l'esprit de la loi électorale, nous pouvons dire que sur un total de 26 provinces, le RCD a fourni des sénateurs pour 7 provinces à raison d'un sénateur pour chacune de ces provinces. Ces provinces sont la Mongala, le Kasai, la Lomami, le Sankuru, le Haut-Uélé, le Sud-Kivu et la ville de Kinshasa¹⁴⁸. La loi électorale prévoit la représentation 4 sénateurs pour chacune de nouvelles provinces et 8 pour la ville de Kinshasa, nous l'avons dit plus haut. Les élections n'ont pas permis au RCD de garder son poids politique, au contraire, elles ont été un facteur de perte de pouvoir sur la scène politique congolaise dans le contexte post-conflit.

Si au niveau national, le parti ne s'est pas bien comporté pendant les élections au regard des résultats obtenus, il convient de voir la situation au niveau provincial. A ce niveau, les résultats aux élections de députés provinciaux ont été la clé pour la désignation des gouverneurs de provinces et des sénateurs. La loi électorale dans son annexe 2 avait établi à l'avance, sur base du quotient électoral, le nombre des députés devant constituer les Assemblées provinciales selon la configuration des provinces actuelles. Ainsi, la composition de toutes les Assemblées provinciales se fait par 690 députés dont 632 élus et 58 cooptés¹⁴⁹. Notre analyse concerne uniquement les élus. En effet, après les élections, sur l'ensemble du territoire national, le RCD n'a eu que 42 députés, soit 6,6% de l'ensemble des représentations provinciales. Le tableau ci-après présente le poids politique du RCD par province. Nous tenons bien ici compte de la configuration actuelle des provinces.

¹⁴⁸ Pour la liste exhaustive des provinces composantes la République Démocratique du Congo après le découpage, l'art.2 de la constitution de février 2006 les énumère comme suit : Bas-Uélé, Equateur, Haut-Lomami, Haut-Katanga, Haut-Uélé, Ituri, Kasai, Kasai Oriental, Kongo central, Kwango, Kwilu, Lomami, Lualaba, Kasai Central, Mai-Ndombe, Maniema, Mongala, Nord-Kivu, Nord-Ubangi, Sankuru, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tanganika, Tshopo, Tshuapa et la ville de Kinshasa .

¹⁴⁹ Pour les onze provinces, Kinshasa a 44 députés élus et 4 cooptés, Bas-congo 27 élus et 3 cooptés, Bandundu 77 élus et 7 cooptés, Equateur 100 élus et 8 cooptés, Province Orientale 88 élus et 8 cooptés, Nord Kivu 38 élus et 4 cooptés, Sud Kivu 33 élus et 3 cooptés, Maniema 22 élus et 2 cooptés, Katanga 93 élus et 9 cooptés, Kasai Oriental 61 élus et 5 cooptés, Kasai Occidental 49 élus et 5 cooptés.

Tableau7 : Poids politique du RCD dans les Assemblées provinciales.

Provinces	Députés élus	Députés du RCD	Pourcentage RCD
Kinshasa	44	2	4,5
Bas-Congo	27	3	11,1
Bandundu	77	3	3,9
Equateur	100	2	2
Province orientale	88	5	5,7
Nord-Kivu	38	7	18,4
Sud-Kivu	33	0	0
Maniema	22	2	9
Katanga	93	3	3,2
Kasaï Oriental	61	8	13,1
Kasaï Occidental	49	7	14,2

Source : nos enquêtes

La lecture de ce tableau nous permet de dire qu'au-delà de sa faible représentation dans l'ensemble du territoire nationale, le RCD est présent dans 10 Assemblées provinciales sur 11. Au Nord Kivu, dans les deux Kasaï et au Bas Congo, il a une représentation plus importante que dans les autres provinces avec respectivement 18,4%, 14,2 et 13,1 (pour le Kasaï Occidental et Oriental) et 11,1. Dans le reste des Provinces, cette représentation est évaluée à moins de 10 pour chacune. Avec les élections provinciales, le RCD n'a eu aucun représentant dans l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu. Le Nord-Kivu reste le bastion du RCD. Avec l'appui dont il a bénéficié des tous les rwandophones de Masisi et Rutsuru, ce parti a eu à se faire une place à l'Assemblée provinciale. Notre observation nous pousse à soutenir, comme l'avons dit pour les législatives, qu'il s'est agi d'un vote sanction au Sud-Kivu. Le Sud-Kivu est une province farouchement opposée à la présence du RCD. Son hostilité envers la lutte armée du RCD a été manifeste à travers des prises de position des acteurs de la société civile pendant toute la durée de la guerre menée par le mouvement reconverti en parti politique.

Les gouverneurs de province et les sénateurs ayant été élus au second tour par les députés provinciaux, des alliances ont été conclues entre différents partis politiques. Des

candidats ont été ainsi alignés sur des listes communes. La situation du RCD nous paraît un peu ambiguë : la direction du parti n'a pas pris de position officielle pour donner des consignes de vote ni pour signer des alliances avec l'une ou l'autre de deux tendances ayant émergé après le premier tour de la présidentielle. Ainsi, essayons-nous de répondre à la question de savoir si ce parti fait partie de la majorité présidentielle ou de l'opposition.

II.5.3. Le RCD, parti d'opposition ou de gouvernement ?

L'acceptation de la nouvelle donne politique post-conflit par le RCD a été traduite par sa participation à la gestion consensuelle de la transition et aux élections présidentielle, législatives, sénatoriales et provinciales. Le RCD a pris part à toutes les opérations électorales depuis l'enrôlement des électeurs jusqu'à la proclamation des résultats. Toutefois, le déroulement des élections des gouverneurs de province laisse planer un certain doute sur la position du RCD. S'il se réclame au niveau national comme étant de l'opposition par le fait qu'il ne s'est pas prononcé en faveur du soutien du candidat Joseph Kabila pendant le second tour et surtout ayant déclaré être de l'opposition par ses délégués au sein de l'Assemblée nationale, il faut signaler que dans les provinces il en fut autrement.

Dans la province du Bas-Congo, le RCD a aligné un candidat vice-gouverneur sur la liste de la majorité présidentielle. A l'issue des élections, cette liste est sortie victorieuse avec comme conséquence le vice-gouverneur issu du RCD. La situation est similaire dans la Province du Kasai Occidental où le candidat gouverneur du RCD a bénéficié du soutien de la majorité présidentielle pour être élu à la tête de l'exécutif provincial. Le soutien de l'AMP a été payant puisque le candidat du RCD a été élu gouverneur. Il nous semble que ces alliances locales relèveraient d'une stratégie de survie du parti. En réalité, trois stratégies se sont conjuguées. D'une part, il s'agit des stratégies individuelles des cadres locaux pour survivre à l'effondrement général annoncé, avec un accord plus ou moins tacite de la direction nationale du parti qui n'a d'ailleurs pas dénoncé ces alliances locales. D'autre part, ces stratégies individuelles s'intègrent d'ailleurs bien dans le cadre d'une stratégie globale du parti fédéraliste de laisser aux fédérations une large autonomie qui leur permet de prendre de toute initiative utile et nécessaire : d'où la signature des alliances locales de nature à faire triompher le parti. D'autre part, enfin, la possibilité de signer des alliances locales au cas par cas est susceptible de rencontrer l'intérêt d'autres formations politique en quête de partenariat sans compromission. Rentre ici l'alliance avec des structures locales de l'AMP qui semble s'en

accommoder d'une telle pratique. Cette pratique a l'avantage de permettre à l'AMP de ne pas s'afficher trop publiquement avec un allié trop encombrant puisqu'il est perçu et accusé d'être l'instrument de l'étranger, du Rwanda, et la cause de tous les maux du pays.

Cette situation pousse bon nombre d'observateurs à douter de la position du RCD ; il est difficile de le situer dans l'un ou l'autre camp. Certains cadres affirment que pour certaines provinces, leur parti est dans l'opposition et pour d'autres cela est autrement.

Au second tour des élections présidentielles, il fallait en principe tisser des alliances pour préparer un éventuel partage de pouvoir. Pour nous, l'idéal était de ne pas se rallier ni à l'Union pour la Nation ni à la majorité présidentielle. Ce n'est qu'après le résultat du second tour que notre parti est allé solliciter le coordonnateur de l'AMP pour travailler ensemble. Cela n'a pas eu lieu jusque-là sauf pour les provinces du Bas Congo, du Kasai Occidental et du Kasai Oriental ; nous pouvons dire que nous travaillons sur base de certains arrangements politiques avec le PPRD.¹⁵⁰

La position adoptée par le RCD a été qualifiée de neutralisme positif par ses leaders. Il s'agissait pour eux d'attendre l'issue de la présidentielle pour se prononcer. Certains analystes arrivent à affirmer que le parti d'Azarias Ruberwa s'est montré plus prudent que neutre. L'allure qu'avaient prise les préparatifs du second tour a poussé ce parti à observer un tel comportement. Il risquait de faire perdre certaines voix au Président Kabila s'il avait appelé à voter pour lui au second tour. Joseph Kabila a été présenté, par ses opposants comme un étranger, tantôt un Rwandais tantôt un Tanzanien. Il est accusé d'avoir signé des alliances avec le Rwanda et qu'il aurait participé à l'assassinat de son père pour garantir des intérêts étrangers. Un soutien de Ruberwa serait vécu comme une confirmation de ces rumeurs autour de son origine et de sa mission.

L'hypothèse de la gêne des alliés de l'AMP couplée avec la complicité de certains cadres du parti justifie bien la position du RCD. En effet, il n'y a eu aucune déclaration officielle de l'instance nationale du parti attestant le basculement du parti vers la majorité présidentielle. Tous les discours restent celui de l'opposition avec une réserve dans la prise de

¹⁵⁰ Propos de chargé de recherche au sein du RCD à Kinshasa, Septembre 2008.

certaines options au niveau tant national que provincial. Le RCD se sert de cette stratégie pour sa survie politique après les élections.

Du côté de l'UN, le RCD était présenté comme un parti des étrangers, il n'était pas possible d'accepter leur adhésion dans la coalition au risque de tenir l'image de la « congolité » dont elle se réclamait par l'entremise de Jean Pierre Bemba. Pour ce camp, la nationalité congolaise de certains cadres du RCD dont Azarias Ruberwa reste encore sujette de doute.

Cependant, étant donné que le discours de la « nationalité authentique » n'était pas mobilisé par le camp de la majorité présidentielle, il était plus aisé au RCD de se pencher de ce côté pour la simple raison qu'il ne pourrait pas se sentir rejeté.

De toutes les façons, ce parti avait choisi son camp. Les arrangements politiques dont il est question dans les provinces du Bas-Congo et du Kasai occidental sont-ils une stratégie des acteurs provinciaux ou ils sont dictés par la hiérarchie nationale du parti ? A cette question certains cadres du parti ne sont pas informés. Cela ne veut pas dire que c'est une œuvre des autorités provinciales du parti. Le Président du parti aurait pris cette décision non seul mais avec un groupe des cadres du parti. C'est ainsi qu'un cadre du parti avait déclaré que le parti (il faut entendre certains cadres) semble ne pas bien comprendre ces arrangements¹⁵¹. D'autres cadres insistent sans moindre modération de soutenir leur position d'opposant au régime installé après les élections de 2006 :

Le discours qui cherche à classer le RCD dans l'opposition ou du côté de la majorité au pouvoir pose problème. Malgré la multitude de propos à ce sujet, la Province Orientale n'a jamais eu de documents pour confirmer ni infirmer cela. Toutefois, nous reconnaissons qu'à chaque fois que nos chefs hiérarchiques de Kinshasa descendent en province, nous leur posons la question là-dessus. Tous insistent sur le fait que nous sommes et restons un parti d'opposition. Donc, je ne peux vous dire que nous appartenons à l'opposition. La coalition faite dans d'autres provinces ne change en rien la position du parti¹⁵².

La distribution des postes à tous les niveaux après les élections constitue également un facteur de réflexion sur la position du RCD après les élections. En effet, la nomination des mandataires publics dans les entreprises du Portefeuille de l'Etat est éloquente. Le RCD a vu

¹⁵¹ Propos d'un cadre du RCD qui a nous demandé de garder l'anonymat à Kinshasa, Juin 2008.

¹⁵² Entretien avec Jonas Mabangi, un ancien membre du service chargé d'études et stratégies au sein du RCD, mouvement politico-militaire et ancien directeur du cabinet du président fédéral parti politique à Kisangani en Décembre 2008.

certaines de ses cadres continuer à gérer et surtout à être réhabilités. Nous pouvons bien citer le cas de Déo Rwigiza pour l'OFIDA, Emile Ngoy Kasongo pour l'OGEFREM et la nomination de Eugène Serufuli comme président du Conseil d'Administration de la SNEL¹⁵³. Il y a eu bien d'autres nominations. Si les arguments pour Rwigiza et Emile Ngoy sont ceux liés à la compétence, il faut se poser la question de savoir si de l'UN la compétence fut totalement absente. La mesure de la compétence mérite également une réflexion. Dans le discours du parti, ces nominations se justifient par la reconnaissance du mérite de ces cadres. Toutefois, la nomination de Serufuli s'est expliquée par ses relations d'amitié personnelle avec le chef de l'Etat, le parti ne serait pas impliqué¹⁵⁴.

Ces arguments sont la conséquence du fait que certains cadres du parti ne comprenaient pas divers enjeux qui lient leur parti à la majorité présidentielle. Officiellement, le RCD se dit de l'opposition au niveau national, il se rallie à la majorité dans certaines provinces. Ce caractère hybride dénote sa stratégie de survie après les élections. Si le MLC gère la province de l'Equateur, c'est par ce qu'il dispose, grâce à ses alliés de l'UN, d'une majorité confortable au sein de l'Assemblée provinciale. En se déclarant de l'opposition par rapport au pouvoir national, il ne s'est pas allié à une organisation politique soutenant le pouvoir au niveau central. Les stratégies politiques adoptées par le RCD tendent simplement à le faire passer pour un parti de gouvernement, c'est-à-dire qui soutient le pouvoir en place. Ce qui ne lui permet pas de prendre une position claire par rapport aux enjeux. Ce parti souffle à la fois le chaud et le froid.

Somme toute, le RCD s'est transformé en parti politique durant un processus d'adaptation aux exigences de l'environnement post-conflit dans un Etat fragile susceptible de basculer à nouveau à tout moment dans la guerre. La qualité fragile de l'Etat ici ne se confond pas à la situation créée par la guerre. Il s'agit, selon Hélène Lavoix, de l'ensemble de dysfonctionnements pouvant exister dans le processus politiques idéaux, et qui pourraient aboutir à une disparition de la coordination sociale dans sa composante autorité, soit à

¹⁵³ Ces trois personnages sont les membres fondateurs du RCD : Rwigiza est sujet munyamulenge, Emile Ngoy qui a dirigé le département de l'économie et finance pendant la rébellion est ressortissant du Kasai-Oriental. Serufuli, qui est resté gouverneur de la Province du Nord-Kivu de 2000 à 2007, a soutenu Joseph Kabila contre la promesse de maintien à la tête du Nord-Kivu mais cela n'a pas marché à cause de l'hostilité des lobbies yira. Ainsi, sa nomination à la SNEL n'est qu'une juste rétribution

¹⁵⁴ Entretien avec Bill Ntumba, chargé de recherche du RCD à Kinshasa, juillet 2008.

l'effondrement de l'Etat.¹⁵⁵ La participation du RCD dans les institutions de transition dénote bien son engagement à poursuivre la lutte politique « civile ». Ce qui s'est traduit par sa volonté à prendre part dans la compétition électorale. Les résultats obtenus ont montré que les élections ont provoqué l'effondrement de ce qui était un « grand parti » pendant la transition. Les efforts du RCD dans la reconstruction post-conflictuelle et la légitimation du nouvel ordre politique sont à comprendre dans cet environnement post-conflictuel.

Le caractère fragile de la situation de reconversion du RCD en parti politique peut s'expliquer par la nature de ses membres et de l'ensemble du processus de normalisation politique. Cette mutation politique ne s'est pas réalisée sans difficultés. Il y avait eu certes des obstacles que nous voulons bien analyser dans le chapitre suivant.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

¹⁵⁵ H. Lavoix., « Identifier l'Etat fragile avant l'heure : le rôle des indicateurs de prévision », in J-M. Châtaigner et H. Magro, *Op. cit.*, p.65.

TROISIEME CHAPITRE : LA MUTATION INCERTAINE DU RCD EN PARTI POLITIQUE

Le présent chapitre part de l'hypothèse selon laquelle la mutation politique du RCD s'est heurtée à quelques obstacles. En effet, en dépit de l'effort de dissolution de sa branche armée, ce mouvement politique peinerait encore à s'émanciper de la tutelle de son parrain rwandais. Le Rwanda aurait du mal à perdre les avantages dont il a bénéficié pendant la guerre pour un surplus économique et son prestige international. L'opposition de certains officiers d'expression rwandaise d'intégrer l'armée nationale et le refus des combattants rwandophones d'être déployés en dehors de leurs terroirs sont à la base des chaînes de commandement parallèles au sein de l'armée nationale. Des ex combattants du RCD transposeraient un habitus guerrier dans l'après guerre, notamment à travers différentes revendications armées liées au problème « tutsi » à l'Est de la République Démocratique du Congo. En effet, le passage de la guerre à la paix n'est pas aisé. Sa compréhension doit se faire en tenant compte de tous les facteurs qui ont joué un rôle dans les conflits. Nadine Lubelski-Bernard précise à ce sujet :

Lorsqu'il s'agit d'organiser l'étude de la paix et de la guerre, diverses positions sont apparues sur le ou les niveaux qu'il convenait de retenir pour l'analyse. Les uns ont préféré s'en tenir aux relations internationales, les autres ont pensé qu'il n'y avait pas lieu de délaissier les situations existant à l'intérieur des Etats, à l'intérieur d'entités ou groupes plus petits ou encore entre les individus et à l'intérieur de chaque être humain¹⁵⁶.

La dernière approche est qualifiée de pluridimensionnelle. Elle prend en compte la première tout en la dépassant. Elle se justifie donc par la nécessité de vouloir tout comprendre en cherchant d'explorer les causes d'une paix ou d'un conflit. En ce qui nous concerne, nous nous inscrivons dans la continuité de cette approche. La guerre menée par le RCD comprend deux dimensions, nationale et régionale. Ainsi donc, l'analyse des obstacles à la reconversion politique du RCD ne peut pas échapper à cette vision dualiste, sinon les explications seraient limitées bien que le RCD soit une des composantes internes du conflit. Dans ce chapitre, sont analysées les difficultés et les résistances du RCD à accepter le commandement unique

¹⁵⁶ N. Lubelski-Bernard, « Quelques approches de l'étude de la guerre et de la paix », in J. Lemaire (éd). , La guerre et la paix, Bruxelles, éd. de l'Université libre de Bruxelles, 1991, p.11.

centralisé au sein des forces armées et la réunification des services de sécurité. Est également mise en évidence la place du parrainage rwandais dans la difficile mutation du RCD.

III.1.La problématique de la réorganisation des forces de défense nationale et de sécurité

La réorganisation des forces de défense nationales et la création d'une armée unique et réformée sont les aspects essentiels de la réussite de la transition de la guerre à la paix. Cette réforme va au-delà du simple enjeu militaire : elle figure parmi les éléments indispensables à l'instauration de la paix et de la stabilité en RDC et se place au coeur de la question des droits humains. Le respect de la hiérarchie militaire unique par les anciens belligérants est un atout important de la formation d'une armée républicaine.

III.1.1. Difficile réunification de services de renseignements

Après la période de conflit, la question de la transformation des forces de sécurité reste capitale pour la réussite de la stabilité des équilibres fragiles issus des négociations politiques. L'unification des forces de sécurité comporte quatre volets : le contrôle des frontières, le renseignement, la maîtrise de la violence et l'intervention. Le contrôle des frontières et la maîtrise de la violence peuvent être assimilés à la police. L'intervention peut être baptisée « forces armées » à condition d'accepter que son rôle soit autant intérieur qu'extérieur¹⁵⁷. En ce qui nous concerne, dans cette sous-section, nous avons jugé utile de focaliser notre attention plus sur les services de renseignements. Il n'est point question de négliger les autres services de sécurité.

En effet, les services de renseignement sous le territoire contrôlé par le RCD sont restés, après la réunification, dépendants de l'ancienne capitale de la puissance rebelle. L'Agence Nationale de Renseignement n'était pas à mesure d'avoir une direction unique. Les différentes informations ont été gérées par l'ancien service des renseignements de la rébellion, en l'occurrence la Direction Spéciale de Renseignements (DSR). Même si l'ex-gouvernement a eu une certaine responsabilité en ce qui concerne la réunification des services de sécurité, l'on peut admettre que jusqu'à l'intégration des services de renseignement dans la structure 1+4 par la nomination de leurs responsables dans les différentes provinces, le RCD ne s'était

¹⁵⁷ P. Sartre, « La consolidation de l'Etat et transformation du secteur de sécurité : une harmonisation délicate », in J.M Châtaigner et H.Magro., *Op.cit.*, pp.156-157.

pas impliqué dans leur unification. En effet, pendant tout le temps de l'attente de nouvelles nominations, tous les rapports émanant des services de renseignements étaient envoyés à Goma au lieu de Kinshasa. Les rapports des provinces Orientale, Nord-Kivu et Sud-Kivu étaient directement envoyés à Goma et c'est de Goma que les informations étaient traitées en vue de leur transmission à Kinshasa selon les intérêts du parti.

Cette situation n'était pas seulement remarquée dans le territoire jadis sous l'administration du RCD, mais dans tous les territoires occupés par les différents mouvements rebelles. Ainsi par exemple pour la province du Nord-Kivu, les rapports de Beni et Lubero n'étaient pas envoyés à Goma mais plutôt directement à Kinshasa. Le RCD-KML estimait que les responsables des services de renseignement qui étaient encore à Goma répondaient plus aux ordres du RCD. D'où, il n'était pas prudent de coopérer avec eux en matière de renseignements. Il en fut de même du district du Bas-Uélé et même du territoire de Banalia jadis sous l'administration du MLC. Pour les autres belligérants, c'est l'ex-gouvernement qui ne voulait pas la réunification rapide de ces services. L'ex gouvernement voulait tout faire sans consulter les autres parties. Il fallait trouver des compromis avec les composantes et entités pour désigner les responsables. Leurs attitudes ne seraient que la conséquence de la position prise par l'ex-gouvernement.

III.1.2 Le brassage des unités combattantes : les réticences des troupes du RCD

La mise en place d'une armée républicaine dans la situation postconflit un atout indispensable à la réconciliation nationale et au rétablissement de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. Dans le contexte de la RDC, la réussite de la formation d'une armée qui intègre toutes les anciennes forces antagonistes est également l'un des facteurs de la réussite de reconversion des mouvements rebelles en parti politiques. Si la formation du gouvernement n'avait pas posé assez de problème, la réunification de toutes les troupes des anciens belligérants posait problème. En effet, mettre ensemble des troupes qui se sont combattues hier pour qu'elles se considèrent comme membres d'une même armée demande un engagement sincère de parties en présence. Les ex-belligérants étaient appelés à se défaire de leurs forces de frappe, c'est-à-dire abandonner à la fois leurs armes et leurs troupes.

Pour le RCD, la réunification des troupes devait faire de façon progressive et non rapidement. Il fallait d'abord avancer dans la mise en place et le fonctionnement d'un commandement

intégré. Ce qui explique la lenteur remarquée dans le chef des unités combattantes de cette organisation.

Avant d'entrer dans les détails de ce point, il est souhaitable que nous présentons le processus de l'intégration de toutes les forces combattantes. Il s'agit des forces armées du gouvernement de la RDC (composante ex gouvernement), du RCD, du MLC. Les forces du RCD-N, du RCD-KML et des Mai-Mai doivent également intégrer l'armée nationale¹⁵⁸. Lors des négociations de Sun City matérialisées par l'Accord Global et Inclusif, toutes les parties se sont convenues de l'appellation des Forces Armées de la République Démocratique du Congo pour désigner la nouvelle armée intégrée et restructurée. Le processus que devrait suivre la formation de l'armée républicaine est lié intrinsèquement au processus de démobilisation, désarmement et réinsertion des anciens combattants. Dans la présente étude, nous nous sommes plus attelés au processus de la formation de l'armée. Mais, il convient de signaler que ces deux processus ont des points communs. La réussite de l'un est un facteur favorable pour la bonne marche de l'autre.

De façon générale, la formation d'une armée républicaine liée au processus de démobilisation et désarmement des anciens combattants devrait suivre les étapes suivantes : la sensibilisation et l'information, le regroupement, le Désarmement /Enregistrement des armes, l'identification et orientation. Ces quatre phases peuvent être qualifiées de tronc commun et pour la formation de l'armée et pour le processus de démobilisation, désarmement et réinsertion des anciens combattants. En effet, l'équipe de la coordination nationale de désarmement et réinsertion ainsi que celle de la structure militaire d'intégration doivent passer dans différents sites de cantonnement des ex belligérants pour une campagne de sensibilisation sur la formation de l'armée intégrée et sur le processus de démobilisation et de réinsertion dans la vie civile. Après ces séances, toutes les troupes devraient être regroupées et dans ces lieux, toutes étaient appelées à déposer les armes. Le désarmement était suivi par l'identification de chaque élément. Après le désarmement, les combattants sont transférés au centre d'orientation.

Pendant leur séjour au centre d'orientation, tous les combattants perdent leur statut de militaire. A ce stade, intervenait le choix de chaque élément. Celui qui optait pour

¹⁵⁸ Chapitre IV, paragraphe 3 de l'Accord Global et Inclusif sur la Transition en République Démocratique du Congo.

l'intégration dans l'armée appelée à être républicaine était alors orienté vers cette fin. Pour les candidats à la vie civile, ils étaient orientés vers les structures chargées de la démobilisation et de la réinsertion des ex combattants dans la vie civile, en l'occurrence la commission nationale de démobilisation, désarmement et réinsertion (CONADER). Missak Kasongo et Pamphile Sebarhara précisent dans leur étude que après les séances d'orientation, les combattants candidats à l'intégration quittent le centre d'orientation pour les centres de brassage et de recyclage (CBR) sous la responsabilité de la Structure Militaire d'intégration, alors que les candidats à la démobilisation poursuivent les activités de démobilisation avec l'appui de la CONADER et d'autres partenaires¹⁵⁹.

Notons que dans les centres d'orientation, tous les combattants perdent leur statut de combattants qui ne sera récupéré qu'après son acceptation dans le centre de brassage en conformité avec son aptitude et les effectifs exigés pour l'armée en formation. Seize centres ont été créés à N'Zumu (1^{re} région militaire) ; Kitona (2^e région militaire) ; Bokala et Gbadolite (3^e région militaire de l'Équateur) ; Katende (4^e région militaire du Kasai-Occidental) ; Katenda et Lucha (5^e région militaire du Kasai-Oriental) ; Kamina et Mura (6^e région militaire de Kabanga) ; Luama (7^e région militaire du Maniema – Kindu) ; Mushaki (Goma) et Nyaleke (Beni), dans la 8^e région militaire du Nord-Kivu ; Lukusa (9^e région militaire) ; et Luberizi (10^e région militaire du Sud-Kivu).

Mais dans la pratique, six centres seulement ont fonctionné dans le délai pour ce processus. Il s'agit de Nyaleke, Mushaki, Luberizi, Kamina, Kitona et Colonel Lukusa. Le centre de Mushaki a ensuite été transféré à Rumangabo, pour être transformé en centre permanent de formation et d'hébergement. Certains centres ont été opérationnels très tardivement, d'autres n'ont même pas ouvert leurs portes.

Pour le cas précis dans cette étude, ce sont les candidats qui ont opté pour le métier des armes qui nous intéressent. Ces derniers ont pris l'option de servir la nation dans l'armée qui devrait intégrer les différentes forces venues de diverses composantes et entités selon l'esprit de l'Accord Global et Inclusif. Il faut préciser à ce niveau que le fait d'avoir opté pour l'armée ne donnait pas d'office accès au métier des armes. Une sélection était encore faite à

¹⁵⁹ Missak Kasongo et P. Sebarhara., *Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants en RDC*, notes d'analyse du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité disponible sur <http://www.grip.org/bdg/g1054.html> consulté le 02/10/2007.

ce niveau pour éliminer ceux qualifiés d'inaptes malgré leur bonne volonté de servir le pays. Ce n'est qu'après cette sélection que les éléments acceptés étaient envoyés aux différents centres de brassage où devrait intervenir le recyclage et le déploiement des unités ainsi devenues Forces Armées de la République Démocratique du Congo. L'armée ainsi formée devait organiser des formations régulières afin de mettre les troupes à la hauteur de leur tâche, tout en considérant l'étendue du territoire national et l'environnement dans lequel elles sont appelées à œuvrer, celui d'une situation post-conflit.

Il convient également de faire appel aux faits relevant des obstacles à la formation de l'armée, le refus de certaines unités issues du RCD à accepter le brassage dans d'autres provinces que celles du Nord et Sud Kivu. La raison avancée serait plus le fait qu'elles n'étaient pas sûres de leur sécurité en dehors de deux provinces citées ci-haut. Il est à noter que ce refus ne venait pas de ces éléments mais plutôt de certains cadres politiques et civils qui voyaient dans le processus de réunification la perte de leur hégémonie sur l'Est et par conséquent de leurs ressources financières et politiques. Pendant la guerre, ces cadres politiques et civils avaient acquis un habitus d'agressivité et d'opposition par méfiance brandissant à tout prix leur sécurité. Il était normal que cela se reproduise dans la situation de la normalisation politique en dépit de tous les accords signés.

L'une des difficultés à la réussite de l'opération est la non maîtrise des effectifs de chacune des composantes qui devraient faire partie de la nouvelle armée. A ce sujet, aucune des composantes qui avaient des forces combattantes n'avait de précision sur l'effectif réel des ces dernières. Mwayila Tshiyembe avait précisé à ce sujet ce qui suit : à propos de ces forces combattantes, il y a eu de souligner la difficulté d'obtenir un chiffre fiable sur leur nombre. Selon certaines sources, l'ensemble de ces forces armées atteindrait le chiffre de 250 000 hommes, soit 47 000 pour le RCD-Goma, 20 056 pour le MLC, 120 000 pour la composante FAC de Kabila et le reste pour les autres factions.¹⁶⁰ Plusieurs autres sources ont avancé des chiffres différents. Amnesty International estimait le chiffre des combattants de toutes les forces combattantes à la signature de l'Accord Global et Inclusif entre 300 000 et 330 000 citant à son tour les estimations du PNDDR¹⁶¹. Obotela et Omasombo ont relevé cette difficulté dans leur lecture de la transition issue de l'Accord Global et Inclusif en

¹⁶⁰ Mwayila Tshiyembe. , *Le défi de l'armée républicaine en République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 7.

¹⁶¹ <http://www.efai.org> consulté le 20 Février 2008.

soulignant que la dynamique du brassage débuté depuis quelques mois se heurte notamment à la non maîtrise des effectifs. Contrairement aux 350 000 éléments déclarés en août 2005, la moitié des éléments des FARDC sont fictifs¹⁶². Toutes ces analyses mettent en évidence la non maîtrise des effectifs comme l'un des obstacles majeurs au processus de la mise en place d'une armée intégrée et restructurée à vocation républicaine.

Si dans l'ensemble le nombre des forces combattantes n'était pas facile à maîtriser, le RCD avait certes un nombre plus élevé par rapport aux autres mouvements de rébellion. Toutefois, la maîtrise des effectifs a posé des problèmes pour plusieurs raisons. N'ayant pas de données statistiques fiables, le RCD avait plus misé sur le rapport de ses différentes brigades dont les moyens ne permettaient pas d'avoir des chiffres exacts sur la composition de l'armée. De même, il était donc difficile d'opérer une distinction aisée entre les troupes rwandaises d'ethnie tutsie et les combattants congolais Banyamulenge. Si cette difficulté ne constituait pas de problème dans le chef des dirigeants du RCD, elle constituait une preuve de blocage dans l'acceptation des troupes par les autres composantes du processus d'intégration et surtout pour l'ex gouvernement. Il se doutait d'une présence massive des combattants « tutsi ».

Sans chercher à diaboliser pour autant le RCD, il sied de préciser que la volonté délibérée des certains cadres du parti est à la base de cet obstacle. En effet, il leur paraissait prudent de gonfler leurs effectifs pour percevoir le surplus de la solde des militaires. Le fait de n'avoir pas le nombre exact des unités combattantes permit aux responsables de toutes les composantes combattantes de se partager le surplus de solde octroyé au début de la réunification aux militaires. Gonfler les effectifs dans le cadre des négociations pour montrer que l'on est une force importante, une puissance qui compte. Le but visé étant d'obtenir plus de postes. De même, gonfler des chiffres était une stratégie pour récompenser des amis, proches, parents et combattants réels ou fictifs.

III.1.3. Commandements parallèles au sein de l'armée et de l'administration

La volonté du RCD d'accepter facilement le processus de la formation de l'armée nationale pouvait déjà être mise en cause dès le début de la transition. En effet, sans attendre

¹⁶² J. Omasombo Tshonda et N.Obotela Rashidi., « La dernière Transition politique en RDC », in *L'Afrique des Grands lacs. Annuaire 2005-2006*, Bruxelles, Tervuren, 2006, p. 243.

la mise en place des institutions de transition, le RCD-Goma avait nommé Xavier Chiribanya et le colonel Georges Mirindi, tous deux condamnés dans le procès des assassins de LD Kabila, respectivement gouverneur et commandant régional du Sud-Kivu. Le RCD-Goma a démontré par là la méfiance au processus de l'unification de l'administration et de l'armée. Ces nominations ont ainsi dès le départ saboté les chances de transition pacifique à l'Est et entravé l'intégration militaire de la province. Peu après, ce groupe a été rejoint par des officiers tutsis congolais ayant refusé leur nomination dans la nouvelle armée: parmi eux, le général Laurent Nkunda et les colonels Eric Ruohimbere et Elie Gishondo. Ainsi dès la fin de l'année 2003 un groupe de dissidents du RCD-Goma, puissamment armés, refusant l'intégration et soutenus par le Rwanda, était en place à Bukavu et ne reconnaissait pas l'autorité du général/commandant Nabyolwa nommé par les autorités de transition¹⁶³

Le cas le plus patent fut la gestion d'une milice au sein du RCD sous le commandement de Serufuli, alors gouverneur de la Province du Nord Kivu. Ce dernier avait mis en place une organisation politico-militaire qui gérait la province parallèlement à l'administration du RCD. Serufuli fonde son pouvoir sur les Forces de défense locales (FDL), une milice hutue puissante composée de 10 à 15 000 combattants, une organisation politico-militaire prétendument populaire et dont le pendant civil est une ONG de développement "Tous pour la paix et le développement" (TPD). Officiellement dissoutes en 2003, malgré des témoignages indiquant le maintien de certains membres armés, les FDL composent aujourd'hui une part importante des 11^{ème} et 12^{ème} brigade des FARDC (RCD-Goma, ANC) à Masisi et Rutshuru. Serufuli conserve une influence importante sur ces troupes qu'il paye et dont il organise les opérations. Hostiles à la transition, disposant de ressources financières et militaires propres et de forts liens avec le Rwanda, Serufuli et les dissidents du RCD ont bâti à Goma un pouvoir indépendant du leadership du RCD d'Azarias Ruberwa à Kinshasa. Cette (re)création des structures militaro-politiques dans la période de transition traduit ce que nous avons qualifié de la reproduction des habitus guerriers dans une situation post-conflit.

Ce sont bien les troupes de cette milice qui ont manifesté une hostilité farouche au processus de brassage et ont joué un rôle majeur dans les affrontements de Kanyabayonga en décembre 2004 entre les troupes des FARDC brassées et celles du RCD composées à majorité de tustis et hutus manipulés par Serufuli. Dans la volonté de maintenir des structures de

¹⁶³ Commission de recours aux réfugiés, Centre d'information géopolitique, La RDC : Situation et bilan de la transition dans les Provinces Orientales, Rapport publié le 14/04/2006.

commandement parallèle, il faut noter la défection de certains militaires dans le camp de brassage. Les raisons avancées peuvent être certes de mauvaises conditions de vie dans ces centres. Mais une interrogation reste sans réponse, il s'agit de savoir pourquoi uniquement les militaires issus du RCD n'étaient pas en mesure de supporter les conditions de vie dans ces centres. Il s'agit d'un obstacle au processus de la normalisation de la situation post-conflit. Car, en quittant le camp de brassage, ces éléments constitueraient une force qui échapperait à tout contrôle. Elles répondraient à un commandement différent de la hiérarchie des FARDC.

La prise de position du parti après l'arrestation du major Kasongo le 21 février 2004 suite à la découverte d'une cache d'armes dans sa résidence à Bukavu en dit assez long. Par la déclaration du 24 février 2004, le RCD a menacé de ne jamais accepté l'instauration de la dictature contre laquelle il a organisé la guerre de 1998. Il s'agit pour nous ici de faire remarquer que cette référence aux causes de déclenchement de « sa guerre » est un motif éloquent d'une rhétorique guerrière dans la transition politique. Réagissant aux déclarations du RCD, Vital Kamehre, alors ministre de l'information, avait affirmé ce qui suit :

Le RCD en tant que parti politique a-t-il le droit, sans violer la constitution et l'AGI, de se réclamer l'appartenance d'un officier militaire ? devons-nous comprendre par là que nous avons été piégés par nos amis du RCD, qui participent à la gestion de transition dans les institutions de la République à Kinshasa et qui maintiennent intacts leurs dispositifs militaires dans le cadre d'une rébellion qu'ils comptent poursuivre sans vergogne¹⁶⁴.

Le fait que le RCD n'a pas accepté la séparation d'avec sa branche armée constitue un obstacle à la refondation de l'Etat Congolais dans une situation post-conflit. Cette refondation dans le contexte de la RDC veut bien faire revenir à l'Etat le monopôle de l'usage de la violence légitime. Personne dans la collectivité ne doit employer la force physique. Dès que les groupes particuliers, à l'intérieur de la collectivité, s'arrogent le droit de la violence, la paix est en péril, souligne Raymond Aron¹⁶⁵. Ce qui a été le cas pendant la rébellion. Certains militaires du RCD tout en acceptant le processus de la formation d'une armée nationale ont dû opter pour la démobilisation volontaire, une sorte de refus de se faire membre de la nouvelle

¹⁶⁴ Réponse de Vital Kamerhe aux déclarations du RCD après l'arrestation du Major Kasongo à Bukavu au mois de Février 2004 disponible sur www.digitalcongo.net consulté le 25 février 2005

¹⁶⁵ R.Aron., *Démocratie et totalitarisme*, Gallimard, Paris, 1965, p.61.

armée où, en principe, le commandement devrait revenir à une hiérarchie nationale intégrée. Le fait d'opter pour la démobilisation, surtout pour certains tutsi, a été un moyen de constituer une menace pour le processus de paix, ce sont ces « démobilisés » qui ont servi pendant les attaques de Bukavu dans les rangs de Laurent Nkunda.

Le fait qu'aucun ex belligérant n'a déclaré ses armes et surtout son armement lourd est un signe de méfiance au processus. Les ex-belligérants ont caché toutes leurs armes lourdes. Il n'y a eu aucune cérémonie de remise d'armes pour cette fin. En ce qui est du RCD, les armes lourdes seraient cachées au Rwanda ou dans les résidences de certains officiers, telle est la découverte de Bukavu dont nous avons ci-haut parlé.

Tous les obstacles en rapport avec la formation de l'armée attestent que les prédispositions d'une reconversion politique n'étaient pas intériorisées au sein de l'organisation. Il était donc question d'accepter les exigences de la contingence politique dictée par plusieurs facteurs tant internes qu'externes. C'est ce que Thierry Vircoulon confirme en soutenant que dans le contexte instable de la transition post-conflit en RDC, rares sont ceux qui ont joué le jeu de « l'armée intégrée »¹⁶⁶. Car non seulement la création d'une armée est largement le résultat de l'insistance des puissances étrangères à l'origine de l'AGI, mais aussi la formation de la hiérarchie militaire est passée par des tractations politiques houleuses et des compromis laborieux.

III.2. La transposition de l'hégémonie tutsi dans le parti ?

La guerre déclenchée par le RCD a été à ses origines une réaction des anciens alliés de l'A.F.D.L à la gestion de la victoire militaire par L.D.Kabila. Les tutsi rwandais et congolais avaient donc pris part active à cette guerre et déclaraient avoir été déçus et trahis par L.D. Kabila. Durant la guerre, l'hégémonie tutsi a été respectée puisque détenant non seulement le pouvoir politique mais aussi le pouvoir militaire qui faisait exister le mouvement. La signature de l'Accord Global et Inclusif a été une voie de salut pour certains cadres étouffés par la gestion interne du mouvement et surtout par l'hégémonie des Tutsi qui constituaient une majorité sociologique, quoiqu' étant une minorité numérique au sein du mouvement.

¹⁶⁶ T.Vircoulon., « Reconstruire l'Etat de droit, le système de sécurité ou les forces de sécurité ? Dilemmes et paradoxes de la réforme du secteur de la sécurité », in J.M. Châtaigner et H. Magro, *op.cit*, p.183.

Ainsi, après la mise en place des Institutions de la Transition, certains cadres ne voulaient plus entendre parler de la rupture du processus pour ne plus vivre leur moment de calvaire dans le chef-lieu des Institutions rebelles du RCD. Pour d'autres, il a été question d'une perte d'influence en ce sens que ceux qui étaient à leur ordre pouvaient facilement leur désobéir sans risquer leur vie. La capitale Kinshasa étant le lieu où ceux qui se sentaient bien sécurisés pendant la rébellion pouvaient l'être après l'unification du pays. Les luttes intestines après la réunification sont une expression de la libération ou défoulement pour les cadres qui avaient gardé jusque-là le silence pour des raisons de sécurité. La condamnation tardive des attaques de Bukavu au mois de mai et juin 2004 par des éléments dissidents des FARDC issus du RCD est une preuve de cette lutte au sein du mouvement. Cette condamnation devrait en principe se faire sans aucun débat si tous les cadres du parti parlaient le langage de la paix et de l'unification nationale.

De même, le retrait au mois de Juillet 2004 de huit parlementaires¹⁶⁷ hutus et Tutsi du RCD pour réclamer la requalification de la transition est un signe éloquent des tensions au sein du parti. Ces députés « dissidents » ont exigé du parti la tenue d'une réunion de clarification pour décider de la conduite à tenir à l'égard des institutions de la transition. Aussi, ont-ils remis en cause le schéma institutionnel 1+4 et la direction politique du Parti. Ils ont accusé les Forces gouvernementales de perpétrer le massacre¹⁶⁸ de Banyamulenge à l'Est du pays. La coloration ethnique de ces députés laisse des doutes sur la volonté réelle de certains cadres d'accepter la reconversion politique du RCD avec toutes les adaptations et dans les comportements et dans le discours. Ces députés ont été contraints de regagner le parlement de transition après plusieurs pressions de certains cadres du parti dont le Président Azarias Ruberwa et d'autres qui n'ont pas accepté cette façon d'agir de ces cadres. Ce qui provoqua des tensions entre ces cadres et les autres. Ceux qui étaient restés ont qualifié les autres d'anti-démocratiques. Car pour ceux-là, toutes les revendications devraient se faire dans les Institutions. Ces tensions que nous pouvons comprendre dans la logique du dynamisme politique se fait un écho sur le renversement de la situation politique au sein du parti.

¹⁶⁷ Ces huit parlementaires sont Bizimana karamuheto, Bijos Ntaganda, Drenior Barakani, John Kanyoni Nsana, Emanuel Kamanzi, Oswald Ndenshyo, Apollinaire Kalera et Théo Mpabuka.

¹⁶⁸ Ici, l'allusion est faite aux représailles menées par les FARDC à Bukavu après la reprise de la ville qui était assiégée au mois de Juin 2004 par les éléments de Mutebusi et Nkunda Batware.

En principe, pendant la lutte armée, une décision prise par les Banyarwanda surtout les Tutsi pouvaient très rarement être contestées, encore moins rejetées par le mouvement. Sans tenir compte de la contingence politique, ces cadres ont cru pouvoir s'imposer dans la capitale. Il est pour nous question de qualifier cette façon d'agir de la transposition des attitudes acquises pendant la guerre dans la situation d'après guerre. Ce qui constitue un obstacle à la reconversion du RCD en parti politique.

Les tensions au sein du parti ont donc été ouvertes après le massacre des réfugiés Tutsi dans le camp de Gatumba au Burundi dans la nuit du 13 au 14 Août 2004¹⁶⁹. En effet, pour cette fois tous les cadres Tutsis et Hutus s'étaient retirés à Goma, appelant solennellement tous les cadres du parti à les suivre pour marquer ainsi leur désapprobation de ce qui s'était passé à Gatumba. Par la même occasion, le Président du parti avait annoncé le retrait du parti des Institutions de la Transition et la requalification de celle-ci devrait se faire entre les entités et composantes dans l'optique de porter les correctifs sur certaines failles. La majorité des cadres non Banyarwanda (Tutsi et hutu) avaient trouvé cette façon d'agir peu conformes au principe de fonctionnement du parti. Ils ont donc refusé d'obtempérer à l'appel du président du parti. Pour ces derniers, cette décision n'étant pas prise par le directoire politique, ne devrait qu'engager ceux qui l'avaient prise et non le parti. Ils avaient précisé que le parti ne devrait pas s'identifier à une ethnie.

Dans leur création, organisation et fonctionnement, les partis politiques veillent à leur caractère national et ne peuvent ni s'identifier à une famille, à une tribu, à un clan, à une tribu, à une ethnie, à une province, à un sous-ensemble du pays, à un race, à une religion, à une langue, à un sexe ou à une quelconque origine, ni instituer des discriminations fondées sur les éléments ci-dessus¹⁷⁰. Le groupe des cadres du parti qui n'ont pas fait le déplacement de Goma a voulu prouver la nécessité de se comporter en parti politique dont les activités doivent répondre aux préoccupations de la nation et non s'identifier à une ethnie. C'est donc un message selon lequel le RCD, parti politique ne doit plus s'identifier aux intérêts Tutsi, comme cela était le cas du RCD, mouvement politico-militaire. Ce refus a visiblement mis en lumière deux tendances : celle des durs composée par les rwandophones et celle des

¹⁶⁹ Dans la nuit du 13 au 14 Aout 2004, les tueries ont été perpétrées dans le camp de Gatumba qui abritait les réfugiés pour la majorité de Tutsi. Le RCD avait accusé les éléments de la 10^{ème} région militaire dirigés par le Général Mbuza Mabe comme étant les commanditaires en intelligence avec les Mai-mai et les rebelles Burundais du Front national de Libération (FNL).

¹⁷⁰ Loi n°04/003 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en République Démocratique du Congo, art. 5, paragraphe 1.

« dynamistes » qui acceptent les circonstances de la situation post-conflit sans se référer à la rhétorique guerrière. Il s'agit d'un dynamisme libérateur et consolateur. Le fait de vivre à Kinshasa leur permet d'exprimer leurs opinions. Tout retour à Goma les mettrait dans la situation d'hégémonie tutsie.

L'origine de cette crise interne se situe dans le difficile processus de reconversion du RCD. Après avoir évolué à Goma, comme mouvement politico-militaire très attaché au Rwanda, le RCD devrait montrer à la face de l'opinion tant nationale qu'internationale qu'il s'est mué en parti politique. Comme acteur collectif, ils devraient par l'intermédiaire de ses cadres se comporter autrement que cela n'a été pendant la guerre. Les tractations entre les durs que nous pouvons qualifier de conservateurs et les dynamistes ou progressistes ont été si vives que ces derniers en étaient arrivés même à demander le remplacement de Ruberwa comme Président du parti. Ils ont à leur tour reproché à leur président de décider à la place des autres et surtout du collège des Fondateurs. La mise en place d'une sorte de Parlement au sein du parti fut préconisée pour éviter la pensée unique. Celle-ci s'accommode et se nourrit de mensonges, de flatteries, de la corruption, de distraction, de la médiocrité, de la loi du moindre effort... Elle déteste l'excellence, l'honnêteté, la critique, la vérité, l'amour du prochain. Elle décourage l'émulation des talents.¹⁷¹ Du rang de ceux qui ne voulaient plus de la pensée unique au sein du RCD, nous pouvons citer l'ancien président du parti, alors mouvement rebelle, le docteur Emile Ilunga.¹⁷²

Dans une organisation politique qui se respecte, la critique doit être le principe de prise de décision. Peut-on ici rejeter cette expression démocratique en lui opposant les résultats de recherches de Robert Michels sur les partis politiques. Il a, en effet, démontré que le fonctionnement démocratique d'un parti politique ou d'un syndicat est un leurre parce que « qui dit organisation dit oligarchie ». Il démontre que toute organisation démocratique engendre des effets pervers qui visent à renforcer la domination d'une minorité sur la masse. La minorité oligarchique dont parle Robert Michels se forme à partir de plusieurs phénomènes dont la nécessité de la division du travail et de l'organisation au sein des partis politiques ou

¹⁷¹ N'saka wa N'saka., « Effets psychologiques néfastes de la pensée unique », in *Le Phare* n°2423 du 13/09/2004, p.11

¹⁷² Dans ce camp les noms de Francis Beddy, Kabasele Tshimanga, Bonnet Kasongo et Marie-Hélène Wawa peuvent être cités. Les deux premiers furent respectivement Secrétaire Général et Secrétaire Général adjoint du parti au moment des tueries de Gatumba.

des syndicats qui garantit leur efficacité, la centralisation, le contrôle de l'information.¹⁷³ Dans le cas d'espèce cette minorité s'est plus fondée sur l'appartenance ethnique, ce qui était perçu comme une sorte d'oligarchie sans base, c'est-à-dire que le fait d'appartenir à une ethnie ne donne en principe aucune aptitude pour se prévaloir une ascendance sur les autres membres.

D'ailleurs, pendant la lutte armée, les aptitudes des membres fondateurs aptitudes ont été étalées grâce aux différentes fonctions assumées par les uns et les autres. Ce qui ne laissait plus de doute sur l'appréciation des uns et des autres. Les rivalités internes au sein du RCD ne datent pas seulement de la période d'après la signature de l'Accord de Pretoria. Elles ont commencé depuis la lutte armée. A ce propos, Olivier Lanotte souligne ce qui suit :

Du fait de sa composition hétéroclite, le mouvement rebelle est traversé par différentes lignes de fracture qui ne cessent de s'élargir. Une première dissension oppose les Tutsi aux non tutsi, ces derniers dénonçant l'emprise rwandaise et l'omniprésence des Banyamulenge dans la rébellion. Une deuxième ligne de facture traverse par ailleurs le camp tutsi qui est loin d'offrir une façade uniforme. Les tutsi congolais supportent en effet difficilement l'autorité exercée par exercée par leurs « cousins » du rwanda. Une troisième et dernière ligne oppose les mobutistes et certains cadres de l'AFDL, ces derniers ont donc été contre l'arrivée des mobutistes à la tête du mouvement les qualifiant de pilliers et de mauvais gestionnaires¹⁷⁴.

Il était donc parfois difficile de savoir si le parti gardait encore sa branche armée ou l'avait abandonnée eu égard à certaines prises de position causées par certains événements voulus ou non. Après l'acceptation de sa reconversion en parti politique, le clivage le plus en vue fut celui qui a opposé les cadres Tutsi et les cadres appartenant à d'autres tribus qui ne voulaient plus de l'hégémonie de Banyamulenge. Faut-il souligner que ces cadres qui ont été dans les institutions de la transition avaient trouvé par là une libération. Pour eux, toute autre tendance mettant en cause ce processus est donc qualifiée d'un retour inacceptable. La discipline du RCD peine à se conformer à certaines priorités pour lesquelles il a été créé. Il s'agit pour lui de protéger à tout prix un groupe ethnique qualifié de minorité. Adolphe Onusumba, alors président du mouvement, l'a bien souligné dans la déclaration de politique

¹⁷³ "Michels, Robert." Microsoft® Études 2007 [DVD]. Microsoft Corporation, 2006 consulté le 20 juin 2008.

¹⁷⁴ O. Lanotte., *Op.cit.*, pp.111-112.

générale au dialogue intercongolais à Sun City en ces termes s'agissant de perspectives d'avenir pour le Congo :

Pour une paix durable et une vie harmonieuse en RDC, notre mouvement préconise des mécanismes aussi bien légaux qu'institutionnels permettant aux minorités non seulement d'être protégées, mais aussi de participer à la gestion du pays. Les développements intervenus en droit international prévoient la protection des droits non seulement pour les individus, mais aussi pour les groupes, y compris les minorités¹⁷⁵.

Si les minorités font partie de préoccupations du RCD, dans son combat pour le pouvoir ce mouvement a plus œuvré pour la minorité tutsie. Le refus de certains cadres à accepter l'hégémonie tutsi a été une des raisons principales pour les cadres tutsi de vouloir à tout prix garder le cordon ombilical avec la branche armée, ce qui a constitué l'une des difficultés à la mue politique du RCD. Car, pour les cadres tutsi, les réclamations de la démocratie au sein du parti risquaient de les évincer du parti et de faire passer au second plan leurs revendications identitaires¹⁷⁶. Il faut toujours jouer à la prudence de ne jamais totalement céder toutes les troupes au risque de ne plus constituer une force au cas où le processus de paix viendrait à échouer. Tel semble être la logique dominante parmi cadres tutsi.

Nous avons analysé l'hégémonie tutsie non pas comme difficulté en soi mais plutôt dans ses conséquences sur la mutation politique du RCD. La crainte de ne pas vouloir être

¹⁷⁵ RCD, Déclaration de politique générale au dialogue intercongolais, Sun City, 08 février 2002, p.22

¹⁷⁶ La crise qui secoue le RCD actuellement, avec la branche de Trésor Kapuku et celle d'Azarias traduit le problème de l'hégémonie tutsi. Dans tous les deux camps, c'est la lutte entre les leaders banyamulenge, notamment Bizima et Azarias Ruberwa qui font passer le RCD comme un parti en décomposition. Il ne s'agit pas, à notre avis, de la dynamique au sein du parti, mais plutôt de la lutte entre les « vrais » cadres du parti qui sont les Rwandophones. En effet, les cadres qui lèvent la tête contre Azarias Ruberwa ne peuvent pas le faire sans le soutien d'autres Banyarwanda. Avec l'argument selon lequel l'aile Kapuku accepte de coopérer sans condition avec le gouvernement en place, il est une simple distraction. Car, depuis longtemps, le RCD a coopéré avec le gouvernement en place. Nous pensons que certains cadres ne comprennent pas les enjeux du RCD ou encore refusent de le comprendre.

La transposition de cette crise en Province Orientale traduit bien la manipulation dont sont victimes certains cadres « congolais » qui cherchent à tirer profit des enjeux dont ils ne comprennent pas bien les tenants et les aboutissants. Le calicot affiché à Kisangani par les partisans de Lola Kisanga, un allié incontestable d'Azarias Ruberwa, avant les travaux de la première conférence des gouverneurs en juin 2009, atteste à suffisance la coopération de la branche de Ruberwa avec le gouvernement. Sur ce calicot, on pouvait lire le message de soutien des militants du RCD, alliés de Lola, au chef de l'Etat.

Bien que cette crise a lieu pendant la période qui ne concerne pas notre étude, nous avons jugé utile d'en faire un petit commentaire pour justifier notre argumentation dans ce travail. Ce qui nous pousse à soutenir le caractère inachevé de la mutation politique du RCD.

absorbée par les autres cadres peut se révéler pour eux comme un motif de vivre aux aguets face à l'abandon de tout soutien armé.

III. 3. Rhétorique guerrière, légitimation de la violence

La transformation du RCD en parti politique devrait en principe se faire en tenant compte de l'environnement politique dicté par les impératifs de l'heure. Si dans les textes, le RCD est devenu un parti politique, il en est autrement de la rhétorique du parti. La guerre façonne l'individu en le socialisant, l'habitus guerrier est alors le résultat de cette accommodation aux pratiques de la guerre. Le rappel de la guerre dans des situations « post-guerre » traduit bel et bien la reproduction de l'habitus guerrier. Pendant la guerre, les menaces du RCD consistaient surtout à renoncer de signer certains accords en fustigeant le comportement de l'ex-gouvernement. Après la guerre, le RCD semble ne pas abandonner la guerre. Le fait à chaque situation de faire référence à la guerre pour justifier une revendication pousse à croire à une prédisposition d'en faire recours pour l'une ou l'autre cause.

Aussi, les commémorations du 02 août de chaque année (surtout après la signature de l'Accord de paix) par le RCD est une preuve de légitimation de la guerre et de montrer l'apport de celle-ci dans la marche des affaires publiques. La guerre ayant permis l'organisation des élections qui est l'une des voies de la démocratisation de la société, il ne faut pas la condamner à tout prix. En principe, la date à privilégier dans la logique d'un combat politique est celle du 11 juillet 2003. En organisant les manifestations le 02 août, le RCD se souvient de la guerre et la valorise. Par conséquent, le recours à cette voie peut toujours lui être utile par le fait de résultats auxquels elle a abouti dans le passé.

Azarias Ruberwa avait déclaré ce qui suit le 02 août 2008 :

Je me souviens encore de la déclaration historique du 02 août 1998 et qui était rendue publique par le feu, vaillant et courageux Lieutenant Général Sylvain Buki sur les antennes de la Radio Télévision nationale et relayée par les médias du monde. Ce jour là restera gravé dans nos mémoires à cause de son caractère courageux et décisif, jour qui a donné naissance à la résistance contre le régime de dictature naissante, jour qui a suscité des espoirs, jour qui a donné naissance au processus démocratique dont sont issues les institutions actuelles. En effet, cet événement eut un retentissement tel qu'il put créer dans le

subconscient de chacun de nous et de tous les congolais des espoirs de changement, lesquels animent encore en ce jour nos esprits.

L'attention du peuple congolais fut pour un moment focalisée sur la ville de Goma et sur les braves patriotes et démocrates congolais qui venaient de prendre position face à la crise des institutions de l'Etat et de fustiger la pratique dans le pays des antivaleurs tant décriées sous la seconde République¹⁷⁷.

Le fait de vouloir à tout moment justifier la guerre même après celle-ci traduit bien le caractère incertain de la reconversion politique du RCD. Dans la perspective de l'échec de la transition, ce parti ne trouverait pas d'inconvénient à recourir de nouveau à la force par le fait que le recours à la force à contribuer à la mise en place des institutions démocratique, justifie-t-il.

Un parti politique qui se veut démocratique de par ses actions doit donc se contenter de moyens de pression pacifique reconnue par les textes qui régissent le fonctionnement de l'Etat. Les marches pacifiques, les conférences de presse, les sit-in, etc. sont les voies par lesquelles un parti politique doit se donner la discipline de toute expression dans un contexte démocratique. A chaque revendication importante, la menace proférée aux institutions était souvent le retrait des institutions. Certes, il y a la politique de chaise vide même en démocratie ; il est à noter cependant que la situation postconflit se caractérise par la fragilisation des institutions. L'effort à faire est celui de la consolidation de la paix. Comment un parti politique qui contribué à la légitimation d'un ordre politique doit-il encore s'en retirer ? Quelle sera alors la survie de cet ordre ? Les réponses à cette question présagent la tendance du RCD à se croire toujours comme maître d'un territoire, comme cela fut jadis pendant la lutte armée.

La logique de menace est une logique de violence et nous pouvons dire que ce parti avait donc acquis cette façon de se comporter pendant la lutte armée. Le fait de se comporter ainsi à travers ses discours, prises de position ou revendications traduit la transposition d'un habitus guerrier dans une situation de paix. Au moins à deux reprises, le RCD a menacé de se retirer des institutions de la Transition. En témoignent ses prises de position après l'arrestation

¹⁷⁷ Extrait du discours d'Azias Ruberwa lors du 10^{ème} anniversaire du RCD, Kinshasa 02 août 2008.

du Major Kasongo à Bukavu, les tueries de Gatumba, etc. En se retirant de la transition, le RCD mettrait en cause l'acceptation de la nouvelle donne politique qui a fait de lui un parti de gouvernement pendant la transition. Un parti politique fonctionne en respectant les règles du jeu et évite en toute circonstance de constituer une menace pour la sécurité de l'Etat. En effet, lorsque dans un système démocratique un parti politique a des revendications, il doit les exprimer sans pourtant se retirer dans un coin du territoire.

Les discours d'un parti politique traduisent ses intentions dans la compétition politique en privilégiant la logique de débats, de dialogue et non de retrait qui pourrait mettre en mal la bonne marche des institutions, alors que toutes les solutions doivent être prise au sein des institutions. Faut-il encore souligner que le RCD faisait partie des institutions et qu'il était parmi les trois grandes forces politiques de la Transition avec le MLC et l'ex-Gouvernement ? Certes, ces discours sont des moyens de pression pour obtenir une suite à leurs revendications, mais dans une démocratie qui doit avoir comme base la bonne gouvernance, le dialogue doit primer à toute circonstance.

Le RCD semble par là n'avoir pas complètement renoncé à l'usage de la force. Ce serait donc des avertissements adressés à l'endroit du pouvoir installé à Kinshasa. Ce qui apparaît avec la création du CNDP, bien que son leader a été officiellement exclu du parti, selon les déclarations de certains cadres du parti condamnant froidement la guerre menée par ce mouvement qui est transformé en parti politique.

III.4. Le CNDP, une excroissance du RCD ?

L'argumentation que nous voulons développer dans cette section souligne que le CNDP, en tant qu'excroissance du RCD, justifie d'une certaine manière la mutation incertaine du RCD en parti politique. Pour y parvenir, nous analysons tour à tour la complicité dont a bénéficié le CNDP de la part du RCD (cadres et combattants) et ses revendications qui appellent une attention soutenue de certains officiers de l'ancien mouvement rebelle.

III.4.1. De la complicité du RCD dans la création du CNDP

Cette section démontre que certains cadres et officiers du RCD n'avait pas encore accepté la nouvelle donne issue de la réunification du pays. En effet, le fait que Laurent Nkunda avait refusé le poste lui confié présageait déjà une mauvaise suite d'événements. Si

l'on peut parler de la distraction dans le chef de certains membres de l'équipe gouvernementale, il ne faudrait pas totalement écarter l'option de la complicité pour d'autres. La présente section postule que le CNDP est un obstacle à la reconversion politique du RCD. L'utilisation du concept excroissance s'explique ici dans le sens que nous voulons insister sur le fait que la compréhension du CNDP ne peut se faire qu'en le situant dans son développement accessoire aux côtés du RCD. La dissidence dont se réclame le CNDP est à notre avis une stratégie de continuer la lutte armée sous une autre dénomination. Nous voulons ici démontrer la complicité de certains cadres du RCD dans la dissidence qui a donné naissance au CNDP.

Si officiellement le mouvement fut créé 25 juillet 2005¹⁷⁸, ses activités sur le terrain datent de 2004, allusion faite à la prise de la ville de Bukavu par des éléments militaires de Laurent Nkunda et de Jules Mutebusi. Selon certaines sources, le parcours réel du CNDP a commencé à Bukavu, le 18 décembre 2003 sous la forme d'une Organisation non gouvernementale dénommée Synergie pour la Paix et la Concorde. L'objectif principal de cette organisation fut la lutte pour la paix, la cohabitation pacifique dans la concorde et l'harmonie de tous les Congolais et, ce, de génération en génération¹⁷⁹. Suite à la détérioration de la situation politique et surtout à l'échec des institutions de Kinshasa à pacifier le territoire national, une mutation s'est opérée dans la procédure à suivre pour réaliser ces objectifs.

Notons les soutiens dont a bénéficié le mouvement à Bukavu alors que le RCD venait de nommer au début de la transition Xavier Chiribanya et le colonel Georges Mirindi respectivement gouverneur et commandant de région militaire du Sud-Kivu. En effet, la présence de ces autorités, qui savaient qu'elles ne pouvaient pas rejoindre Kinshasa de par leur condamnation pour l'assassinat de L.D. Kabila, a été un cadre propice pour tous ceux qui ne croyaient pas au processus de paix de se retrouver. La quasi majorité de ces officiers militaires bénéficient de la complicité du RCD. En effet, ce sont des cadres qui ont joué un rôle important dans la guerre menée par le RCD et dont l'arrestation par le pouvoir central n'était pas souhaitée par le nouveau parti en dépit de leur comportement en marge des institutions. Laurent Nkunda fut le commandant de la 7^{ème} brigade du RCD à Kisangani et Elie Gishondo a dirigé le Sankuru libéré comme commandant militaire. Le fait que ces

¹⁷⁸ Statuts du CNDP, article 1^{er} ., Bwiza, 2006.

¹⁷⁹ <http://www.cndp-congo.org/page.php?historique> consulté le 22/11/2008.

officiers se soient retirés dans la province du Sud-Kivu constituait une mesure de sécurité, car ils ne pouvaient pas être arrêtés par ceux qui dirigeaient la province.

Bukavu devrait servir d'endroit d'où partirait un mouvement qui mettrait en cause le processus de normalisation de la vie politique. De même, les différentes découvertes des caches d'armes à Bukavu et le refus du RCD à vouloir accepter l'arrestation des présumés complices traduit bien la complicité du parti dans la suite des événements qui ont conduit à la naissance de la « dissidence » comme stratégie de survie du mouvement politico-militaire. Si cette complicité n'était pas conçue par tous les cadres, il faut cependant remarquer que la majorité d'officiers rwandophones en était informé.

Les attaques de la résidence du général Nabyola, commandant 10^{ème} région militaire, par le colonel Jules Mutebusi, son adjoint, sont une réponse à la découverte des préparatifs d'une nouvelle guerre. Le fait d'avoir découvert des caches d'armes détenues par des cadres et officiers du RCD lui a valu un traitement qui l'a contraint à fuir la ville par des moyens de fortune. Le déclenchement de la guerre qui a suivi ces événements a donné naissance au CNDP. La Commission de Recours aux réfugiés note à ce sujet :

« A partir du mois de février 2004, un bras de fer s'engage entre le commandant Nabyolwa et les "faucons" du RCD-Goma. Une série de perquisitions ont lieu aux domiciles de ces derniers où sont saisis des stocks d'armes en provenance du Rwanda et le « gouverneur » Chiribanya est suspendu de ses fonctions par les autorités de transition dès le 7 février 2004. Ruberwa et la direction du RCD-Goma, craignant une remise en cause du leadership du RCD-Goma sur le Sud-Kivu, réagirent à leur tour. Le 24 février suivant, le colonel Jules Mutebutsi, commandant adjoint de la région, rejoignant les officiers dissidents du RCD-Goma, attaqua la résidence de Nabyolwa, tuant deux de ses gardes du corps et provoquant la fuite du général. A l'Est les commandants banyamulenge de l'Armée nationale congolaise (ANC), l'aile militaire du RCD-Goma, se sont rassemblés autour de Mutebutsi. Le groupe de Mutebutsi entra en contact avec Laurent Nkunda au Nord Kivu et un réseau de dissidents se forma rassemblant des hommes du Sud et du Nord-Kivu, fief du RCD-Goma demeuré hors de contrôle de Kinshasa. La région de Kalehe a été le lieu d'entraînement pour préparer la prise de Bukavu. L'opération a reçu le soutien du gouverneur du Nord-Kivu E. Serufuli, qui a fourni des hommes de sa milice hutue (FDL) et des camions de son organisation « TPD ». Le groupe a également été soutenu par le

Rwanda de diverses manières : fourniture d'armes et de munitions, utilisation du territoire comme base arrière et refuge, recrutement de Congolais tutsis dans les camps de réfugiés, notamment celui de Gihembe. »¹⁸⁰.

La coalition Laurent Nkunda et Jules Mutebusi qui a attaqué la ville de Bukavu au mois de juin 2004 est une matérialisation de la complicité du RCD. Les éléments armés qui ont pris part à ce combat ont été ceux appartenant à l'ancienne armée du RCD, au lieu de répondre au commandement de la région militaire « unifiée », ils se sont mis au service de la dissidence répondant ainsi aux ordres de leurs anciens commandants rebelles. C'est cette coalition qui est à l'origine du CNDP. Notons également l'appui de Serufuli, cadre du RCD mais gouverneur de Province. En effet, Serufuli avait accordé aux troupes de Laurent Nkunda d'occuper une partie de la province du Nord-Kivu avec la bénédiction du commandant de la huitième région militaire, Obed Rubashira. C'est laisser-faire traduit ce que nous qualifions de complicité. En effet, cette région militaire n'a manifesté aucun signe de vouloir se débarrasser de la présence de Laurent Nkunda comme l'avait fait la dixième région militaire en chassant les éléments de Nkunda de la région de Kalehe.

Les revendications présentées par le Général Nkunda furent liées à la protection des Banyamulenge qui étaient menacés de génocide par les forces de Mbusa Mabe, alors commandant de la 10^{ème} région militaire. Donc, nous étions en face des revendications identitaires et des prétentions humanitaires qui, de par leur essence, sont facilement digestibles par la majorité de rwandophones et une partie de la communauté internationale.

La position du RCD a toujours été celle de pousser le gouvernement à négocier avec le CNDP. En témoigne le propos d'Azarias Ruberwa à l'occasion du 9^{ème} anniversaire du RCD: « *que les rancoeurs du fait de la guerre se pardonnent, qu'il n'y ait pas de nouvelles guerres par le fait du gouvernement notamment au Nord Kivu ou ailleurs et que celle de Minembwe (Sud Kivu) déjà entamée s'arrête définitivement car réalisée plus contre la population civile, sinon un massacre ou un génocide pointe à l'horizon* ». ¹⁸¹

¹⁸⁰ Commission de Recours aux Réfugiés, rapport déjà cite, p.35.

¹⁸¹ Extrait du discours d'Azarias Ruberwa intitulé Mot du président national à l'occasion du 9^{ème} anniversaire de la création du Rassemblement Congolais pour la Démocratie, Kinshasa, 2 août 2007.

De même, dans les revendications du RCD pendant la transition, le cas des officiers dissidents avait toujours été soulevé. S'agit-il là d'une solidarité d'anciens combattants ou d'une complicité ? L'hypothèse d'une complicité semble guider notre réflexion. Le fait que le RCD ne se soit pas prononcé pour demander explicitement la condamnation plus et simple de ces officiers dénote une prise de position. La formule utilisée invite le gouvernement à clôturer les dossiers des officiers dissidents et de leurs unités, alors que pour le massacre de Gatumba le RCD invite directement le gouvernement à traduire le commandant de la dixième région militaire en justice.¹⁸²

Dans cette perspective, nous pensons que la création du CNDP a été une complicité de certains cadres du RCD qui soit ne croyaient pas au rétablissement de la paix soit encore trouvaient en celui-ci une entrave aux avantages auxquels ils avaient accès pendant la rébellion. Etant donné que tous les officiers de l'ex ANC ne pouvaient pas bénéficier des avantages jadis acquis pendant la guerre, il fallait créer un certain cadre pour l'intrusion d'une majorité d'anciens officiers et cadres du RCD. C'est ainsi que nous avons situé le CNDP dans la continuité du RCD. Qu'il nous soit permis d'utiliser l'expression de la dissidence-continuité dans ce contexte.

III.4.2. Le CNDP : des revendications identitaires au combat politique nationaliste

Le problème identitaire a été mis en première position dans toutes les guerres menées depuis 1996. De l'AFDL au RCD, les motivations d'ordre identitaire ont été un prétexte important pour canaliser les énergies tant socio-économiques que politiques pour la réussite du déclenchement des hostilités. En effet, la révolte des Banyamulenge fut à l'origine des premières explications de la guerre menée par l'AFDL, même si cela ne s'est pas confirmé dans la suite des événements. La guerre du RCD a eu comme origine la décision prise par Laurent-Désiré Kabila de se débarrasser de ses anciens alliés dont la majorité était constituée des Rwandais d'origine Tutsie. Il en est de même des attaques menées par Laurent Nkunda dans la ville de Bukavu en juin 2004. La version présentée à la presse fut celle d'éviter le génocide de Tutsis Congolais, génocide qui serait planifié par les éléments des FARDC. Toutes ces guerres ont fini par porter une étiquette nationale, passant pour des guerres de

¹⁸² Cahier de charges du Rassemblement Congolais pour la Démocratie remis à Thabo Mbeki annonçant sa suspension au processus de transition après le massacre de Gatumba, signé à Goma le 29 août 2004.

libération du peuple congolais dans son ensemble. Il se remarque que les revendications ethniques sont devenues un moyen de déclencher des guerres de libération à l'Est de la RDC.

Dans le cas du CNDP, son cahier des charges présenté au mois de mars 2007 illustre bien cette démarche. En effet, outre les revendications à caractère ethnique, ce mouvement essaie de ramasser certaines questions d'intérêt national pour faire prévaloir la libération nationale dont revendique le mouvement. Il fustige le manque de paix sur toute l'étendue du territoire national en dépit de la mise en place des institutions, partielles soient-elles, issues des élections de 2006. Ce manque de paix est plus structurel dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et en Province Orientale. Parmi les causes de l'insécurité chronique dans ces trois provinces, le CNDP souligne l'intolérance, l'exclusion, les oppositions interethniques les plus exacerbées et le refus de cohabitation. La démocratie pose encore problème dans la pratique de la politique congolaise par le non respect des textes.

Pour le CNDP, le mixage des forces combattantes est la voie qui conviendrait pour la mise en place d'une armée pluriethnique et capable de faire face aux incursions des FDLR et autres forces étrangères. Parmi les points proposés pour une paix en RDC, le mouvement soutient l'organisation rapide du retour de tous les réfugiés congolais de toutes les ethnies.

En faisant une critique de ce cahier des charges, nous pouvons dire que le CNDP rentre bien dans la logique des revendications du RCD (qui sont aussi celles de l'AFDL avec les Banyamulenge) au début de sa lutte armée. La fibre ethnique a été privilégiée dans toutes les prises d'armes contre le régime de Kinshasa. Le manque de cohabitation pacifique entre les ethnies a été relevé parmi le problème qui nécessitait une solution et pourrait justifier la lutte armée. Même si le caractère national de certaines revendications est acceptable, l'intention du CNDP était de faire prévaloir en première position les revendications identitaires d'ordre ethnique.

Le caractère changeant des problèmes posés par le mouvement de Laurent Nkunda appelle plus d'une observation. Si le contenu de ce cahier des charges a fait l'objet des négociations à la conférence de Goma assortie d'un acte d'engagement appelé « les Accords de Goma », il n'en a pas été de même pour les négociations de Nairobi. Pour ces dernières assises, le CNDP avait récusé le cadre des négociations générales qui avaient eu lieu à Goma et dont l'application devrait se matérialiser par le plan programme Amani que le CNDP a

qualifié de dépassé. Ce mouvement avait estimé que le fait de n'avoir pas su résoudre le problème de sécurité à l'Est, ce programme ne valait plus la peine d'être présenté comme cadre de pourparlers. Le CNDP a également demandé la révision des contrats signés par le gouvernement congolais et un groupe d'entreprises chinoises. Le mouvement a exigé la fin de coopération entre le gouvernement de la RDC et les rebelles hutus Rwandais. La protection de toutes les minorités ethniques de la RDC et l'intégration des ses forces combattantes au sein des forces armées de la RDC figuraient également parmi les points soulevés. Aussi, dans la logique de l'intégration dans la globalité, il fallait que le gouvernement accepte d'intégrer dans les institutions correspondantes de la République tous les policiers et agents de l'administration ayant travaillé sous le contrôle du CNDP dans le territoire occupé. Le CNDP a exigé la promotion de la bonne gouvernance, socle de l'idéologie du RCD. Le CNDP a plus joué sur sa position de force sur le plan militaire pour pousser le gouvernement à l'accepter comme interlocuteur indispensable.

De l'analyse de la mutation des revendications du CNDP, nous pouvons remarquer une sorte de dynamisme lié à la situation militaire en sa faveur sur le terrain. Il s'est agi de montrer à l'opinion nationale et internationale sa potentialité à conquérir les territoires si l'option militaire devrait être soutenue par les responsables du gouvernement. Même dans la logique qui veut que le CNDP soit un mouvement national, nous voyons bien que le RCD se retrouve en CNDP. La protection de toutes les minorités est revenue dans les discours du RCD dans le pays et à l'extérieur.

Notons qu'en se prononçant sur sa transformation en parti politique, l'on tomberait dans un schéma similaire à celui suivi par le parti d'Azarias ; le fait d'avoir gagné le pari des négociations directes avec le gouvernement l'a élevé au titre de partenaire qui doit traiter sur un même pied d'égalité avec le gouvernement. Sans risque de nous contredire, nous avons bel et bien le pressentiment de ce qu'on a qualifié des belligérants. Le CNDP négocie comme belligérant et donc reconnu sur le plan international avec ce statut. La présence d'un facilitateur international n'a fait que confirmer la position réconfortée du CNDP. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ce mouvement nous paraît comme une continuité du RCD. Il est une façon de revenir en charge pour ceux qui ne voulaient pas croire à la réunification du pays après les Accords de Pretoria. Le CNDP entend corriger les erreurs du RCD qui a échoué surtout dans la lutte pour la sécurité des Tutsi congolais dont la vie, estime-t-il, est restée menacée par l'intolérance ethnique. Le RCD n'a pas pu milité pour la paix et la

sécurité dans la région du Kivu. Ce qui avait exposé les Tutsi congolais qui, appelés Banyamulenge, seraient à tout moment menacés par les autres groupes ethniques.

La création du CNDP constitue un obstacle à la mutation politique du RCD en parti politique par le fait ce mouvement se veut une remise en cause du RCD, ce qui diminuerait l'acceptation de ce parti dans l'opinion nationale congolaise et limiterait l'adhésion des membres potentiels. Le fait que le CNDP qualifie l'action du RCD d'inachevé et certains cadres de ce parti en sont membres terni l'image du RCD et laisse planer de doute sur sa mutation en parti politique. L'adhésion au RCD parti politique en souffrirait davantage.

Le fait que certains cadres du RCD, élus à la députation provinciale, avaient rejoint le CNDP est un signe qui montre que la cohésion ou la relation entre ce groupe et le parti politique RCD n'est plus à démontrer. En principe, un tel comportement devrait être profondément condamné par le parti. Ce n'était pas le cas. Ce mouvement se présente tout à la fois comme stratégie utilisée par le RCD pour faire entendre davantage la voix de la minorité tutsi et par conséquent un obstacle au processus de reconversion du RCD en parti politique. On est alors en face de la démocratie minoritaire qui a réussi par l'usage des moyens militaires et politiques ainsi que juridiques, à en croire Kambale Kateli et Kakez Kayeb¹⁸³. Cette démocratie pose le problème de la loi de la minorité qui s'exprime par le fait que la voie des urnes a laissé place au consensus. L'exercice du pouvoir tient compte des différences identitaires qui peuvent s'exprimer à tout moment et surtout par les voies autres que démocratiques. Il faut alors traduire ces différences par des instruments juridiques, issues des options politiques dont les moyens militaires servent souvent de base. Ces auteurs précisent que la minorité a le privilège de commettre des crimes ou vexations à la majorité, car c'est un droit qui lui est reconnu. Elle a raison devant toutes les juridictions pénales à quelque échelon que ce soit. La majorité lui doit allégeance ; elle doit la protéger de peur de ne pas se faire passer pour un « génocidaire »¹⁸⁴.

Ces obstacles ont été analysés dans le contexte interne, il convient à présent de faire intervenir une autre approche qui est celui de la présence du Rwanda comme obstacle en ce sens que ce pays garde encore de liens avec le mouvement rebelle transformé en parti

¹⁸³ Kambale Kateli et Kakez Kayeb., « Le paradoxe du triomphe du principe de minorité dans la démocratisation en République démocratique du Congo », in Cahiers Congolais d'Etudes Politiques et Sociales, Numéro 27, Lubumbashi, Presses Universitaires de Lubumbashi, 2004, pp.190-194.

¹⁸⁴ *Ibidem*, p.183.

politique. Ce qui limite la marge de manœuvre du parti et le pousse à se conformer à tout prix à la sauvegarde des intérêts du parrain tout en constituant un frein à sa reconversion politique. Il se met dans une position hybride et cette position poserait plus le problème de son fonctionnement. Ce qui traduirait la combinaison de certaines revendications externes en problèmes de sécurité interne. Toutefois, il ne faut exclure le lien qui puisse exister entre ces phénomènes. Le lien entre les intérêts du Rwanda et la reconversion politique du RCD est aussi à comprendre dans la logique même de la succession des mouvements rebelles en République Démocratique du Congo.

III.5. Les ambitions économiques et enjeux sécuritaires rwandais, obstacles à la reconversion politique du RCD

L'apport du Rwanda dans la rébellion menée par le RCD n'est plus à démontrer. Nous avons abordé ce sujet au premier chapitre de ce travail. Ce soutien s'explique surtout par sa qualité de géniteur de ce mouvement, tant du point de vue conception que du soutien matériel, financier, humain, etc. Le Rwanda avait accusé le régime installé à Kinshasa au lendemain de la victoire militaire de l'AFDL de coopérer avec les rebelles extrémistes Rwandais. Aussi, la convoitise des richesses naturelles de la RDC et surtout les riches terres des provinces du Nord et du Sud-Kivu constituent les raisons de l'implication du Rwanda dans la formation et/ou le soutien des mouvements rebelles à l'Est de la RDC.

Si avec l'AFDL le Rwanda n'a pas longtemps bien exploité ses arguments pour l'exploitation des richesses du pays et son prestige de la voie obligée pour le contrôle de la RDC, c'est avec le RCD que ces ambitions ont été matérialisées. Le rétablissement de la paix au Congo porterait des préjudices au Rwanda surtout sur le plan économique. Par exemple, les exportations des diamants bruts par le Rwanda ont augmenté pendant la guerre.

Tableau 8 : Exportation des diamants bruts par le Rwanda de 1997-2000

Année	Volume	Valeur en dollars
1997	13 060, 39	720 425
1998	166,07	16 606
1999	2 500, 63	439 347
2000	30 491,22	1 788 036

Source : J. Souga Niemba¹⁸⁵

Ce tableau nous renseigne que pendant la période de guerre de la RDC, le Rwanda avait vu accroître son exportation de diamant. Si en 1997, cette exportation était très élevée, il convient de dire que c'est grâce à la mainmise du pays de Kagame sur l'AFDL. L'année 1998 étant celle de désaccords entre Kabila et ses alliés ainsi que celle de déclenchement de la guerre du RCD, le Rwanda fut déstabilisé dans son économie. En effet, dès les premiers mois de la guerre, ce pays n'était plus en mesure d'assurer la sécurité économique ; l'objectif premier était d'abord la conquête et le verrouillage d'un espace territorial susceptible de produire des dividendes au pays. C'est à partir de 1999 que le Rwanda a vu son exportation augmenter par le fait que le RCD contrôlait une bonne partie de l'Est et surtout les zones d'exploitation de diamant de la Province Orientale.

Quitter le sol congolais demanderait aux autorités Rwandaises certaines garanties d'ordre sécuritaire et économique. Ce qui a fait à ce que la ville de Goma soit restée une poche d'insécurité pour les institutions issues de l'Accord de Pretoria. En effet, de par sa proximité avec le Rwanda, cette ville a constitué une base de retrait pour tous les dissidents Rwandophones, membres du RCD pendant la période de la transition. Tous ceux ne croyaient pas encore à leur sécurité pendant cette période avait trouvé refuge dans cette ville. Les frontières entre cette ville et le Rwanda restent très poreuses. Tout appui rwandais pouvait facilement atteindre cette ville et parvenir à qui il était adressé. Le fait que le RCD avait pesé de son poids pour la gestion de cette province pendant la transition justifie la pesanteur rwandaise dans ce mouvement.

¹⁸⁵ J.Souga Niemba., *Etat de droit démocratique au Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2002, p.168. Il explique que ces informations ont été tirées du Rapport des experts sur l'exploitation des ressources naturelles de la RDC N°S/2001/357 d'avril 2001 et l'Office rwandais des statistiques dans son rapport n°227/01/10/MIN.

Sur le plan économique, le Rwanda voyait d'un mauvais œil la perte de ses avantages dans l'exploitation des richesses de la RDC par la normalisation de la situation politique dans ce pays. D'où il fallait à tout prix avoir une main mise sur tout pouvoir ou toute autorité qui s'installerait dans cette partie du territoire national. Ce qui justifie son penchant à soutenir tout mouvement rebelle qui occuperait l'Est de la RDC. L'occupation prolongée des provinces de l'Est par les militaires rwandais n'avait d'autres raisons que de continuer le plus longtemps possible à piller les ressources naturelles de la RDC. C'est ce que Rolland Portier affirme en ces termes :

Le pic spéculatif du tantale au tournant du millénaire ne pouvait que les inciter à maintenir un contrôle sur le secteur minier. Le ballet des avions petits porteurs, entre Kigali, Kampala et les zones de production du Kivu, inaccessibles par voie terrestre dans une région aux infrastructures routières complètement délabrées, a été la signature tangible du pillage des ressources congolaises. Celui-ci permit de financer les coûts de l'occupation, d'enrichir les poches des cercles du pouvoir, et plus encore les agents économiques étrangers, courtiers en métaux et industriels européens, américains et chinois¹⁸⁶.

La menace que le Rwanda pouvait constituer pour la RDC se justifie et serait donc due à la convoitise des ressources naturelles de l'Est de ce pays. Sa pression démographique l'obligeant à chercher à tout prix un moyen de survie au-delà de ses limites territoriales. Compte tenu du fait qu'il dispose d'une armée mieux organisée, disciplinée et aguerrie, il constituait un moyen que des multinationales pouvaient utiliser pour la mondialisation frauduleuse de la commercialisation des ressources naturelles de la RDC. C'est cette position qui fit de ce pays un acteur important dans la déstabilisation de la RDC. Toutefois, le Rwanda a toujours été appuyé dans son action par certains Congolais en quête de positionnement politique, jouant ainsi le jeu de leurs intérêts. De l'AFDL au CNDP en passant par le RCD, ce pays a joué un grand rôle dans la paix ou la guerre en RDC.

Après l'AGI pour la gestion de la transition en RDC, le Rwanda ne s'était pas encore décidé d'abandonner le pillage des ressources de la RDC. La présence de toutes les revendications à caractère ethniques présentées par le RCD, et poursuivies par le CNDP, n'étaient que les voies et moyens pour permettre la présence rwandaise en RDC. La

¹⁸⁶ R.Pourtier., « Ressources naturelles et fragilités de l'Etat : quelques réflexions à propos de l'Afrique centrale », in J.M. Chataigner et H.Magro, *op.cit*, p.96.

démarcation entre les troupes ou populations tutsies /hutues congolaises et rwandaises poserait le problème d'identification sans données historiques fiables.

Pendant la guerre, le fait que les militaires rwandais ont été intégrés dans l'armée du RCD peut constituer une difficulté majeure dans l'acceptation de la nouvelle donne politique. En effet, Le rapport d'experts sur les pillages des ressources de la RDC avait bien fait allusion à cette difficulté dans son point 16 en ces termes : « *Sylvain Mbuki a réorganisé l'armée du RCD. Il a intégré de larges groupes de soldats rwandais dans l'Armée Nationale Congolaise (ANC) et dans les Local Defense Forces. La plupart des unités de l'ANC ont des officiers rwandais. Beaucoup de soldats hutus de l'armée rwandaise n'ont pas quitté le Congo. Ils ont reçu de nouvelles uniformes congolaises et ils ont été versés dans l'ANC* »¹⁸⁷

Cette stratégie utilisée par le Rwanda lui avait permis de se débarrasser de certains éléments gênant dans le rang de ses troupes tout en gardant un droit de regard sur la RDC. Ce droit de regard n'est pas seulement le fait de la présence de ses troupes dans l'armée congolaise mais surtout par leur refus de se déplacer en dehors de l'Est de la RDC. Ces militaires avaient accepté d'intégrer les FARDC à condition qu'ils restent toujours déployés dans la partie Est pour leur sécurité. Cette condition serait dictée par le Rwanda. Elle consiste en une stratégie de vigilance et à tout moment l'Etat rwandais pouvaient faire appel à eux en cas de nécessité.

Pour le Rwanda, la disparition du RCD comme mouvement politique lui ferait également perdre l'emprise qu'il a eue sur la RDC. Il fallait donc s'ériger en entrave pour permettre l'exploitation des richesses par les revendications sécuritaires en appuyant toute dissidence (vraie ou fausse) au RCD. La pression de la communauté internationale était si grande que son appui direct à l'ancien mouvement rebelle le discréditait. D'où la stratégie de dissidence. Etant donné que certains cadres du RCD étaient au courant de cette stratégie, ils ont développé une réticence au processus de transformation politique. Ce qui fragilisa le parti qui a vu un grand nombre de ses cadres politiques et militaires aller en « dissidence ».

L'appui du Rwanda au CNDP peut se comprendre par son souci de vouloir contrôler les ressources naturelles congolaises. Le Rwanda a été la base arrière du RCD et celle du CNDP. Le territoire occupé par le CNDP n'est qu'une partie de la vaste portion de l'espace conquis jadis par le RCD avec l'appui du Rwanda. Le soutien dont a bénéficié le CNDP de la part du Rwanda peut s'expliquer par la continuation de l'exploitation des ressources naturelles

¹⁸⁷ Nations-unies, Conseil de sécurité, Rapport des experts sur le pillage des ressources naturelles de la RDC, N°S/2002/1146 du 16 octobre 2002.

de la province du Nord-Kivu. Il s'agit plus spécialement du coltan et de la cassitérite. Les autorités rwandaises ont été complices du recrutement de soldats dans les camps de réfugiés congolais au Rwanda pour le compte du CNDP. Aussi, le territoire rwandais a servi des relais de transactions bancaires pour les opérations commerciales effectuées par le mouvement de Nkunda. A ce propos, le rapport final d'experts sur la République démocratique du Congo cite nommément le Rwanda en ces termes :

Le CNDP utilise pour son financement des comptes bancaires au Rwanda, des responsables du CNDP possèdent des maisons au Rwanda et y vont rendre visite à leur famille. Des délégués du CNDP fréquentent certaines ambassades à Kigali , en dépit du communiqué de Nairobi dans lequel le gouvernement rwandais s'était engagé à empêcher les membres du CNDP de pénétrer le pays et d'en sortir. De poursuivre, ce rapport affirme que certains camions qui approvisionnent le CNDP en carburant et marchandises sont immatriculés au Rwanda¹⁸⁸.

Les résultats de ce rapport prouvent à suffisance que l'appui du Rwanda au CNDP est un obstacle au processus de reconversion politique du RCD en parti politique dans la mesure où certains cadres du RCD qui ne se retrouvent pas d'une manière ou d'une autre dans les institutions y adhèrent tout en discréditant ainsi le processus de mutation politique du mouvement. Le fait que le RCD s'engage dans sa reconversion politique en perdant certains de ces cadres qui s'en vont former un autre mouvement rebelle nous laisse croire en la thèse selon laquelle le mouvement rebelle peut constituer un moyen d'ascension politique. La présence de tout mouvement ne pourra que permettre à certaines couches de s'emparer du pouvoir. C'est sur ce ton que le Rwanda a servi de refuge aux dissidents du RCD, cadres politiques et militaires. Cette dissidence ne peut se comprendre que comme stratégie de faire gagner un nombre assez considérable des responsabilités pour un groupe, en l'occurrence les Tusti bien qu'il ait toujours d'autres ethnies qui les accompagnent.

Le soutien du Rwanda dans la création et la dissolution des mouvements rebelles a été démontré par le changement intervenu au sein du CNDP jusqu'à sa reconversion officielle en parti politique selon l'Accord signé à Goma entre le gouvernement de la RDC et ce groupe rebelle. Il se fait qu'après les Accords signés entre le gouvernement congolais et la

¹⁸⁸ Nations-Unies, Conseil de sécurité, Rapport final S/2008/773 du 10 décembre 2008 du groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, pp16-20

République rwandaise pour lutter ensemble contre les FDLR¹⁸⁹, le président du CNDP aurait été arrêté au Rwanda dont il s'est pourtant longtemps servi comme base arrière. Cela prouve à suffisance que le Rwanda, qui a le pouvoir de créer des mouvements rebelles, bien sûr avec le soutien d'autres forces étrangères économiques et politiques, peut à tout moment mettre fin à ces mouvements, selon les enjeux socio-politiques et économiques.

La mutation du RCD en parti politique semble n'avoir pas satisfait aux intérêts rwandais. Sinon, le soutien du Rwanda au CNDP serait sans fondement. Le fait que le CNDP accuse le RCD de n'avoir pas atteint les objectifs lui assignés pourrait justifier l'apport dont il a bénéficié du Rwanda.

A cette explication, l'on peut ajouter l'environnement international du moment. En effet, avec la crise financière internationale le Rwanda, comme plaque tournante de la prédation de l'économie congolaise, a développé une stratégie d'adaptation au contexte de la crise.

Il se pose la question de la sincérité de l'engagement du Rwanda. S'il est dicté seulement par la conjoncture économique, l'on pourrait penser à un effet de résurrection par le fait de la relance des activités économiques dans ce secteur. Le Rwanda serait à l'aise dans la prédation de l'économie d'insécurité. Dans les zones en conflit, le mode de gestion de la rente des matières premières procède de la criminalisation de l'économie via l'instrumentalisation de la violence par l'Etat prédateur et les groupes informels s'érigeant en contre-pouvoir face à la puissance publique¹⁹⁰. La présence d'un groupe rebelle sous son contrôle a permis au Rwanda d'avoir une mainmise sur les richesses naturelles de la partie occupée. Outre le fait que ce pays était devenu un lieu de sécurité pour les opérateurs économiques voulant exporter les matières premières à l'Est du pays, il a été également un lieu de transit pour toutes les opérations de ce genre qui pouvait se dérouler au Congo. Les comptoirs de diamant furent installés à Kigali et pour entrer dans le territoire occupé par le RCD, c'est le Rwanda seul qui pouvait garantir la sécurité par sa position par rapport au mouvement rebelle.

La reconversion politique du RCD en parti politique devrait par voie de conséquence faire perdre au Rwanda le contrôle sur les richesses des territoire jadis occupés. C'est ainsi

¹⁸⁹ Ces Accords, dont le contenu n'avait pas fait l'objet d'un débat interinstitutionnel, ont été à la base du désaveu du Président de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe, par sa famille politique. Kamerhe avait déclaré n'être pas au courant de la présence des troupes rwandaises au Congo et que si elles étaient entrées réellement, ce serait grave pour la souveraineté du pays.

¹⁹⁰ T. Dzaka-Kikouta., « Entrepreneuriat d'insécurité et réseaux de contrebande de diamant et de coltan en Afrique centrale des années 1990 à nos jours : une menace pour l'intégration sous-régionale », in D.Pidika Mukawa et G. Tchouassi(sous la direction de), *Afrique centrale. Crises économiques et ménagements de survie*, CODESRIA, dakar, 2005, p.113.

que la création du CNDP a été une mesure de récupération du Rwanda de contrôle de ressources naturelles, en l'occurrence le coltan. Ce minerai, très important dans la fabrication des appareils cellulaires, est exploité dans le territoire jadis contrôlé par le CNDP. Son exploitation avait fait entrer au Rwanda des devises sous l'occupation du RCD. Le rapport de l'ONU de 2001 sur l'exploitation illégalement avait déjà démontré l'implication des officiers de l'armée patriotique rwandaise dans le réseau de contrebande de ce minerai par l'entremise de des compagnies comme Congo Desk et Rwanda Metals ainsi que la Société Minière des Grands Lacs (SOMIGIL). Si ces compagnies font bénéficier directement au Rwanda le revenu du coltan, plusieurs multinationale participent indirectement à accroître l'économie rwandaise en faisant de son territoire le lieu de transit. Parmi ces multinationales, on peut citer Banro-Ressource Corporation, Geologistics Hannover, Cogem, Veen, Sogem, Cogea, etc. Elles sont soit canadienne, américaine, allemande, hollandaise, belge...¹⁹¹

Le rôle de la plaque tournante de l'économie de prédation des ressources naturelles de la RDC avait donné un prestige au Rwanda et surtout avec l'essor de l'exploitation du coltan. Malheureusement pour le Rwanda, c'est pendant cette période que devrait se faire la normalisation de la situation politique de la RDC. Il se trouverait perdant sur le plan des avantages dont il a bénéficié pendant la rébellion. Ce qui a été à la base de tous les blocages observés par son soutien à toutes les revendications des dissidents du RCD. La responsabilité rwandaise est le fait aussi il serait utilisé par certaines de ces firmes qui ne voulaient pas de la normalisation de la situation politique par le fait des taxes qui seront payées pourraient être plus que celles qu'elles payeraient à la République démocratique du Congo.

Colette Braeckman ne peut donc pas être contredit lorsqu'elle note que la guerre qui a ravagé la République démocratique du Congo est aussi l'une des facettes de cette mondialisation économique qui se joue de la souveraineté des Etats et des aspirations des peuples¹⁹². Accepter la rupture avec le RCD (par sa reconversion en parti politique), serait pour le Rwanda une cause de la baisse de ses revenus en provenance des ressources de la RDC. Les enjeux économiques passent au premier plan alors que la justification de son soutien à la création du RCD était présentée par le souci de la sécurité à ses frontières avec la RDC. C'est pour cette raison qu'Azarias avait précisé en brochant le bilan de dix ans

¹⁹¹ T. Dzaka-Kikouta., Op.cit, p.120.

¹⁹² C.Braeckman., *Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale*, Fayard, Paris, 2003, p.9

d'existence du RCD que la crise qui venait de secouer le pays avait outre sa dimension interne, une dimension externe qui devrait être prise en compte dans la recherche de la paix et la consolidation de la démocratie¹⁹³

Le lancement de la coopération sous-régionale dans le cadre de la conférence internationale sur la région des Grands peut atténuer le risque de soutien au mouvement rebelle ; ce qui constitue l'une des garanties que l'organisation brandit pour l'intégration économique. Les richesses du Congo seront intégrées dans un système capable de focaliser les convoitises en instance de profit commun par les effets immédiats ou multiplicateurs du flux économique dans la région. C'est dans cette optique que nous pensons comprendre la position actuelle du Rwanda dans le soutien apporté au mouvement rebelle.

Le RCD ne peut être un parti politique national que s'il s'appuie sur les revendications nationales au lieu d'être une caisse de résonance des intérêts étrangers ou d'une ethnie. Le fait qu'il a cru être un parti fort par sa base arrière armée aux soins du Rwanda constitue pour lui un facteur de baisse d'acceptation dans l'opinion congolaise. Ce qui s'est traduit par les résultats des élections de 2006. Nous pensons à ce sujet que l'origine des partis politiques peut dépendre de circonstances de chaque pays. Mais ce qui est plus important est qu'un parti politique ne doit pas disposer d'une branche militaire même si il en avait à son origine avant de se muer en parti politique.

¹⁹³ A. Ruberwa,. Le rassemblement congolais pour la démocratie et la démocratisation en République démocratique du Congo : Bilan et perspectives, présentation faite au 10^{ème} anniversaire du RCD, Kinshasa, 02 août 2008.

CONCLUSION

La transformation des mouvements politico-militaires en partis politiques en RDC pose le problème des acteurs politiques nationaux et de leurs relations avec leurs alliés. Nous avons analysé la reconversion politique du RCD du mouvement politico-militaire en parti politique. Il a été question pour nous de faire une lecture de ce mouvement dans son passage de la lutte armée à la lutte politique.

En menant cette étude nous avons voulu analyser les voies de la reconversion du RCD de mouvement rebelle en parti politique. Cette étude s'est inscrite dans la continuité des études abordant le problème de la transition de la guerre à la paix avec ses éventuels obstacles. Ce qui nous a poussé à analyser également les différents obstacles à ce processus de reconversion politique. Pour bien comprendre ce processus de mutation, nous avons retracé le répertoire des actions de la rébellion en RDC. Ce qui nous a permis de comprendre la manière dont le RCD avait mené sa lutte armée.

Ce travail est parti de l'hypothèse principale selon laquelle l'implantation des structures du Rassemblement Congolais pour la Démocratie dans toutes les provinces, la révision de ses objectifs et de ses statuts, le recrutement des nouveaux cadres et l'envoi de ses troupes au brassage pour la formation d'une armée nationale seraient des voies de sa reconversion en parti politique. De cette hypothèse principale, nous avons également postulé que la guerre du RCD devrait être comprise dans la continuité de la violence dans la scène politique congolaise qui date dès les premiers jours de l'indépendance. Il s'agit de la continuité de la violence dans le parcours de l'histoire politique de la RDC. Cette lutte armée fut donc menée de façon à n'entrevoir aucun espace démocratique dans le territoire conquis et le RCD se serait comporté presque comme un Etat assurant pratiquement tous les attributs de souveraineté. Aussi, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie contribuerait à la légitimation de la nouvelle donne postconflit par le fait qu'il a participé aux élections et en a accepté les résultats. Toutefois, en dépit de l'effort pour la rupture avec sa branche armée, ce mouvement politique peinerait encore à s'émanciper de son parrain (le Rwanda) par le fait du difficile abandon des avantages acquis par son parrain pendant la guerre. A cela l'on pourrait ajouter le refus des certains officiers d'expression Rwandaise à intégrer l'armée nationale. Ce qui rend difficile sa « vraie » reconversion et transposerait un habitus guerrier dans la

situation post conflit eu égard aux différentes revendications liées au problème « tutsi » à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Pour mener à bien cette étude, nous nous sommes servi de l'analyse dynamique de Balandier enrichie du paradigme relationnel de Bajoit et de la théorie des points nodaux. Les techniques documentaire, d'entretien et l'observation désengagée nous ont permis de récolter les informations dont nous avons besoin. L'analyse qualitative nous a permis de traiter l'essentiel des données recueillies. Toutefois, nous avons eu à faire appel à l'analyse quantitative pour certaines données de ce travail. Cette technique a présenté quelques pourcentages dont nous avons eu à tirer quelques conclusions.

A l'issue de nos investigations, nous sommes arrivé aux résultats selon lesquels le RCD s'est engagé dans la voie de la reconversion politique. En effet, il a implanté des structures dans toutes les provinces et a revu ses statuts pour les adapter à la lutte politique policée. Il ne se bat désormais que sur le terrain politique et démocratique. Le fait qu'il a accepté de faire partie des institutions de la transition en participant au processus de la formation de l'armée nationale est un signe de l'accommodation de la dynamique politique. Ce parti n'a pas voulu disparaître ou refuser la transition de la guerre à la paix. Il s'est agi pour lui d'assurer sa survie comme organisation politique. Sa participation aux élections en tant que parti politique et l'acceptation des verdicts des urnes est une preuve également de l'acceptation des configurations politiques post-conflit. Ce qui nous a poussé à dire que il y a eu bel et bien un effort de la transformation du RCD en parti politique. Cependant, nous avons relevé certains obstacles susceptibles de mettre de réserve à la mutation politique de ce mouvement. De ces obstacles, nous avons relevé les problèmes liés à la formation de l'armée nationale et républicaine. Dans le passage d'une situation de guerre à la paix, la mise en place d'une armée intégrant les différentes forces ayant combattu les unes contre les autres est un facteur de la réussite ou non de la phase de paix.

S'agissant du RCD, le refus de certains militaires à intégrer l'armée nationale par la formation d'une certaine dissidence armée explique que l'acceptation de la nouvelle donne postconflit ne fait pas d'unanimité au sein du RCD. Aussi, les réactions de certains cadres civils et militaires traduisent bien ce que nous avons appelé la transposition d'un habitus guerrier dans l'après guerre. Il existe certaines réactions qui ne doivent plus se manifester

dans une situation de lutte politique. La rhétorique du RCD a continué à valoriser la guerre dans diverses circonstances.

A cela, l'on peut ajouter que l'hégémonie tutsi héritée de la lutte armée, a été transposée dans l'après guerre. Le refus des uns à soutenir la prise de position des autres traduit bien la difficile mutation du RCD en parti politique. Le parti a poursuivi son engagement pour les revendications identitaires. Le Rwanda, ancien soutien du mouvement rebelle RCD, a du mal à renoncer à tous les acquis dont il a bénéficié par le fait de la guerre.

De tout ce qui précède, nous pouvons affirmer que nos hypothèses ont été confirmées. En effet, le RCD a réalisé une reconversion politique, il s'est mué en parti politique. Toutefois, cette reconversion est conditionnée par la question de l'intégration de la minorité tutsi. Le fait de vouloir s'ériger en défenseur de la cause d'une ethnie réduit son assise populaire, ce qui le fait passer pour un parti ethnique et surtout d'obédience étrangère, en tenant bien sûr compte de tous les problèmes de nationalité qui se posent dans la partie de l'Est de la République démocratique du Congo. Nous considérons donc que cette transformation reste inachevée. L'hégémonie ethnique devrait faire place aux compétences et à la considération des capacités de chaque membre du parti.

Parler de la transformation des mouvements politico-militaires en partis politiques exige la lecture de leur genèse jusqu'aux efforts fournis pendant la période avant le processus électoral. Il n'est pas exclu qu'un ancien mouvement rebelle triomphe des autres partis pendant les élections. Tout dépend des raisons qui ont milité à la prise des armes (nous voulons dire l'adhésion populaire dans la lutte armée). Si l'ancien mouvement rebelle avait remporté la guerre et par la suite s'était transformé en parti politique, l'on serait devant une situation de parti unique. Car, il est souvent difficile à un mouvement militaire qui a gagné la guerre de laisser libre cours aux activités des partis politiques. Au nom du maintien de l'ordre et de la sécurité, l'exercice libre des activités des autres partis risquerait, à son avis, de raviver des tendances séparatistes dont les conséquences seront néfastes pour le pouvoir issu des armes.

Au cas où le mouvement politico-militaire se transformerait en parti politique après les accords politiques, c'est sa capacité à s'affirmer comme parti en tenant compte de l'environnement dans lequel s'est déroulé la guerre qui peut faire de lui un grand parti à

l'issue des élections. Le cas du Burundi l'illustre bien avec la victoire électorale des FDD (Forces pour la Défense de la Démocratie) en 2005. Tout en soulignant la différence de contexte, nous voulons bien dire que cela n'est pas exclu à un ancien mouvement rebelle de devenir un parti capable de diriger après les élections.

La transformation du RCD en parti politique constitue pour ce parti un moment de la baisse de son influence politique dans la scène politique post-conflit. La façon dont cet ancien mouvement rebelle avait dirigé l'espace conquis pendant la lutte armée paraît être parmi les causes de son rejet populaire. Car, le RCD n'avait pas préparé cette transformation dès le déclenchement de la guerre contre le régime de Kinshasa. Il était plus convaincu de sa victoire militaire et de s'emparer du pouvoir par la voie des armes. Aussi, le soutien lui apporté par le Rwanda l'avait conforté pendant la lutte armée, lequel soutien a joué négativement en faveur du RCD par l'étiquette de « parti des étrangers » qui lui a été colée par l'opinion commune nationale. C'est ce soutien qui, à notre avis, fut à la base des tous les actes attestant la transposition d'un habitus guerrier après la guerre. Les stratégies développées par certains cadres de ce parti sont les résultats des habitus acquis pendant la guerre. Il est donc impérieux de tenir compte du champ dans lequel le parti évolue. Nous pensons que la démobilisation culturelle dans le chef des cadres du parti pourrait, à notre avis, contribuer à l'achèvement de sa reconversion politique.

Sans nous prétendre avoir atteint l'exhaustivité de l'objet d'étude abordée, nous pensons avoir donné une explication sur la reconversion du RCD d'un mouvement politico-militaire en parti politique. Il reste cependant beaucoup d'autres aspects qui pourront être analysés par d'autres chercheurs dans l'optique soit de complément ou d'approfondissement de la présente étude. Ainsi, l'étude sur la trajectoire sociopolitique des élus du RCD, pour dégager ceux qui ont été co-fondateurs et ceux qui ne le sont pas mais dont l'assise populaire a permis de faire gagner quelques sièges au parti, peut faire l'objet d'une étude intéressante dans l'approfondissement de notre réflexion. Il en est de même d'une étude qui porterait sur les discours politiques des cadres du RCD pendant la lutte armée et après celle-ci.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES.

- Albarrelo, L., *L'acteur social et la recherche scientifique*, Bruxelles, 2è ed. , De Boeck, 2005.
- Aron, R., *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1965.
Penser la guerre, Paris, Tomes 1 et 2, Gallimard, 1976.
Paix et guerre entre les nations, Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- Audoin-Rouzeau, S et Becker, A., *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2003
- Bajoit, G., *Pour une sociologie relationnelle*, Paris, PUF, 1992.
- Balencie, J.M et De la Grange, A., *Mondes rebelles, acteurs, conflits et violences politiques, 1, Amériques Afrique*, Paris, Michalon, 1996.
- Banque Mondiale, *Briser la spirale des conflits. Guerre civile et politique de Développement*, Paris et Bruxelles, Nouveaux Horizons et de Boeck, 2005.
- Baracyetse, P., *L'enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République Démocratique du Congo*, Bruxelles, Buzet, 1999.
- Belaid, M., *Le MLC : de la guérilla au parti politique*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Berdal, M.R., *Disarmament and Demobilization after Civil Wars. Arms, Soldiers and the Termination of armed Conflicts*, Oxford, Oxford University Press, 1996.
- Beys, G, Gendebien, Ph et Verhaegen, B., *Congo 1963*, Bruxelles et Kinshasa, CRISP et INEP, 1963.
- Bourdieu, P., *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie Kabyle*, Paris, du Seuil, 2000.
Pour un savoir engagé in contre feu2, Paris, Liber Raisons d'agir, 2001.
- Bouvier, P et Bomboko, F., *Le Dialogue Inter Congolais. Anatomie d'une négociation à la lisière du chaos. Contribution à la théorie de la négociation*, Paris, L'harmattan, 2004.
- Braeckman, C., *L'enjeu Congolais. L'Afrique Centrale après Mobutu*, Paris, Fayard, 1999.
Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale, Paris, Fayard, 2003.

- Braud, Ph., *Violences politiques*, Paris, du Seuil, 2004.
- Sociologie Politique*, Paris, 8^{ème} éd. , L.G.D.J, 2006.
- Centre culturel du monastère Bénédictin de Bouaké, *Tradition et modernisme en Afrique noire*, Paris, du Seuil, 1965.
- Chagnollaud, D., *Introduction à la politique*, Paris, du Seuil, 1996.
- Clausewitz, C.V., *De la guerre*, trad. par Denise Naville, Paris, Éditions de Minuit, 1955.
- De la guerre*, traduction de Nicolas Waquet, Paris, Éditions Rivage Poche, 2006.
- De la guerre*, Présentation de Gérard Chaliand traduite par Laurent Mauraviec, Paris, Perrin, 1999 et 2006.
- Colas, D., *Sociologie politique*, PUF, Paris, 1994.
- Colletta, N.J. et alii ., *The Transition from war to peace in Sub-Saharan Africa*, directions in Development, series Region Africa, World Bank, Washington, 1996.
- Cot, J.P et Mounier, J.P., *Pour une sociologie politique*, Paris, Tome 2, 1^{ère} éd., du Seuil, 1974.
- Dalloz, J.P et Quantin, P., *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala, 1997.
- Diouf, M., *Libéralisations politiques ou transitions démocratiques : perspectives africaines*, Dakar, CODESRIA, 1998.
- Freund, F., *Qu'est-ce que la politique*, Paris, du Seuil, 1967.
- Girard, R., *Achever Clausewitz. Quand la violence menace la planète*, Paris, Carnets du Nord, 2007.
- Grawitz, M., *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 11^{ème} éd., Paris, 2001.
- Grotius, H., *le Droit de la guerre et de la paix*, trad. par Jean Barbeyrac, Caen, Centre de philosophie politique et juridique, Université de Caen, 1984.
- Horne, J., *Démobilisations culturelles après la Grande guerre, 14-18 Aujourd'hui*, Today, Heute, (5), éd. Noésis, 2005.
- Kanyarwunga, J., *République Démocratique du Congo, les générations condamnées. Déliquescence d'une société précapitaliste*, Paris, Publibook, 2008.
- Lanotte, O., *République Démocratique du Congo. Guerre sans frontières. De Joseph-Désiré Mobutu à Joseph Kabila*, Bruxelles, éd. GRIP et Complexe, 2003.
- Le Saout, R., *Guide pour connaître la sociologie*, Paris, coll. Guides, Vuibert, 2002.
- Maindo Monga Ngonga. , *Voter en temps de guerre. Kisangani (RD- CONGO) 1997. Quête d'une légitimité et (con) quête de l'espace politique*, Paris, L'Harmattan, 2001.

- Malumalu, J.J.A., *Le Congo-Kinshasa*, Paris, Karthala, 2002.
- Marchal, R. et Messiant, Ch., *Les chemins de la guerre et de la paix. Fins de conflits en Afrique Orientale et Australe*, Paris, Karthala, 1997.
- Migabo Kalere, J., *Textes fondamentaux sur le processus de paix en République Démocratique du Congo*, Bruxelles, CPRS, 2008.
- Mosse, G., *De la grande guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999.
- Mwayila Tshiyembe., *Le défi de l'armée républicaine en République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Ndaywel è Nziem, I., *Histoire générale du Zaïre, de l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-neuve, Duculot, 1997.
- Ngbanda Nzambo, H., *Ainsi sonne le glas ! les derniers jours du Maréchal Mobutu*, Paris, éd. Gideppe, 1998.
- O'Donnell, G. et Schmitter, Ph., *Transition from Authoritarian Rule. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1986.
- Padioleau, J., *L'ordre Social. Principes d'analyse sociologique*, Paris, l'Harmattan, 1986.
- Rezsöházy, R., *Pour comprendre l'action et le changement politiques*, Duculot, Louvain-la-neuve, 1996.
- Sindjoun, L., *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, Dakar, série état de la littérature, Codesria, 1999.
- Souga Niemba, J., *Etat de droit démocratique au Congo-Kinshasa*, L'Harmattan, Paris, 2002.
- Weis, H., *Congo 1964*, Bruxelles et Kinshasa, CRISP et INEP, 1964.
- Zartman, I.W (éds.), *Collapsed States. The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Boulder (Co.), Lynne Rienner Pub., 1995

II. ARTICLES ET TEXTES DES COLLOQUES.

- Balandier, G., « Phénomènes sociaux totaux et dynamique sociale », in *Cahiers internationaux de sociologie*, Volume 30, Paris, PUF, Janvier-juin 1961, pp.23-34.
- Bobbio, N., « Esquisse d'une théorie sur les rapports entre guerre et droit », in *La guerre et ses théories*, *Annales de philosophie politique*, Paris, PUF, 1970, pp.10-15.

- Dzaka-Kikouta, T., « Entrepreneuriat d'insécurité et réseaux de contrebande de diamant et de coltan en Afrique centrale des années 1990 à nos jours : une menace pour l'intégration sous-régionale », in Pidika Mukawa, D et Tchouassi, D (sous la direction de)., *Afrique centrale. Crises économiques et mécanismes de survie*, Dakar, Codesria, 2005, p.113-120
- Garibay, D., « De la lutte armée à la bataille électorale, itinéraires divergents d'une trajectoire insolite, une comparaison à partir des cas centraméricains et colombien », in *Revue Internationale de politique comparée*, Vol.12, n°3, 2005, pp.283-297.
- Kazancigil, A., « La gouvernance et la souveraineté de l'Etat », in G.Hermet et alii (sous la direction de)., *La gouvernance. Un concept et ses applications*, Paris, Karthala, 2005, pp.49-64
- Kambale Kateli et Kakez Kayeb., « Le paradoxe du triomphe du principe de minorité dans la démocratisation en République démocratique du Congo », in *Cahiers Congolais d'Etudes politiques et sociales*, Numero 27, Lubumbashi, Presses Universitaires de Lubumbashi, 2004, pp.179-197.
- Lavoix, H., « Identifier l'Etat fragile avant l'heure : le rôle des indicateurs de prévision », in Châtaigner, J.M et Magro, H (sous la dir.), *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, pp.55-74.
- Lissendja Bahama, T et Nkoko Lipambala, J., « La transformation du Rassemblement Congolais pour la Démocratie en parti politique », in *Revue de l'IRSA*, Numéro 12, Août 2006, pp13-27
- Lubelski-Bernard, N.,« Quelques approches de l'étude de la guerre et de la paix », in Lemaire, J(éd)., *La guerre et la paix*, Bruxelles, éd. de l'Université libre de Bruxelles, 1991, pp.9-24
- Maindo Monga Ngonga., De la lutte armée à la bataille électorale en République Démocratique du Congo. La transformation des groupes armés en partis politiques, exposé présenté au Colloque international « Les anciens combattants dans les transitions de la guerre à la paix »,ISP (Paris X)/Triangle (ENS LSH) 10-11 avril 2008, Université Lyon 2.
- Massonat, J., « Observer », in Blanchet, A et alii., *Les Techniques d'enquête en sciences sociales*, Dunod, Paris, 2005, pp.17-80.

- Nguema, I., « L'Etat, Violence et Droits de l'Homme en Afrique », in *Les Cahiers Alternatives du Sud, l'Avenir de l'Etat-Nation*, Louvain-la- neuve et Paris, Centre Tricontinental et L'Harmattan, pp.125-141.
- Mamiki Kebongobongo, M et Nkoko Lipambala, J ., « La guerre et l'émergence de nouveaux businessmen à Kisangani », in A. Maindo (coord)., *Des conflits locaux à la guerre régionale en Afrique centrale. Le Congo-Kinshasa Oriental 1996-2007*, L'Harmattan, Paris, 2007, pp.195-210.
- Nkoko Lipambala, J et Mamiki Kebongobongo, M ., « De la nature des rapports entre les différents mouvements de rébellion et leurs alliés. Expérience de la ville de Kisangani : de 1996 à 2000 », in *Revue de l'IRSA*, n°12, Août 2006, pp.29-42.
- N'saka wa N'saka., « Effets psychologiques néfastes de la pensée unique », in *Le Phare* n°2423 du 13/09/2004, pp.11-12.
- Omasombo Tshonda, J et Obotela Rashidi, N., « La dernière Transition politique en RDC », in *L'Afrique des Grands lacs. Annuaire 2005-2006*, Tervuren, Bruxelles, 2006, pp.233-259.
- Otemikongo Mandefu, J., « la transition démocratique à l'épreuve des faits en R.D.C : examen critique de l'exercice du pouvoir pendant la transition », in *Congo-Afrique*, n°344, Avril 2000, pp.220-241.
- Pourtier, R., « Ressources naturelles et fragilités de l'Etat : quelques réflexions à propos de l'Afrique centrale », in Châtaigner, J.M et Magro, H (sous la dir.)., *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, pp.91-106.
- Rutinigirwa, L et Onesphore Semantumba, « entretien avec Faustin Buunda Ndyababo », in *République Démocratique du Congo : Demain la paix, Regards croisés*, Num 008, Goma, Pole Institute, Mars 2003, pp.45-52.
- Sartre, P., « La consolidation de l'Etat et transformation du secteur de sécurité : une harmonisation délicate », in Châtaigner, J.M et Magro, H (sous la dir.)., *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, pp.155-170.
- Verhaegen, B., « La première République », in Vanderlinden, J (sous la direction de)., *Du Congo au Zaïre.1960-1980*, Bruxelles, CRISP, 1980, pp115-137.

- Veron, J.B., « A propos des économies de guerre », in Châtaigner, J.M et Magro, H (sous la dir.), *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, pp.141-154.
- Vircoulon, T., « Reconstruire l'Etat de droit, le système de sécurité ou les forces de sécurité ? Dilemmes et paradoxes de la reforme du secteur de la sécurité », in Châtaigner, J.M et Magro, H (sous la dir.), *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, pp.171-190.
- Senghi Senghi., « Prétoria : L'Accord Global et Inclusif », in *L'Etendard* n°17, édition du 20 décembre 2002, pp.3-4.

III. MEMOIRES ET NOTES DE COURS

- Amuri Misako, F.D., *Les milices Mai-Mai au Maniema (Août 1998- Juin 2003) : un mode d'affirmation politiques des masses rurales*, mémoire de DES en Science Politique, FSSAP, UNIKIS, 2008(inédit).
- Bosongo Saile Abisa, J., *Le comportement administratif du fonctionnaire Congolais. Une sociologie de stratégies de survie et de réadaptation à la crise salariale (étude réalisée dans la ville de Kisangani. De 1990-2003)*, mémoire de DES en sociologie, FSSAP, UNIKIS, 2004-2005(inédit).
- Ekongo Ndemba, R., *Impact de la gouvernance du RCD sur la protection de droits de l'Homme à Kisangani, De 1998 à 2003*, mémoire de DES en science politique, FSSAP, UNIKIS, 2008(inédit).
- Gebanga Yangongo, F., *Implication de la transformation des mouvements rebelles en partis politiques pendant la transition en République Démocratique du Congo, cas du RCD, MLC, RCD/K-ML, et RCD/N*, mémoire de licence en SPA, FSSAP, UNIKIS, 2004-2005(inédit).
- Maindo Monga Ngonga, A., *Cours de science, notes ronéotypées*, G1SPA, FSSAP, UNIKIS, 2007-2008.
- Musau Bakajika., *Rébellions et Changement social. Application de la théorie de Guy Rocher aux lutttes armées de 1963à 1965 et de 1977 à 1978 en République Démocratique du Congo*, Mémoire de DES en SPA, FSSAP, UNIKIS, 2005-2006(inédit).

- Otemikongo Mandefu, J., *Méthodologie de la science politique, notes ronéotypées*, LISPA, FSSAP, UNIKIS, 2008.

IV. RAPPORTS DES NATIONS-UNIES ET DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

- Nations unies, Conseil de sécurité ; Additif au Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC, S/2001/1072 du 13 novembre 2001.
- Nations-unies, Conseil de sécurité, Rapport des experts sur le pillage des ressources naturelles de la RDC, N°S/2002/1146 du 16 octobre 2002.
- Nations-Unies, Conseil de sécurité, Rapport final S/2008/773 du 10 décembre 2008 du groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.
- Commission de recours aux réfugiés, Centre d'information géopolitique., La RDC : Situation et bilan de la transition dans les Provinces Orientales, Rapport publié le 14/04/2006.

V. DOCUMENTS OFFICIELS

- Accord de Lusaka pour un cessez-le-feu en RDC, 30 juillet 1999.
- Accord Global et Inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo.
- Constitution de la République démocratique du Congo, février 2006.
- Loi n°06/006 du 09 Mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.
- Loi n°04/003 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en République Démocratique du Congo.
- Ordonnance-loi n°78-010 du 15 février 1978 portant révision constitutionnelle.

VI. AUTRES DOCUMENTS

- Déclaration politique du RCD, Département de la mobilisation et propagande, Goma, 1998.
- Déclaration de politique générale du RCD au dialogue intercongolais, Sun City, 08 février 2002.

- Discours d'Azarias Ruberwa à l'occasion du 9^{ème} anniversaire de la création du RCD, Kinshasa, 2 août 2007.
- Discours d'Azarias Ruberwa à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la création du RCD, Kinshasa, 02 août 2008.
- Mémoire des gouverneurs des provinces sous contrôle du RCD à leurs excellences monsieur le Président et les membres du directoire du RCD, Goma, 30 décembre 1998.
- Programme électoral du RCD, décembre 2005.
- Protocole d'accord du RCD/Goma, 1998.
- Rassemblement Congolais pour la Démocratie. , *La doctrine de Ruberwa. L'heure de bilan*, inforimprim et groupe BILLINGHA, Kinshasa, 2006.
- Statuts de l'AFDL, 1996.
- Statuts du RCD, 2003.
- Statuts du CNDP, Bwiza, 2006.

VII. INSTRUMENTS DE TRAVAIL

- Hermet, G et alii., Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Paris, 3^e édition, Armand Colin, 1998.
- Debbasch, C et Daudet, Y., *Lexique des termes politiques*, Dalloz, Paris, 1974.

VIII. WEBOGRAPHIE ET SUPPORTS ELECTRONIQUES

- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Paix>.
- La transition de la guerre à la paix au Mozambique : le programme d'appui à la réintégration disponible sur <http://www.worldbank.org>.
- Introduction générale du colloque sur les anciens combattants à Lyon du 10 au 11 avril 2008 disponible sur <http://triangle.ens.lsh.fr>
- Maindo Monga Ngonga, La transformation du Mouvement de Libération et des groupes mai mai en partis politiques : de la lutte armée à la bataille électorale en République Démocratique du Congo, communication tenue lors du Colloque International « Les anciens combattants dans les transitions de la guerre à la paix », Toulouse Septembre 2007 disponible sur <http://triangle.ens.lsh.fr>.
- <http://www.monuc.org/Régionsmilitaires.Pdf>
- <http://www.digitalcongo.net>.

- Missak Kasongo et Sebahara, P., *Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants en RDC*, notes d'analyse du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité disponible sur <http://www.grip.org>.
- <http://www.efai.org>.
- <http://www.cndp-congo.org>
- www.theIRC.org
- "Michels, Robert." Microsoft® Études 2007 [DVD]. Microsoft Corporation, 2006
- Kamal el Fegali, *élections des députés nationaux en RDC, septembre 2006*(une étude financé par PNUD disponible sur version électronique) disponible sur CD ROM.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION.....	1
1. Etat de la question	1
2. Problématique.....	7
3. Hypothèses	12
4. Objectif et intérêt de l'étude.....	13
5. Délimitation de l'étude.....	14
6. Démarche méthodologique et cadrage théorique	14
7. Difficultés rencontrées	18
8. Subdivision de travail.....	19
CHAPITRE PREMIER : LE RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DEMOCRATIE ET LA LUTTE ARMEE	20
I.1. Répertoire d'actions de la lutte armée en RDC : de la fin de la colonisation à l'avènement du RCD.....	20
<i>I.1.1. Pendant la première République</i>	<i>21</i>
<i>I.1.2. Sous la deuxième République.....</i>	<i>24</i>
<i>I.1.3. De la transition démocratique aux guerres dites de libération</i>	<i>30</i>
I.2. La lutte armée du RCD	35
<i>I.2.1. De la création du RCD</i>	<i>36</i>
<i>I.2.2. Des objectifs et projet de société</i>	<i>38</i>
<i>I.2.3. Des organes et du fonctionnement du RCD</i>	<i>40</i>
<i>I.2.4. De la gestion du territoire conquis</i>	<i>43</i>
<i>I.2.5. Quid de la démocratisation du territoire conquis ?.....</i>	<i>51</i>
DEUXIEME CHAPITRE : LA RECONVERSION POLITIQUE DU RASSEMBLEMENT CONGOLAIS POUR LA DEMOCRATIE : ENTRE LEGITIMATION DE L'ORDRE POLITIQUE ET RECONSTRUCTION POST-CONFLICTUELLE.....	57
II.1. Du déclenchement du processus de reconversion politique : une lecture des Accords politiques	57
<i>II.1.1. L'Accord de Lusaka, fondement de la normalisation de la situation politique.....</i>	<i>58</i>
<i>II.1.2. L'Accord Global et Inclusif, consécration de la reconversion politique des mouvements politico-militaires</i>	<i>60</i>
II.2. La redéfinition des Statuts du RCD, voie essentielle de la reconversion du mouvement	62
II.3. Le projet de société du RCD, parti politique	65
II.4. La gestion consensuelle de la transition et les efforts de la « nationalisation »	

ANNEXE
GUIDE D'ENTRETIEN.

Pour les cadres politiques et militaires (issus du RCD).

1. Depuis quand votre mouvement (le RCD) est devenu parti politique ?
2. Quelles sont selon- vous les innovations apportées par ce changement ?
3. Cette reconversion- a- elle été entrevu dès le début de la lutte armée ? si oui comment, sinon pourquoi ?
4. Peut-on parler réellement de la reconversion politique ou d'un simple aménagement des structures ?
5. Comment pouvez-vous expliquer l'échec de votre candidat aux élections présidentielles 2006 ?
6. Dans cet ordre d'idées, aviez- vous des explications à fournir sur la faible représentation du RCD à l'Assemblée nationale ?
7. Quel rapport entretient le RCD et l'AMP ? Peut-on classer le RCD dans l'AMP ou reste-il un parti d'opposition ?
8. Quelles sont, selon votre parti, les raisons qui ont poussé le chef de l'Etat à nommer certains cadres du RCD comme mandataires de l'Etat dans les entreprises de Portefeuille ?
9. Dans la mutation du RCD en parti politique, aviez- vous rencontrées certaines difficultés ? si oui, lesquelles ?
11. Sous la transition, le RCD a eu à gérer la Province du Nord-Kivu alors que cette province est restée un problème pour le gouvernement. Quelles sont vos explications à ce sujet ?
12. Les revendications identitaires constituent encore les principaux points de lutte politique de votre parti ? Justifiez votre réponse.
13. Que dites-vous de la position prise par le RCD de se retirer de la transition après le massacre de Gatumba ?
14. Quelle relation établissez-vous entre le RCD, votre parti et le CNDP ?
15. Quelles sont vos relations avec le Rwanda comme votre allié dans la lutte armée ?

Pour les militaires uniquement

16. Les troupes du RCD ont réellement accepté leur intégration au sein de la nouvelle armée. Y a eu t-il des problèmes pour ce processus ?
17. Quels rapports entretiennent les dissidents (cadres militaires) du RCD avec les autres officiers intégrés dans l'armée ? Est- ce un rapport de rejet ou quelquefois de coopération ? Justifiez votre réponse.